

Rapport
d'activité
2022

Centre national
de la musique

cnm

The background features a vibrant, stylized botanical illustration. It includes various leaves and flowers in shades of blue, teal, and orange against a solid orange background. The leaves are depicted with fine vein details, and the flowers have a simple, multi-petaled design. The overall aesthetic is modern and artistic.

SOMMAIRE

Édito de Jean-Philippe Thiellay	4
I. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2022	7
Dates clés	8
Chiffres clés	10
Les aides financières en 2022	11
II. LES DISPOSITIFS DE RELANCE	19
Le contexte : dates et dispositifs déployés	
Les aides exceptionnelles	20
Auteurs/autrices-compositeurs/compositrices	20
Édition musicale	20
Fonds exceptionnel d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle musical et de variétés	21
Fonds de compensation et fonds exceptionnel de soutien aux festivals	21
Un traitement exceptionnel pour le bilan des aides	22
III. L'ÉTABLISSEMENT À TRAVERS SES MISSIONS	25
Comprendre la filière	26
Les études et l'observation	26
Soutenir la filière	29
Le parcours usager et l'affiliation	29
Reprise de la perception de la taxe sur les spectacles de musique et de variétés	32
Les aides pérennes	33
Les crédits d'impôt	38
L'action territoriale	40
L'action internationale	45
Accompagner la filière	46
La transition écologique	46
L'égalité entre les femmes et les hommes	47
L'Europe	49
L'information	49
La communication	51
Les formations	51
Les Éditions du CNM	55
Le conseil	56
Les partenariats et la valorisation	60
L'innovation	64

IV. DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES TRIENNALES POUR 2023-2025	67
Les orientations stratégiques de l'établissement à horizon 2025	68
La poursuite de la construction de l'établissement	70
Des séminaires pour fédérer les équipes	70
Des outils pour une bonne diffusion de l'information	70
Le budget d'intervention 2023	71
V. ANNEXES	73
Revue de presse	74
Les structures aidées	76
Tableau d'exécution budgétaire	76
Les instances	77
L'organigramme	80



Édito

À l'heure de se pencher une dernière fois sur 2022, c'est un sentiment curieux qui prédomine. Qu'on en juge : l'année dernière, celle de la reprise, a commencé, dans notre pays, avec des mesures d'interdictions administratives des concerts debout et des bars dans les salles de concert; quelques semaines plus tard, en février, l'agression russe en Ukraine a choqué le monde entier; une inflation record a pénalisé le pouvoir d'achat des ménages et lourdement pesé sur les acteurs et les actrices de notre filière musicale; des festivals ont été annulés, ici pour canicule, là pour menaces d'inondations. Retenons tout de même aussi ce qu'il y a d'encourageant dans ce tableau : l'activité des salles de concert et des festivals a repris, à des niveaux certes très variables; la musique enregistrée a continué sa croissance et, à l'international, les artistes français ont enregistré de superbes résultats.

Pour sa troisième année d'existence, le CNM s'était doté d'un budget d'intervention qui, dans le cadre de la reprise, dédiait une grande partie des quelque 194 millions d'euros accordés par le ministère de la Culture aux aides exceptionnelles à notre filière, si durement touchée par la crise sanitaire. D'une logique de sauvegarde, nous étions alors passés à une logique de relance, afin d'accompagner la reprise de l'activité musicale.

C'est dans ce contexte que, tout au long de cette année, les équipes du CNM ont démontré une fois encore un très fort engagement. Sans dresser de bilan exhaustif, je mettrais particulièrement en avant quelques points saillants : plus de 8 300 demandes d'aides ont été examinées pour l'ensemble de nos dispositifs; près de 1100 heures de formation et près de 1000 rendez-vous ont été organisés pour orienter et conseiller; les Éditions ont pris un nouveau départ, en amorçant la réédition de l'ensemble des guides métiers; le CNM a soutenu le développement international de nos artistes, partout dans le monde, avec de beaux résultats dont attestent les « certifications export » de l'année 2022 publiées le mois dernier; le CNM a joué un rôle fédérateur pour faire émerger la voix de la filière européenne de la musique dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en lançant à Strasbourg l'initiative One Voice for European Music; la taxe a repris à un rythme soutenu, tout comme les crédits d'impôt, qui ont atteint un niveau record; nous avons mis en place une action déterminée en direction des Outre-mer et des territoires métropolitains; nous avons élargi les mesures pour l'égalité femmes-hommes; nos

systèmes d'information ont continué à se déployer, avec une attention forte aux enjeux de sécurité; des études importantes ont été conduites et rendues publiques; des partenariats significatifs ont été signés avec des institutions et des acteurs culturels; la qualité de la gestion budgétaire et comptable a progressé; le dialogue social a été riche et s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Le CNM n'étant plus cantonné au rôle de « pompier » qu'il endossait jusqu'ici, nous avons aussi pu continuer à consolider notre action pour la filière, avec la volonté d'agir sur un temps plus long et moins soumis aux diktats de l'urgence.

L'an dernier, je citais quatre grands défis qui se profilaient : la défense de la diversité, l'international, l'innovation et la transition écologique. À ceux-ci, qui sont toujours d'actualité, viennent s'ajouter en 2023 l'inflation et les évolutions des modèles économiques dans le live. L'économie du spectacle, déjà complexe avant la crise, est désormais enserrée dans des contraintes inédites. Les coûts explosent, les recettes sont, pour beaucoup, incertaines, et des investissements massifs sont indispensables pour accélérer un véritable virage écologique, numérique et en matière d'expérience spectateur. À ces questions désormais structurelles sont venues s'adjoindre des inquiétudes un peu plus lointaines quant à l'année 2024, avec les Jeux olympiques attendus par le pays depuis un siècle, mais qui constitueront une contrainte de plus dans la vie des spectacles.

Du côté de la musique enregistrée, les défis ne sont pas moins considérables : la production française a été vaillante, et le développement des écoutes de musique en ligne est synonyme de très belles opportunités. Mais l'exigence en termes de création, de qualité et d'innovation est tout aussi forte pour que les artistes trouvent leur public; elle s'inscrit dans une équation économique moins rémunératrice que ne l'était le modèle exclusivement physique, dans un contexte extrêmement concurrentiel, où à travers le monde 100 000 nouveaux titres sont ajoutés chaque jour sur les plateformes. La question de la « découvrabilité » est donc majeure pour la diversité et la vitalité de la création musicale française. Et si de nouveaux modes de production désintermédiés ouvrent de nouvelles perspectives, ils ébranlent aussi certains fondamentaux dans la gestion et la répartition des droits, alors que les organismes de gestion collective sont déjà fragilisés par la concurrence, les conséquences de l'arrêt RAAP de la Cour de justice de l'Union européenne et les tentatives de remettre

en cause la rémunération pour copie privée. En conséquence, la situation des auteurs et des autrices, des compositeurs et compositrices demeure fragile, et le travail des éditeurs et éditrices se révèle plus complexe qu'avant la crise. Cependant, outre ces difficultés rencontrées par la musique enregistrée, il faut se réjouir de notre capacité à exporter nos productions musicales, attestée par les chiffres des certifications à l'export 2022, en progression de 38 % par rapport à 2021. Sur cette question de l'export, le CNM est déjà très présent, mais nous maintenons nos efforts en 2023 pour ne pas perdre de terrain sur le marché mondial. Il y a là un enjeu de rayonnement, de développement, d'influence et de souveraineté.

Le CNM, opérateur du ministère de la Culture, entend jouer pleinement le rôle que la loi a prévu pour lui. Car comment imaginer que chaque association, chaque entreprise, chaque établissement de la musique et des variétés pourra, individuellement, relever ces défis vertigineux ? La filière musicale doit prendre conscience d'elle-même, se vivre comme un secteur solidaire, avec des acteurs et des actrices interdépendants, et je crois profondément que c'est ensemble que nous serons en mesure de répondre à ces défis. Après déjà trois années d'existence, je suis plus que jamais convaincu que le CNM est le bon outil, original et moderne pour cela. Il repose sur la concertation, l'indépendance, l'efficacité, l'association des professionnelles et professionnels, la transparence des décisions, et la connaissance des métiers et des enjeux de notre économie. Il repose aussi sur la solidarité et le CNM veut, au nom de l'intérêt général de la filière, contribuer à transcender les hétérogénéités, les divisions, les antagonismes même, comme ont réussi à le faire d'autres industries culturelles avant la nôtre.

L'observation de la filière, l'analyse, la prospective et l'évaluation sont les premiers piliers indispensables à l'action de l'établissement ; l'accompagnement non financier joue également un rôle de plus en plus important pour faire naître des solutions en matière de formation, pour armer les professionnelles et professionnels des compétences et des outils exigés par notre époque ; enfin, les aides financières

s'adapteront, dès la fin 2023, pour soutenir les activités existantes et surtout susciter et accompagner les évolutions de demain. C'est un schéma d'intervention profondément renouvelé, innovant, simplifié, efficace, que nous préparons en ce moment, et je sais pouvoir compter sur les différents représentants de la filière pour nous aider à le bâtir.

Grâce au ministère de la Culture, le CNM va pouvoir, en 2023, continuer à soutenir la filière. La taxe sur la billetterie de spectacles a démontré son efficacité et sa pertinence, partie de l'initiative des professionnelles et professionnels eux-mêmes ; l'État a tenu ses engagements et les organismes de gestion collective ont augmenté leur contribution.

Mais la construction de notre établissement reste à parachever. Autant le dire clairement : en 2024, si rien ne change, la loi du 30 octobre 2019 ne sera pas pleinement mise en application et certaines compétences ne seront pas, ou plus difficilement, traduites en actes, ce que les professionnelles et professionnels, partout dans le pays, mesureront très vite, parfois douloureusement. Des projets d'enregistrements ne se réaliseront pas ; des opportunités à l'export seront manquées, et la part de marché des productions françaises continuera à reculer ; des festivals, mais aussi des salles de concerts, connaîtront des difficultés insurmontables ; des compositrices et des compositeurs auront plus de mal à être joués. Perspectives inacceptables, surtout lorsqu'on considère la formidable ambition du législateur pour notre filière en 2019.

Au fond, en 2023, nous examinons les questions qui se seraient posées dès 2020 ou 2021, en l'absence de pandémie. Elles sont vertigineuses et excitantes ! Les résultats acquis, ensemble, avec les professionnelles et professionnels dans les groupes de travail, au conseil professionnel et au sein du conseil d'administration, la confiance dans l'intelligence collective qui s'est petit à petit constituée permettent d'être optimistes.

Dans un an, dans l'édito du rapport d'activité 2023, nous pourrons, ensemble, faire les comptes et dresser les bilans.

Jean-Philippe THIELLAY,
président du Centre national de la musique

I. **SYNTHÈSE
DE L'ACTIVITÉ
EN 2022**

Dates clés

2022

7 janvier 2022

Le CNM et Radio France annoncent la signature d'un partenariat autour de leurs missions communes en faveur de la promotion de la création musicale dans toute sa diversité et de la valorisation du patrimoine musical français.

24 mars 2022

Lancement du CNMlab, laboratoire d'idées en relation étroite avec le monde universitaire et académique, pour élaborer un programme de recherche complémentaire aux études du CNM. Publication du premier recueil du CNMlab, *La musique en mouvements. Horizon 2030*, et mise en ligne du site cnmlab.fr.

18 mai 2022

Remise du premier Prix de l'innovation dans la musique du CNM, dans le cadre d'une journée de rencontres autour de l'innovation organisée au MoHo, à Caen.

21 avril 2022

- Publication de l'étude qualitative exploratoire sur l'expérience spectateur dans les concerts et les spectacles de variétés.
- Lancement de la feuille de route du CNM dédiée à la transition écologique, combinant des actions d'information, de sensibilisation, de formation, d'étude, de diagnostics, d'aide financière et de veille.

17 décembre 2021

Le conseil d'administration du CNM approuve un schéma d'intervention 2022 de près de 200 M€ grâce au soutien du ministère de la Culture, passant d'une logique de sauvegarde à une logique de relance en phase avec les enjeux de la filière (transition écologique, investissements de transition des lieux de diffusion, etc.).

15 février 2022

Organisation du premier 360 du CNM sur le thème « Artistes, musiciens, comment structurer son projet musique ? ». Ces sessions d'information collectives, gratuites, ouvertes à tous, et organisées deux fois par mois en présentiel au CNM proposent de livrer un aperçu à 360° de tous les métiers et de toutes les tendances de la filière musicale en France.

6 avril 2022

Événement One Voice for European Music, organisé par le Centre national de la musique au siège du conseil régional de Strasbourg et labellisé par le ministère de la Culture dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE).

30 juin 2022

Publication d'une étude sur le développement du livestream musical en partenariat avec l'Arcom.

18 juillet 2022

Signature à Bourgoin-Jallieu du premier partenariat entre le CNM et le département de l'Isère en faveur de la consolidation et du développement de la filière locale de la musique et des variétés.

10 novembre 2022

Lancement d'un parcours d'accompagnement à la fonction de direction d'un lieu de musiques actuelles proposé par la FédéliMa et le SMA en partenariat avec le CNM.

16 janvier 2023

Publication de l'étude sur la manipulation des écoutes en ligne, aboutissement d'un travail de deux ans avec les acteurs de la filière.

11 novembre 2022

Publication au *Journal officiel* du décret relatif au crédit d'impôt pour les dépenses d'édition d'œuvres musicales créé par la loi de finances pour 2022 (décret n° 2022-1424 du 10 novembre 2022).

13 octobre 2022

Présentation des chiffres de la diffusion des spectacles de musique et de variétés pour l'année 2022, prévoyant une reprise en demi-teinte avec 909 M€ de recettes, soit un chiffre d'affaires 10 % inférieur à celui de l'année 2019 (année de référence pré-crise Covid).

16 décembre 2022

Le conseil d'administration du CNM adopte un budget d'intervention en faveur de la musique et des variétés de 117,6 M€ pour l'année 2023 et ses orientations stratégiques 2023-2025.

21 décembre 2022

Le CNM publie son rapport annuel sur la diversité musicale dans les médias, élargi pour la première fois à la production phonographique et au streaming (audio et vidéo).

Chiffres clés

<p>197,2 M€</p> <p>de budget d'intervention exécuté en 2022</p> <p>dont 119,6 M€</p> <p>de budget exceptionnel financé en partie par des crédits France Relance</p>	<p>14 contrats et conventions en cours</p> <p>avec 22 collectivités territoriales</p>
	<p>96 formations délivrées par le CNM</p> <p>soit 1816^H de formation</p> <p>à destination de 578 stagiaires</p> <p>sur 23 lieux d'intervention différents</p> <p>pour un chiffre d'affaires total de 376,2 k€</p>
<p>+21,4% d'audience globale</p> <p>sur l'ensemble des comptes du CNM sur les réseaux sociaux, acquis de manière organique, sans publicité</p>	<p>Près de 1000 rendez-vous de conseil</p> <p>délivrés en matière de structuration, innovation, production phonographique, édition musicale, musique à l'image...</p>
<p>18 commissions d'attribution des aides</p> <p>et 436 membres de commissions d'aides du CNM</p>	<p>35 opérations, en France et à l'étranger,</p> <p>à destination des professionnelles et professionnels désirant se développer à l'international (résidences, sessions d'écriture, événements professionnels, sessions d'information en ligne...)</p>
<p>5968 dossiers soutenus pour 155,4 M€</p>	<p>609 articles dans la presse papier</p> <p>et 1174 articles Web</p>
	<p>2586 structures et personnes morales différentes soutenues</p> <p>hors programme de soutien aux auteurs/ autrices-compositeurs/compositrices</p>

Les aides financières en 2022

Les programmes d'aides financières du CNM en 2022 se répartissent suivant diverses typologies : fonds de sauvegarde et de relance pour les aides exceptionnelles, droit de tirage, aides nationales sélectives – sectorielles et transversales – et aides territoriales, incluant les conventions en région ainsi que la convention avec la Ville de Paris.

Ces aides financières n'incluent pas les deux crédits d'impôt pour lesquels le président de l'établissement délivre les agréments provisoires et définitifs au nom de la ministre de la Culture : les crédits d'impôt pour dépenses de production d'œuvre phonographique (CIPP) et pour dépenses de production de spectacles vivants (CISV). Elles n'incluent pas non plus les partenariats qui ont été noués au cours de l'année et qui ont pu faire l'objet d'octroi d'enveloppes financières spécifiques.

De surcroît, le fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices, opéré par la Sacem et la SACD, n'est pas inclus dans ces chiffres. En 2022, ce sont 8 776 dossiers qui ont été soutenus pour un montant octroyé de 23,4 M€.

En 2022, 6 745 dossiers de demande de soutien financier ont été instruits, 5 968 d'entre eux (soit 88 %) ont été soutenus pour un montant total de 155,4 M€.

La réponse à la crise a, en 2022 encore, mobilisé la majorité des fonds attribués, avec 85,5 M€ pour 1 349 dossiers soutenus (dont une grande majorité à destination d'entrepreneurs et entrepreneuses du spectacle vivant), mais pour une enveloppe de l'ordre de deux fois inférieure à celle engagée en 2021. 2022 restait en effet une année de risques et d'enjeux, rendus d'autant plus importants que les conséquences de la crise sanitaire se sont retrouvées renforcées, en fin d'année, par la crise énergétique et les baisses induites de financements publics, notamment de la part des collectivités territoriales.

À l'inverse, les aides nationales sélectives ont plus que doublé par rapport à 2021. Elles ont permis de soutenir 3 905 dossiers pour 53,9 M€. Le droit de tirage a mobilisé 12 M€ pour 403 dossiers soutenus, en amorce d'une reprise qui devrait encore s'accroître en 2023. Quant aux aides territoriales, déployées dans le cadre des conventions et contrats en région et avec la Ville de Paris, elles ont permis de soutenir 311 dossiers pour 4,1 M€.

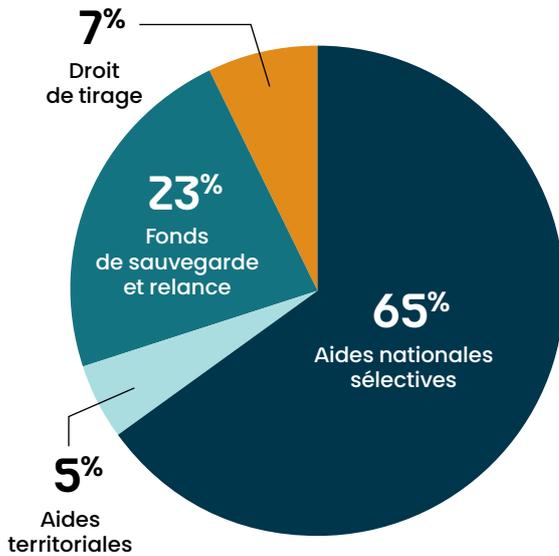
TOUTES AIDES FINANCIÈRES CONFONDUES*

Hors partenariats et crédits d'impôt et fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices

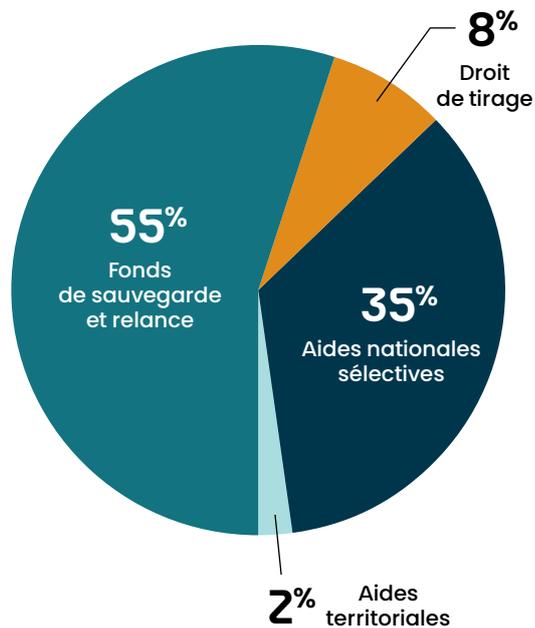
	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé (en M€)
Total des aides	6 745	5 968	155,4
Total des aides hors aides territoriales	6 282	5 657	151,4
Fonds de sauvegarde et relance	1 365	1 349	85,5
Droit de tirage	403	403	12,0
Aides nationales sélectives	4 514	3 905	53,9
Aides territoriales	463	311	4,1

* Il s'agit du total des aides financières instruites et acceptées en 2022 et non annulées au cours de l'année 2022.

RÉPARTITION DES DOSSIERS SOUTENUS PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES MONTANTS OCTROYÉS PAR CATÉGORIE



La répartition des aides, hors aides territoriales, par cible, c'est-à-dire par type de métiers de la filière musicale et des variétés éligibles aux programmes¹, fait clairement apparaître le soutien majoritaire au champ du spectacle vivant pour 121,1 M€ à 3157 dossiers soutenus, ce secteur ayant été le plus fortement affecté par la crise sanitaire. Les programmes de soutien dédiés aux métiers de production, de distribution phonographique et de disquaire ont mobilisé 8 M€ pour 965 dossiers soutenus. Les fonds dédiés aux métiers de l'édition ont permis de soutenir 441 dossiers pour 9,1 M€. Les soutiens aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices, avec 387 bourses octroyées, ont pour leur part représenté 1,9 M€². Enfin, les programmes de soutien transversaux et internationaux destinés à différents métiers de la filière musicale et des variétés ont représenté au total 11,2 M€ d'aides pour 687 dossiers soutenus. Une répartition a également été opérée par champ esthétique couvert, faisant apparaître que la majorité des montants octroyés (96,6 M€) l'ont été dans le cadre de programmes ouverts à l'ensemble du champ musical et des variétés.



1. Ce sont les périmètres des différents programmes qui ont été catégorisés, et non chacun des projets ou structures effectivement demandeuses et/ou bénéficiaires.

2. Seules les bourses auteurs/autrices-compositeurs/compositrices sont ici décomptées. S'y ajoutent 8776 dossiers soutenus pour un montant octroyé de 23,4 M€ dans le cadre du fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices, opéré par la Sacem et la SACD.

DÉTAIL PAR COMMISSIONS ET PAR PROGRAMMES (HORS AIDES TERRITORIALES)

Nom du programme	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total demandé des dossiers instruits	Montant total demandé des dossiers soutenus	Montant total octroyé
TOTAL	6 282	5 657	188 333 812 €	171 719 771 €	151 375 904 €
Bourse auteur/autrice-compositeur/compositrice	387	387	1 921 901 €	1 921 901 €	1 921 901 €
Droit de tirage	403	403	11 998 392 €	11 998 392 €	11 998 362 €
Compensation 3	18	15	1 180 640 €	1 001 051 €	692 919 €
Compensation 3 HC de la taxe	3	3	584 462 €	584 462 €	324 480 €
Compensation 4	62	60	1 595 373 €	1 460 873 €	1 183 504 €
Aide à la création, production et diffusion	874	724	13 900 322 €	11 824 683 €	8 878 705 €
Aide à la création, production et diffusion – classique contemporain	189	134	4 160 699 €	3 135 964 €	2 236 552 €
Aide transitoire à la création, production et diffusion 2021	72	67	1 012 146 €	889 178 €	505 040 €
Promotion, diffusion	43	38	774 284 €	726 784 €	571 307 €
Soutien transitoire à la diffusion des salles de spectacles	98	97	872 447 €	862 447 €	630 842 €
Aide à l'activité de diffusion des salles de spectacles	227	220	9 986 470 €	9 813 171 €	8 369 158 €
Aide à la création ou à la reprise d'activité de disquaire indépendant	13	12	389 141 €	339 141 €	310 391 €
Aide à la modernisation et au développement des disquaires indépendants	6	6	227 000 €	227 000 €	170 000 €
Aide aux disquaires indépendants	11	11	21 241 €	21 241 €	21 241 €
Soutien économique et à l'emploi des disquaires indépendants	9	9	178 922 €	178 922 €	150 760 €
Aide à l'édition de musique contemporaine	64	64	296 026 €	296 026 €	281 022 €
Développement éditorial	191	180	1 792 478 €	1 615 111 €	1 494 596 €
Fonds de soutien à l'édition musicale – musique classique	12	10	644 243 €	623 237 €	597 645 €
Fonds exceptionnel de soutien à l'édition musicale	187	187	7 009 625 €	7 009 625 €	6 750 000 €
Égalité femmes-hommes	121	104	2 136 239 €	1 875 456 €	1 562 276 €
Création de salle de spectacle	19	16	2 398 040 €	2 134 837 €	1 520 400 €
Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité	148	140	4 524 342 €	4 293 280 €	3 479 600 €
Aide aux projets de développement international – jazz 1	71	68	306 205 €	292 897 €	265 650 €
Aide aux projets de développement international – jazz 2	11	10	331 590 €	281 590 €	232 333 €
Aide aux projets de développement international – musiques actuelles 1	200	198	1 047 853 €	1 039 853 €	1 030 865 €
Aide aux projets de développement international – musiques actuelles 2	30	29	993 380 €	973 895 €	968 895 €

Nom du programme	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total demandé des dossiers instruits	Montant total demandé des dossiers soutenus	Montant total octroyé
Aide aux projets de développement international – musiques classiques 1	110	106	913 279 €	861 210 €	806 462 €
Aide aux projets de développement international – musiques classiques 2	5	5	198 847 €	198 847 €	168 847 €
Fonds exceptionnel de soutien aux festivals 2	33	24	1 494 545 €	1 177 895 €	1 103 764 €
Innovation	46	27	4 570 053 €	2 448 534 €	1 568 120 €
Aide à la production phonographique – musiques actuelles	531	495	5 448 707 €	4 999 188 €	4 075 227 €
Aide à la production phonographique – musique classique et contemporaine	83	81	1 083 396 €	1 064 381 €	974 892 €
Aide à la production de musique en images	418	351	3 239 729 €	2 656 770 €	2 300 568 €
Résidence musiques actuelles	39	31	559 086 €	438 634 €	383 600 €
Transition numérique	65	47	1 641 250 €	1 255 387 €	943 679 €
Développement économique	37	15	1 473 394 €	635 400 €	558 224 €
Aide aux associations contribuant au développement et à la structuration de la filière	30	29	1 336 560 €	1 328 560 €	1 123 000 €
Aide aux organismes de formation professionnelle	11	11	595 500 €	595 500 €	418 000 €
Aide aux dispositifs d'accompagnement, salons et prix	21	19	1 215 100 €	1 161 500 €	984 000 €
Aide aux projets en faveur de la transition écologique	23	19	882 024 €	841 692 €	615 432 €
Aide aux festivals	311	155	15 781 399 €	9 017 774 €	4 380 000 €
Sauvegarde	169	169	20 246 909 €	20 246 909 €	19 716 655 €
Compensation bar et restauration	70	70	1 041 884 €	1 041 884 €	1 037 880 €
Relance spectacle vivant	811	811	56 328 689 €	56 328 689 €	54 069 110 €



TOUTES AIDES HORS AIDES TERRITORIALES, PAR CIBLE*

Hors partenariats et crédits d'impôt, aides territoriales et fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Total des aides	6 282	5 657	151,4 M€
Auteurs/autrices-compositeurs/compositrices	387	387	1,9 M€
Édition	454	441	9,1 M€
Production et distribution phonographiques, disquaires	1071	965	8,0 M€
Salles de spectacles, production et diffusion du spectacle vivant	3 589	3 177	121,1 M€
Aides transversales (y compris international)	781	687	11,2 M€

* En fonction des périmètres d'intervention des programmes.

TOUTES AIDES HORS AIDES TERRITORIALES, PAR CHAMP ESTHÉTIQUE DES PROGRAMMES*

Hors partenariats et crédits d'impôt, aides territoriales et fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices

	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
Total des aides	6 282	5 657	151,4 M€
Musiques actuelles	882	831	7,0 M€
Musique classique, lyrique, contemporaine	499	427	6,5 M€
Musiques (sans distinction esthétique)	1 222	1 143	13,1 M€
Musiques actuelles et variétés	1 783	1 462	28,2 M€
Musique (sans distinction esthétique) et variétés	1 896	1 794	96,6 M€

* En fonction des périmètres d'intervention des programmes.

2 586 structures différentes aidées en 2022³

En dehors du programme de bourse auteurs/autrices-compositeurs/compositrices et des aides exceptionnelles et sélectives octroyées à des personnes physiques ou entrepreneurs et entrepreneuses individuels, l'ensemble des aides financières versées par le Centre national de la musique a permis de soutenir 2 586 structures différentes en 2022. 1 110 structures ont été soutenues par les programmes exceptionnels destinés à la sauvegarde et à la relance, 1 729 structures l'ont été au titre des aides sélectives. 275 structures différentes ont bénéficié d'aides territoriales, tandis que 372 structures ont été soutenues au titre du droit de tirage.

La répartition des structures bénéficiaires par forme juridique fait apparaître que la majorité des structures soutenues ont été des associations (52 %), mais pour un peu moins du tiers des montants octroyés (27 %). Elles sont majoritaires parmi les aides sélectives nationales et les aides territoriales, mais leur part n'est majoritaire en montants octroyés que pour ces dernières aides.

Les sociétés commerciales ont représenté plus des deux tiers des aides en valeur (71 %) et 44 % des structures soutenues. Elles sont nettement majoritaires dans les programmes exceptionnels de sauvegarde et de relance, tant en nombre de structures soutenues (54 %) qu'en montant des aides octroyées (83 %). Elles sont aussi majoritaires dans les montants octroyés au titre des aides sélectives nationales (51 %) et des droits de tirage (89 %).

3. En dehors des aides aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices.

Les collectivités et établissements publics sont quant à eux représentés par une part équivalente parmi les structures soutenues et les montants octroyés (respectivement 3 % et 2 %). Leur part dans le droit de tirage a cependant été supérieure (11 % des structures, mais seulement 3 % des montants octroyés).

La répartition des structures soutenues par territoire en fonction de leur siège social fait apparaître une part importante des structures implantées en Île-de-France (38,1 % des structures soutenues pour 54,4 % des montants octroyés), ce qui s'explique par le nombre de sièges sociaux installés dans la Région. Il faut toutefois noter que plus de 60 % des structures soutenues sont implantées hors de la Région francilienne et dans un très grand nombre de villes différentes.

RÉPARTITION DES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES⁴ PAR FORME JURIDIQUE

Aides financières hors partenariats et crédits d'impôt

Lecture des pourcentage en colonne	Total	Fonds de sauvegarde et relance	Aides pérennes nationales	Aides territoriales	Droit de tirage
Nombre de structures bénéficiaires	2 586	1 110	1 729	275	372
Sociétés commerciales, personnes physiques et entrepreneurs/entrepreneuses	44 %	54 %	43 %	19 %	46 %
Associations	52 %	45 %	54 %	81 %	43 %
Secteur public (collectivités et établissements publics)	3 %	1 %	3 %	1 %	11 %
Montant des aides octroyées	153 506 438 €	85 475 957 €	51 979 684 €	4 052 435 €	11 998 362 €
Sociétés commerciales, personnes physiques et entrepreneurs/entrepreneuses	71 %	83 %	51 %	23 %	89 %
Associations	27 %	16 %	44 %	77 %	7 %
Secteur public (collectivités et établissements publics)	2 %	0 %	5 %	0 %	3 %

N.B. Le nombre total de structures soutenues n'est pas égal à la somme des structures soutenues pour chaque catégorie de programme, car une même structure peut être soutenue au cours de l'année au titre de différents types de programmes.

4. En dehors des aides aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices.



RÉPARTITION DES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES⁵ PAR RÉGION D'IMPLANTATION DU SIÈGE SOCIAL

Aides financières hors partenariats et crédits d'impôt

Lecture des pourcentage en colonne	Total	Fonds de sauvegarde et relance	Aides pérennes nationales	Aides territoriales	Droit de tirage
Nombre de structures bénéficiaires	2 586	1 110	1 729	275	372
Auvergne-Rhône-Alpes	11,1 %	11,6 %	11,2 %	14,2 %	12,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	3,2 %	2,9 %	3,6 %	2,2 %	3,2 %
Bretagne	5,0 %	5,0 %	5,1 %	4,0 %	5,6 %
Centre-Val de Loire	3,2 %	2,5 %	3,4 %	5,1 %	3,0 %
Corse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
Grand Est	4,0 %	4,7 %	4,0 %	0,0 %	6,2 %
Hauts-de-France	2,9 %	3,2 %	2,8 %	4,7 %	3,8 %
Île-de-France	38,1 %	38,8 %	41,8 %	4,4 %	26,3 %
Normandie	3,7 %	2,8 %	3,3 %	7,6 %	3,2 %
Nouvelle-Aquitaine	7,2 %	6,5 %	6,4 %	15,3 %	8,6 %
Occitanie	8,1 %	8,6 %	7,6 %	10,2 %	11,3 %
Pays de la Loire	5,1 %	5,3 %	4,3 %	9,1 %	9,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6 %	7,7 %	6,2 %	9,1 %	5,9 %
Outre-mer	1,8 %	0,4 %	0,5 %	14,2 %	0,5 %
Montant des aides octroyées	153 506 438 €	85 475 957 €	51 979 684 €	4 052 435 €	11 998 362 €
Auvergne-Rhône-Alpes	7,2 %	6,2 %	9,5 %	10,1 %	3,4 %
Bourgogne-Franche-Comté	2,2 %	1,5 %	3,7 %	1,4 %	0,6 %
Bretagne	3,7 %	3,1 %	5,1 %	4,6 %	1,1 %
Centre-Val de Loire	2,9 %	2,7 %	3,2 %	3,1 %	2,8 %
Corse	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Grand Est	3,1 %	3,3 %	3,2 %	0,0 %	1,9 %
Hauts-de-France	2,4 %	1,8 %	3,1 %	4,3 %	3,1 %
Île-de-France	54,8 %	61,0 %	43,1 %	14,4 %	75,3 %
Normandie	2,3 %	1,5 %	3,3 %	8,3 %	2,0 %
Nouvelle-Aquitaine	5,3 %	4,8 %	6,2 %	11,8 %	2,1 %
Occitanie	5,3 %	4,7 %	6,9 %	7,4 %	2,6 %
Pays de la Loire	3,2 %	2,6 %	4,3 %	3,6 %	2,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,7 %	6,5 %	7,7 %	11,5 %	2,6 %
Outre-mer	0,8 %	0,2 %	0,6 %	19,4 %	0,1 %

5. En dehors des aides aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices.



II. LES DISPOSITIFS DE RELANCE

Si le Centre national de la musique a maintenu certains fonds de sauvegarde, restant indispensables en raison des lourdes difficultés rencontrées par certains acteurs au 1^{er} semestre 2022, le CNM et les équipes du soutien financier en particulier ont concentré leur travail en 2022 sur les fonds d'accompagnement à la reprise d'activité.

Le contexte : dates et dispositifs déployés

Outre le soutien, à travers un volet sauvegarde, aux éditeurs et éditrices de musique et aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices, le CNM a mis en œuvre au printemps 2022 un fonds d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle vivant musical et de variétés, faisant suite aux trois fonds de sauvegarde au spectacle vivant déployés en 2021, pour maintenir des moyens d'intervention indispensables à l'accompagnement de la reprise. Par ailleurs, les dernières commissions des fonds de compensation et fonds exceptionnel de soutien aux festivals se sont tenues en début d'année, avec étude des derniers dossiers concernés par ces dispositifs.

Les aides exceptionnelles

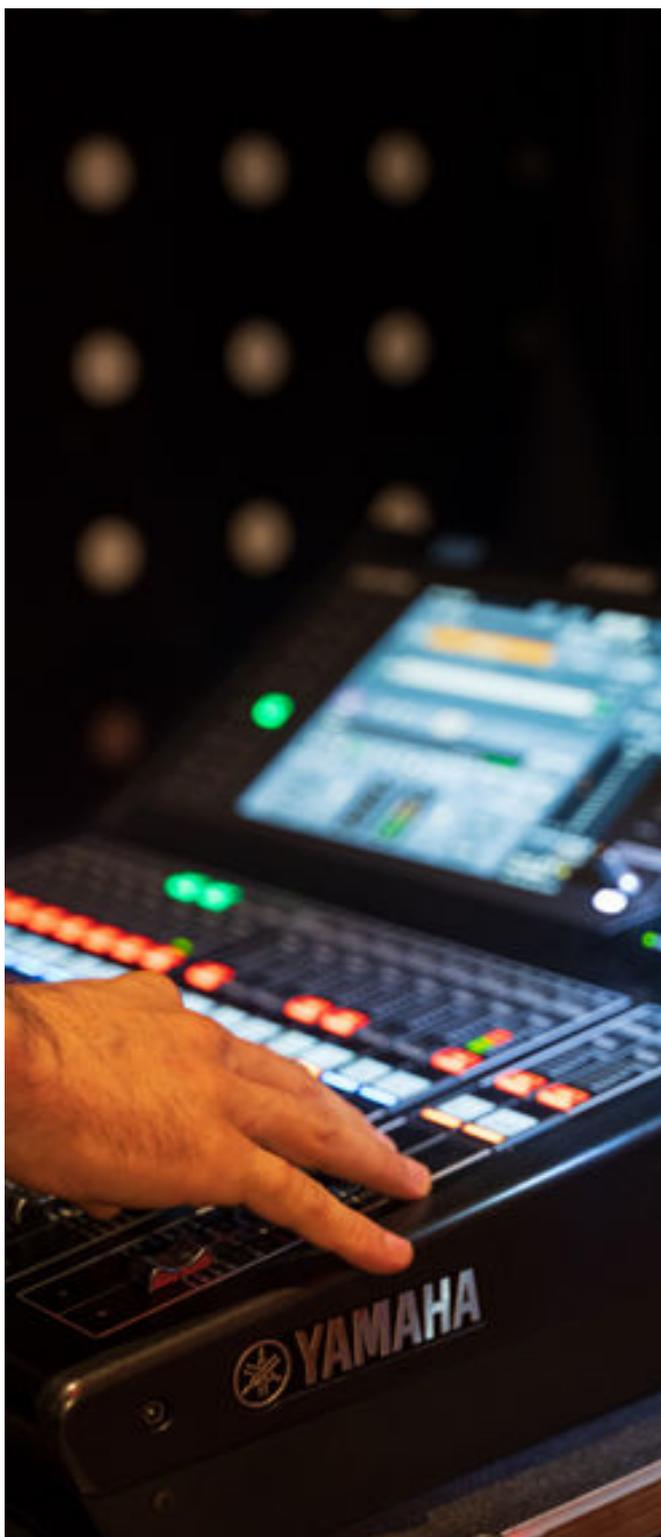
AUTEURS/AUTRICES-COMPOSITEURS/COMPOSITRICES

En raison du décalage entre le moment de la collecte des droits issus de la gestion collective et le moment de leur répartition, 2022 au même titre que 2021 a malheureusement correspondu à une très forte baisse des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices. En partenariat avec la Sacem et la SACD, l'établissement a prolongé le fonds exceptionnel de sécurisation de leurs revenus, en leur garantissant en 2022 un revenu issu de la gestion collective équivalant à au moins 60 % de celui de 2020. Le prolongement de ce fonds de solidarité, doté d'un budget de 10 M€ pour le premier semestre 2022 et de 10 M€ pour le second semestre 2022, a été opéré en partenariat avec la Sacem et la SACD, sur la base d'une compensation de la baisse de la collecte des droits constatée depuis juillet 2020. Ainsi, 8 776 dossiers ont été aidés, pour un montant total attribué de 23,4 M€.

ÉDITION MUSICALE

Les éditeurs et éditrices de musique ont été particulièrement frappés par la crise depuis 2020. Ainsi, sur la base des prévisions de la Sacem, le CNM a anticipé une diminution moyenne de 25 % de leurs revenus sur l'année 2021. Ce chiffre ne doit pas masquer toutefois de très forts écarts : un tiers des éditrices et éditeurs ont en effet subi des pertes supérieures à 40 % dans leurs répartitions Sacem, et parmi ceux-ci la diminution moyenne des revenus a été de -61 %. Cette situation a alors conduit l'établissement à créer en 2021 un fonds de soutien à l'édition musicale, afin d'assurer la survie des très petites entreprises du secteur et le maintien des emplois sans lesquels ces sociétés n'existeraient pas. Ce fonds a été décliné en deux volets, l'un à destination des éditeurs et éditrices de musiques classique et contemporaine, l'autre pour les éditeurs et éditrices de musiques actuelles.

Le paramétrage du fonds à destination des éditeurs et éditrices de musiques actuelles n'a pas permis de répondre significativement à la baisse de revenus subie en 2021, et cela a conduit l'établissement à proroger le fonds sur la base d'une évolution dans le paramétrage des modalités de calculs. Cela a eu pour effet de lisser l'intervention du CNM sur les deux années 2021 et 2022, tout en conservant les objectifs initiaux de survie des petites entreprises et de maintien de l'emploi. Au total, 6,75 M€ ont été attribués pour 187 bénéficiaires en 2022.



FONDS EXCEPTIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE D'ACTIVITÉ DU SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIÉTÉS

En dépit des mesures transversales massives mises en œuvre par l'État, nombre d'entreprises ont continué à accuser en 2022 des pertes d'exploitation de nature à menacer l'emploi. La baisse de leur chiffre d'affaires a également eu pour conséquence un ralentissement de l'investissement dans des projets émergents ou au long cours, pourtant cruciaux pour assurer la pérennité de leur activité.

Dans ce contexte, et en complément des mesures transversales de l'État, ce fonds exceptionnel, qui s'est déroulé en une session en juillet 2022, contenait :

- un « volet sauvegarde » visant à compenser une quote-part des pertes d'exploitation sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, pour lequel 169 structures ont été soutenues pour un total de 19,7 M€ ;
- un « volet relance » visant à soutenir la relance des investissements dans le domaine de la production de spectacles, pour lequel 810 structures ont été soutenues pour un total de 52,7 M€ ;
- un « volet compensation » visant à prendre en charge une partie de la perte de chiffre d'affaires de vente de boissons et de confiseries pour les structures ayant réalisé des représentations entre le 1^{er} janvier 2022 et le 16 février 2022, pour lequel 70 structures ont été soutenues pour un peu plus de 1 M€.

L'ensemble représente 1049 structures soutenues pour un total de 73,4 M€.

FONDS DE COMPENSATION ET FONDS EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN AUX FESTIVALS

Les derniers dossiers du fonds de compensation des pertes de billetterie (volets 3 et 4), mis en place dès octobre 2020 pour permettre le maintien de représentations malgré le contexte sanitaire et la réduction des jauges, et pour lesquels les sommes éligibles ont été calculées sur les résultats réalisés, ont été traités au tout début de l'année 2022, avec 78 dossiers soutenus pour un total de 2,2 M€.

Le volet 2 du fonds de soutien exceptionnel aux festivals quant à lui mis en œuvre au printemps 2021, et prolongé pour les festivals s'étant déroulés fin 2021 jusqu'aux premiers mois de 2022, a concerné 24 aides pour 1,1 M€.

Un traitement exceptionnel pour le bilan des aides

L'article 6 du Règlement général des aides du CNM indique la nécessité, pour les bénéficiaires d'une subvention, de présenter un bilan à l'issue de la réalisation du projet soutenu. Ce bilan peut conduire, dans le cas d'une réalisation ne correspondant pas au prévisionnel présenté au CNM ayant permis de déterminer le montant du soutien, à une révision voire à une annulation par le CNM du montant obtenu. Cette règle, en matière d'aides pérennes, conduit à un nombre d'ajustements tout à fait marginal au regard du nombre total des aides attribuées.

Dans le contexte post-crise sanitaire, le traitement des bilans des aides exceptionnelles, dont le cadre de soutien et le contexte dans lesquels elles ont été attribuées étaient tout à fait particuliers, a conduit à un grand nombre de révisions voire d'annulations d'aides.

Ces annulations intervenues courant 2022 sur des aides attribuées en 2021 et 2020 portent majoritairement sur les fonds de compensation des pertes de billetterie et fonds de soutien exceptionnel aux festivals.

En effet, après des reports successifs décidés au gré des évolutions de la crise et des réglementations sanitaires, de nombreux concerts, soutenus dans le cadre du fonds de compensation des pertes de billetterie, ont malheureusement été annulés pendant cette période, ou ont dû être décalés à des dates pour lesquelles les règles de réduction administrative de jauge n'étaient plus obligatoires (dates s'étant tenues notamment après le 30 juin 2021, sauf pour les concerts debout en intérieur).

Le cas du fonds de soutien exceptionnel aux festivals, pour lequel le montant du soutien était lié à un pourcentage des pertes, a lui aussi conduit à de nombreux ajustements à l'issue de l'analyse des bilans, y compris, de manière totalement inédite et exceptionnelle, à des modifications de subventions avec des montants en hausse.

Ainsi, en 2022, 472 dossiers ont vu leurs montants modifiés (globalement minorés, voire annulés, exceptionnellement augmentés) pour une baisse totale de 10,6 M€. Parmi ces dossiers, 208 concernent le fonds de compensation des pertes de billetterie, et 150 le fonds de soutien exceptionnel aux festivals. 100 aides ont été totalement annulées, et 213 dossiers restent à rembourser (dossiers avec échéanciers de remboursements inclus).

Le CNM, conscient que ces annulations et demandes de remboursement intervenaient à un moment complexe pour les structures, a mis en place une période moratoire, puis des possibilités d'échéanciers de remboursement de ces aides.

À ce jour plus d'une trentaine d'échéanciers ont été mis en œuvre, adaptés aux possibilités de trésorerie des structures.







III. **L'ÉTABLISSEMENT
À TRAVERS
SES MISSIONS**

Comprendre la filière

LES ÉTUDES ET L'OBSERVATION

Le Centre national de la musique assure une mission d'études et d'observation qui vise à décrire et analyser la réalité économique et sociale de la filière de la musique et des variétés en France, mais aussi à identifier et analyser les signaux faibles et tendances de fond à l'œuvre afin d'anticiper les évolutions des différents secteurs qui la composent. Ses productions, qui s'adressent tout autant aux professionnelles et professionnels de la filière qu'au grand public, nourrissent également les réflexions des pouvoirs publics en matière de politique culturelle.

Utiliser des méthodes transparentes et objectives, observer de manière régulière, faciliter la récolte de données (confidentialité, sécurisation et respect des principes du règlement général sur la protection des données – RGPD), encourager des initiatives dans la logique de partage d'informations, associer et concerter, tels sont quelques-uns des principes qui président à la mission d'études et d'observation du CNM. Les principales thématiques d'observation dévolues au CNM sont les suivantes : diffusion et diversité, économie et emploi, pratiques et usages.

La mission d'observation et de prospective qu'incarne le CNM se réalise également par la mise en place d'un centre de ressources pour étudier la filière et lui permettre de se projeter dans un univers mouvant, anticiper l'évolution des métiers, des pratiques, des modèles économiques...

La question de la gestion, du recueil, du traitement, du partage des données et des informations sous-tend cette stratégie. Dans la logique de maison commune de la musique qu'est le CNM, c'est le partage dans

le respect de chacun et de ses données personnelles qui prévaut. 2022 aura été l'année du constat documenté, l'année 2023 sera celle de l'action pour une exemplarité en la matière. En outre, elle est celle du déploiement d'outils de valorisation des données au sein de l'établissement qui permettront d'améliorer le partage de ressources à l'attention de la filière.



Des baromètres annuels pour observer la diversité

À l'occasion du MaMA, le CNM a présenté le 13 octobre 2022 une première estimation des chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés pour l'année 2022, assortie d'une partie rétrospective jusqu'alors inédite portant sur la période 2010-2019. Ces statistiques, qui ont vocation à observer l'évolution de la diffusion annuelle des principaux indicateurs de la diffusion de spectacles (nombre de représentations, fréquentation, billetterie générée), s'attachent à montrer la diversité des formats de diffusion (festivals, hors festivals, par grande classe de jauge), des offres et du marché en termes d'esthétiques et de disciplines, de répartition géographique... Il faut noter que les statistiques sur le spectacle que le CNM a aujourd'hui la capacité de produire se restreignent au champ de perception de la taxe fiscale, à savoir les musiques actuelles et les variétés (diffusion identifiée et déclarée). Elles ont vocation à être étendues pour couvrir l'ensemble du champ musical grâce à un partenariat avec le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture (DEPS-doc) et l'appariement avec l'outil SIBIL (Système d'information billetterie, qui a vocation à couvrir l'intégralité du champ du spectacle vivant).

Un baromètre lui aussi crucial est celui de la diversité musicale dans le champ de la musique enregistrée. L'année 2022 marque

un tournant : l'étude annuelle sur la diversité musicale dans les médias (radio et télévision), qui préexistait, a été élargie pour la première fois aux champs de la production phonographique et au streaming musical (audio et vidéo) et publiée le 21 décembre 2022 pour les données de l'année 2021. Le volet radiophonique qui a fait l'objet d'une extension du panel de stations observé n'a pas pu être publié à cette date. Il sera publié, pour les années 2021 et 2022, en même temps que les données 2022 des autres univers, au début de l'été 2023. Cette nouvelle livraison permettra en outre un approfondissement de la connaissance sur les vidéomusiques produites et la diffusion en streaming.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU BAROMÈTRE DES USAGES À PARAÎTRE EN 2023

Il existe aujourd'hui divers baromètres des pratiques et usages culturels et musicaux. Toutefois, l'enquête sur « les pratiques culturelles des Français », pilotée par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS), est réalisée à un rythme décennal. Quant aux baromètres portés par les organismes tels que la Sacem, le Snep, le Prodiss ou encore Agi-Son, pour n'en citer que quelques-uns, ils ne couvrent pas l'intégralité du champ des pratiques et usages musicaux. C'est pourquoi le CNM a travaillé en 2022, en lien avec les professionnelles et professionnels de la filière, à l'élaboration d'un baromètre annuel des usages et pratiques musicales de la population française pour compléter les dispositifs existants, mieux comprendre les comportements d'écoute, d'achat et de découverte, mais aussi anticiper les nouveaux usages. Le choix du prestataire est intervenu début 2023, et les premiers résultats sont attendus pour la rentrée 2023.

Des études pour se projeter : expérience spectateur, livestream musical

Au cours de la pandémie, le CNM avait confié au cabinet QualiQuanti la réalisation d'une étude exploratoire qualitative. Celle-ci a été publiée à l'occasion du Printemps de Bourges en avril 2022. Intitulée « L'expérience spectateur des spectacles musicaux », l'étude dessine des pistes pour que, dans le cadre de la reprise du spectacle vivant post-crise sanitaire, les professionnelles et professionnels intègrent pleinement cette dimension expérientielle que le CNM a inscrite dans les objectifs de son plan de soutien à la transition des lieux.

Après la publication, début 2021, de l'état des lieux sur le livestream musical et la mise en ligne du mini-site dédié sur cnm.fr, le CNM et la Hadopi (intégrée depuis janvier 2022 à l'Arcom avec le CSA) ont lancé une étude prospective sur les modèles économiques et les usages de cette pratique. L'offre de livestream s'est particulièrement développée pendant la pandémie dans un contexte de fermeture des salles de spectacles : 45 % des internautes français déclaraient avoir déjà visionné un livestream musical. L'étude CNM-Arcom qui comporte une partie qualitative sur les modèles économiques et le potentiel de rentabilité du livestream à l'horizon 2030 (étude documentaire complétée par 30 entretiens auprès de la filière musicale et par deux tables rondes prospectives), ainsi qu'une double étude qualitative et quantitative sur les usages du livestream auprès d'un échantillon de la population française (consommant ou non du livestream) a été publiée et présentée lors du forum Entreprendre dans la culture le 30 juin 2022. Une seconde présentation a été organisée lors du MaMA en octobre.

Une étude pour mieux comprendre et accompagner les professionnelles et professionnels de la filière : l'étude sur la manipulation des écoutes en ligne

En juin 2021, la ministre de la Culture a confié au CNM la réalisation d'une étude sur la manipulation des écoutes en ligne. Les travaux engagés dès l'été 2021 se sont poursuivis tout au long de l'année 2022 en associant les plateformes de musique en ligne et les ayants droit. Ce travail a permis de publier tout début janvier 2023 les résultats de la première étude au monde sur ce sujet. Le CNM a préconisé d'engager un travail de concertation pour mettre en œuvre les recommandations de cette étude, notamment en termes d'élaboration d'une charte interprofessionnelle de prévention et de lutte contre la manipulation des écoutes en ligne, de mise en place d'indicateurs de transparence en collaboration avec le Pôle d'expertise de la régulation numérique du ministère de l'Économie (PEReN), de mobilisation d'un tiers de confiance dans une démarche d'audit de données et de méthodes de détections avec l'ensemble des parties prenantes, de travail en lien avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour approfondir l'état des lieux des dispositifs de répression existants et envisager, le cas échéant, des mesures spécifiques. L'établissement s'y attellera sur l'ensemble de l'année 2023.



Ressources à l'international : évaluer, se doter de connaissances pour progresser

En 2022, le CNM a reconduit la réalisation des certifications des ventes physiques et digitales de singles ou d'albums à l'international, dont les résultats 2021 confirmant la vitalité de la production française ont été publiés fin avril. L'international, ce sont aussi des ressources : elles ont pour objectif d'aider les professionnelles et professionnels français dans leur compréhension d'un marché et représentent un appui au développement d'une stratégie de développement international. En 2022, la veille hebdomadaire d'actualités a été considérablement enrichie et la réalisation de nombreuses fiches marché initiée : musique enregistrée en Allemagne, marché colombien et brésilien de la musique, le numérique en Chine, marché de la musique en Inde. Enfin, l'étude du marché sud-africain a été publiée en septembre 2022.

Le CNMLab : le laboratoire d'idées du CNM en lien avec la recherche, pour éclairer, anticiper et se projeter

Pensé comme un laboratoire d'idées, le CNMLab a pour rôle d'élaborer un programme de recherche et de publications abordant une large variété de sujets (modèles économiques, pratiques musicales, diversité, transition écologique, économie numérique, santé, Europe, patrimoine, innovation, etc.), en lien avec l'actualité et les enjeux qui se présentent aux membres de la filière musicale et des variétés. Afin de bâtir un lien étroit avec le monde académique et universitaire, le CNMLab a créé un conseil scientifique qui réunit tous les trimestres une vingtaine de personnalités aux profils variés : sociologues, économistes, historiennes et historiens, juristes, musicologues, philosophes... Ce groupe de réflexion consultatif vient renforcer le programme de recherche du CNMLab et permet une meilleure interaction entre le monde de la recherche, le CNM et tous les acteurs et actrices qu'il regroupe dans une démarche de concertation permanente. Le CNMLab a vocation à publier et diffuser des notes et des études, sous deux principaux formats : les « ondes longues », travaux de long terme aboutissant à des rapports approfondis, et les « ondes courtes », formats plus synthétiques et dynamiques. Ces publications sont ponctuellement enrichies d'événements et de débats réunissant expertes et experts, professionnelles et professionnels, chercheurs et chercheuses.

La musique en mouvements. Horizon 2030, premier opus du CNMLab, a été présenté lors du Forum de l'Ircam à Paris le 24 mars 2022. Recueil de treize articles aux thématiques variées, il a ouvert la voie à des publications et opérations qui se déploieront au cours des prochaines années. Un site Internet (cnmlab.fr) a été mis en ligne dès le mois de mars dans sa version française et au mois d'octobre pour sa version anglaise. Il permet de diffuser les travaux publiés au-delà des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés les plus proches du CNM et des frontières de la francophonie. À la suite de ce recueil, trois « ondes courtes » ont pu être publiées : « Blockchain et NFT. Quel futur pour l'industrie musicale ? » en juin, « Deux décennies d'achats de catalogues musicaux » en octobre et « Musiques et ruralités. Entre idées reçues, singularités et opportunités » en décembre. Un appel à contributions lancé en juillet 2022 sur la thématique « Musique et données » a permis de sélectionner une dizaine de sujets qui feront l'objet de la publication d'un second recueil au mois de juin 2023.

Soutenir la filière

LE PARCOURS USAGER ET L’AFFILIATION

L'ensemble des services proposés aux professionnelles et professionnels de la musique et des variétés par le Centre national de la musique a été construit en continuité, sous forme de parcours. De la simple information jusqu'à l'obtention d'aides financières, en passant par les formations, ou encore les activités d'édition, d'études et de prospective, l'utilisateur du CNM doit pouvoir trouver l'accompagnement dont il a besoin, et des réponses adaptées à chaque étape de son développement. Véritables portes d'entrée à ce parcours, les services affiliation et conseil permettent aux professionnelles et professionnels de se faire connaître du CNM et d'être orientés vers les interlocuteurs appropriés en fonction de leur niveau de structuration.

En 2022, le service parcours usager regroupant ces deux activités a étroitement collaboré avec la direction des systèmes d'information à l'évolution et à la mise en cohérence des outils et démarches en ligne accessibles aux usagers. Parallèlement, pour répondre au besoin de compréhension du fonctionnement de l'écosystème de la musique et des variétés, ainsi que de la manière dont le CNM s'y inscrit, le service a travaillé à la conception de supports pédagogiques à destination plus spécifique des jeunes et des personnes en démarrage d'activité.

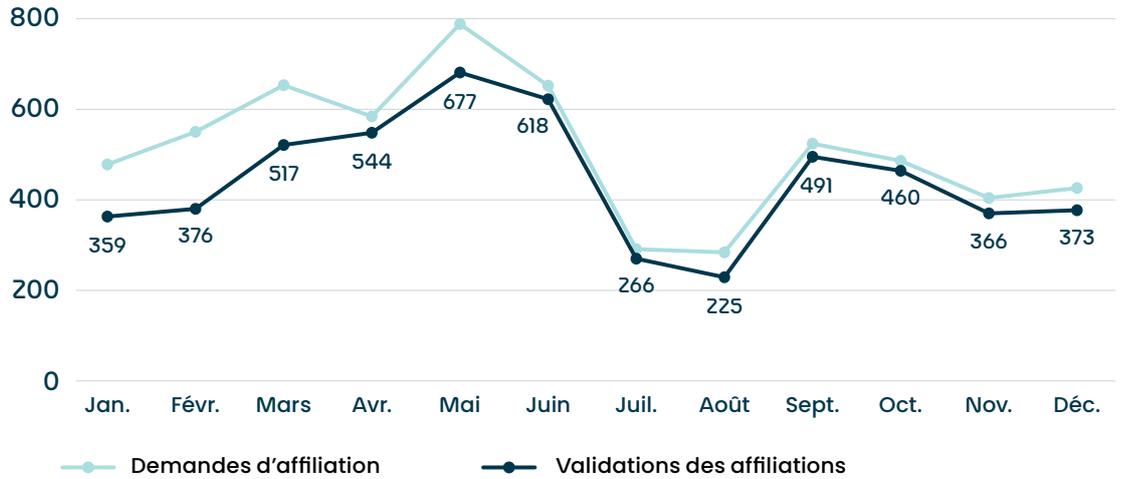
2022, une année charnière pour l'affiliation

Conformément à la décision entérinée par le conseil d'administration en décembre 2021, l'affiliation au CNM, jusqu'à présent réservée aux activités de spectacle vivant, devient une condition nécessaire au dépôt de toute demande d'aide, quel que soit le domaine d'activité du projet ou de la structure qui le porte (spectacle vivant, production phonographique, édition musicale, etc.). Cette démarche nouvelle pour une grande partie des usagers du CNM a nécessité un accompagnement, en particulier pour les personnes exerçant une activité dans le domaine de la production phonographique, de l'édition musicale et de la création (auteurs/autrices-compositeurs/compositrices).

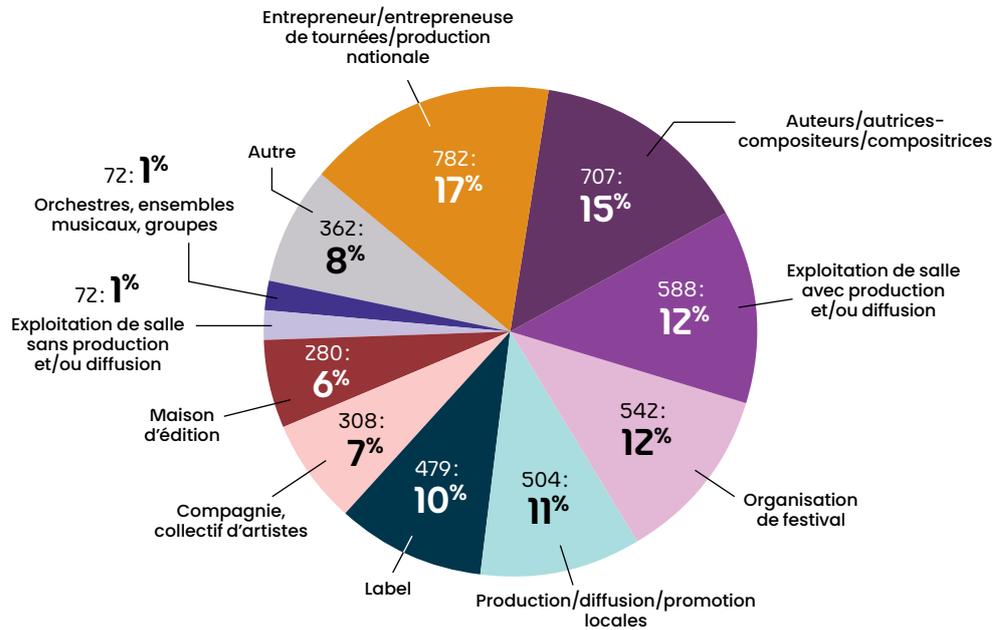
LES CHIFFRES CLÉS

Le nombre d'affiliés a plus que doublé (**+140 %**) au cours de l'année 2022, passant de 2 235 au 1^{er} janvier 2022 à **5 377** en fin d'année. Cette augmentation est principalement due à l'élargissement du périmètre de l'affiliation, mais aussi à l'ouverture de nouveaux programmes d'aides.



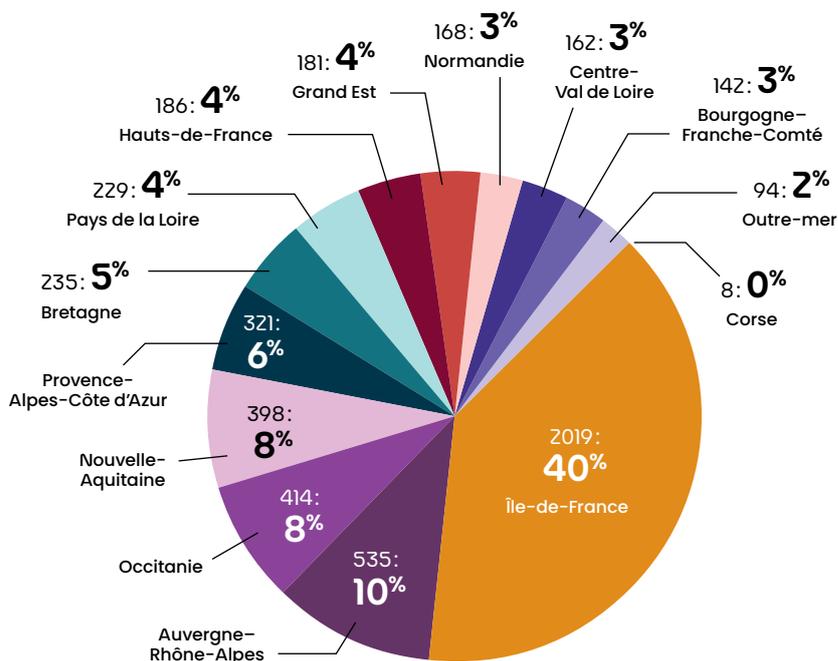
SAISONNALITÉ DES DEMANDES D'AFFILIATION EN 2022


La saisonnalité de l'affiliation est fortement corrélée à l'ouverture de nouveaux programmes d'aides. Ainsi, la période de forte affluence des demandes d'avril à juillet 2022 correspond à celle du lancement du fonds d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle vivant et à l'ouverture de la période de dépôt des dossiers pour la bourse auteurs/autrices-compositeurs/compositrices.

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022


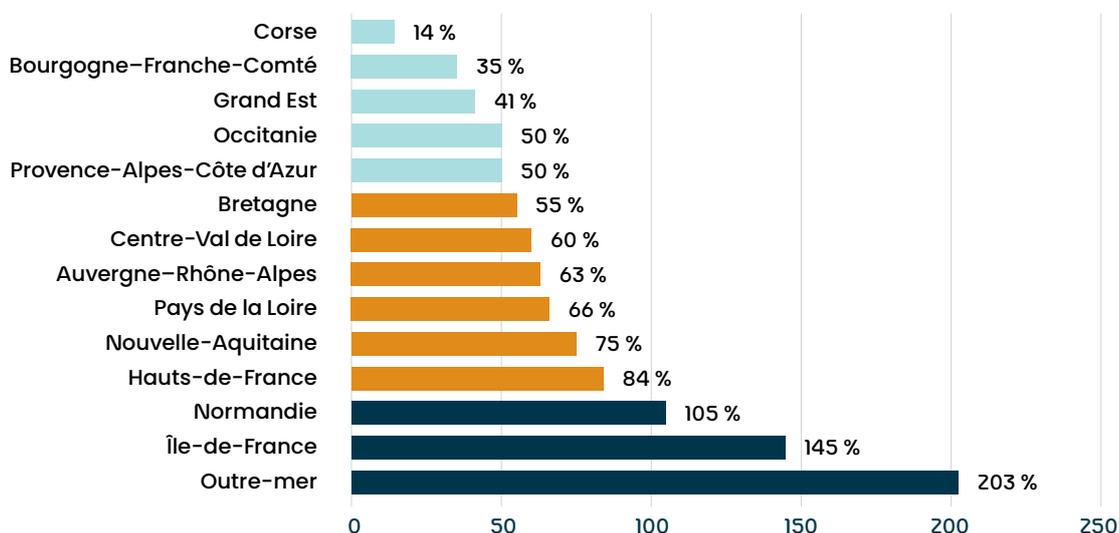
À la fin de l'année 2022, les structures ayant une activité dans le spectacle vivant restent majoritaires au sein des affiliés du CNM. Cependant les auteurs/autrices-compositeurs/compositrices, les structures de production phonographique (labels) et les maisons d'édition représentent ensemble plus d'un tiers des affiliés et affiliées.

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS PAR RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2022



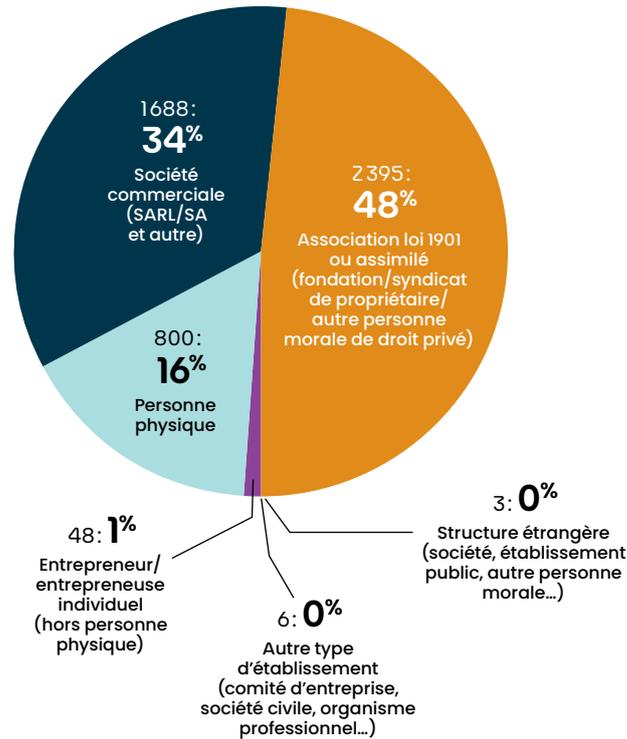
Au 31 décembre, l'Île-de-France concentre à elle seule presque la moitié des affiliés. Cette part importante des affiliés franciliens reflète nécessairement le fait que presque la moitié des structures œuvrant dans la musique et les variétés voient leur siège social installé dans la Région.

PROGRESSION DU NOMBRE D'AFFILIATIONS PAR RÉGION EN 2022



À l'instar de la saisonnalité de l'affiliation, la progression des affiliés par Région est fortement corrélée aux appels à projets lancés dans le cadre des partenariats territoriaux et des contrats de filière. Ainsi, la forte progression constatée dans les territoires d'Outre-mer est à relier au Plan musique pour l'Outre-mer lancé en 2021 et prolongé en 2022. Concernant l'Île-de-France, la forte progression s'explique principalement par les nouveaux affiliés qui, tout comme les entreprises de spectacle vivant, sont majoritairement installés dans cette Région.

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS PAR STRUCTURE JURIDIQUE



La répartition des affiliés en fonction de leur statut s'effectue principalement entre les associations et les sociétés pour les personnes morales. La part majoritaire des associations peut en partie être expliquée par le fait que certaines catégories comme les collectifs d'artistes ou les ensembles musicaux choisissent la plupart du temps ce type de structuration. Concernant les personnes physiques (16 % des affiliés), cette catégorie correspond à celle des auteurs/autrices-compositeurs/compositrices.

N.B. Les répartitions sont indiquées sur la base des informations déclarées par les structures. La différence de total entre les indicateurs est liée au fait que ces informations ne sont pas renseignées pour certains affiliés.

REPRISE DE LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES DE MUSIQUE ET DE VARIÉTÉS

En réponse à la crise sanitaire, l'article 84 de la loi de finances pour 2021, complété par l'article 126 de la loi de finances pour 2022, a suspendu la collecte de la taxe sur les spectacles de musique et de variétés du 17 mars 2020 au 31 décembre 2021. L'optimisation de la déclaration en ligne couplée à la régionalisation a permis d'assurer pleinement la reprise opérationnelle des activités par l'équipe taxe en 2022.

Gestion des déclarations de taxe

Après les deux « années blanches » 2020 et 2021, avec respectivement 12,4 M€ et 800 k€ de facturation nette, la reprise de l'activité a été progressive afin de prendre en compte les difficultés du secteur.

En conséquence, comparativement à 2019, le nombre d'appels à déclaration est en recul (-51,33 %) avec 4186 relances. De même, le nombre de mises en demeure, 5782, est en retrait (-19,7 %) par rapport à 2019, dernière année de référence.

En revanche, le nombre d'avis des sommes à payer a progressé de 3,17 % pour atteindre 25 392 factures émises en 2022.

Une facturation nette qui atteste d'une reprise du secteur

Au titre de 2022, année de reprise de la collecte de la taxe, le montant de la facturation nette s'établit à 35,3 M€, soit 98,7 % de la facturation nette de 2019. On constate un accroissement du nombre de déclarants avec 3 677 structures déclarantes, contre 3 136 avant la crise Covid (+17,25 %). En revanche, le montant de la perception accuse un recul à 33,5 M€, soit 93 % de l'exercice 2019. La baisse de la perception est en partie due au report d'échéances des impayés au 31 décembre 2022, dont une partie a été soldée en 2023. La facturation totalise un peu plus de 78 000 représentations déclarées. Une volumétrie qui augmente de 7,91 % par rapport à 2019, suite à un nombre important de reports.

En 2022, 21,08 % des représentations déclarées au cours de l'année concernent des séances 2021 bénéficiant de l'exonération.

Si la baisse de la facturation semble minime, elle cache des disparités en fonction des formes juridiques. On constate une baisse pour les associations (-8,34 %), et une baisse moins importante pour les sociétés commerciales (-0,74 %) qui représentent 76,66 % de la facturation. La facturation est soutenue en grande partie par ces dernières qui contribuent fortement à travers l'organisation de concerts d'artistes internationaux dans des stades, arénas et *via* les gros festivals qui ont été plébiscités par les spectateurs. De même, les artistes d'envergure nationale ont rempli les salles de grosses jauges.

Les tournées rap et musiques urbaines ont quasiment doublé leur chiffre de facturation (17 % contre 9,71 % en 2019). Deux esthétiques sont en recul : l'humour et surtout les cabarets, qui représentent respectivement 9,72 % et 7,55 % de la facturation, contre encore 11,65 % et 11,55 % en 2019.

Le droit de tirage

Le droit de tirage permet à une structure d'obtenir le reversement de tout ou partie des sommes inscrites sur son compte entrepreneur, sur justification de la continuité de son activité de production.

Le Centre national de la musique dépose 65 % des sommes versées par le redevable au titre de la taxe sur les spectacles sur un compte dédié à sa structure : le compte entrepreneur.

Les sommes disponibles sur ce compte sont récupérables au moyen du droit de tirage. Les 35 % restants sont mutualisés au bénéfice des programmes d'aides sélectives de l'établissement.

Le droit de tirage est accessible à toute structure affiliée dès lors :

- que son compte entrepreneur est crédité d'au moins 750 €;
- qu'elle justifie de projets de production de spectacles de variétés à venir (les dates de spectacles doivent être postérieures à la demande);
- que la ou les productions déclarées à l'appui de la demande sont assujetties à la taxe sur les spectacles de variétés.

DROIT DE TIRAGE EN 2022

Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé
403	403	11 998 361 €

LES AIDES PÉRENNES

Les soutiens financiers attribués en 2022 montrent une relative reprise de l'activité et un meilleur équilibre entre les soutiens exceptionnels et les aides pérennes, par rapport aux années 2020 et 2021.

Ces soutiens pérennes, qui accompagnent à la fois les projets artistiques, mais aussi les différents métiers, se déclinent à travers 31 programmes de soutien, gérés par 18 commissions d'attribution en parité femmes-hommes, composées de 436 commissionnaires bénévoles, représentant les différents métiers de la filière de la musique et des variétés.

En 2022, ces commissions et les équipes du CNM ont expertisé 4 514 dossiers d'aides pérennes, soit près du double du nombre de dossiers traités en 2021, pour 54 M€ accordés à 3 905 projets artistiques ou d'entreprise, et un taux d'acceptation de 86 %.



Les aides aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices

La bourse aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices est le premier dispositif d'aide directe aux artistes-auteurs/autrices déployé par le CNM, et les bénéficiaires de cette aide saluent la mise en place d'un tel dispositif qui permet de répondre à leurs besoins de temps et d'équipements techniques.

En 2021, 237 bourses ont été attribuées pour un montant total de 1,1 M€. Ce programme ayant été lancé pour la première fois fin juillet 2021, le budget n'a pas été intégralement utilisé. C'est pourquoi, en 2022, le budget de la bourse a été porté à 3 M€ en additionnant le reliquat de 1 M€ aux 2 M€ prévus initialement. Au total, 387 dossiers ont été aidés pour un montant de 1,9 M€.

Les aides à l'édition

Les aides à l'édition de musique ont pour objet de soutenir la création, de faciliter la prise de risque des éditeurs et éditrices et de les encourager à investir sur le long terme dans les projets d'auteurs/autrices et compositeurs/compositrices émergents, et dans le développement d'un catalogue éditorial d'œuvres nouvelles. Ces aides sont réparties en deux programmes distincts entre les musiques actuelles et les musiques classiques et contemporaines. En 2022, le CNM a versé 281 k€ pour l'aide à l'édition de musique contemporaine pour 64 dossiers aidés et 1,5 M€ pour l'aide au développement éditorial pour 180 dossiers aidés.

Les aides à la musique enregistrée

Trois grands dispositifs d'aides pérennes existent au Centre national de la musique dans le champ de la musique enregistrée.

L'aide à la production phonographique — musiques classique et contemporaine et l'aide à la production phonographique — musiques actuelles (dont jazz, musiques du monde, musiques traditionnelles et jeune public) sont destinées aux producteurs et productrices phonographiques et ont pour objectif de favoriser l'émergence de nouveaux talents, de soutenir la création, de faciliter la prise de risque et d'encourager à investir sur le long terme dans le développement de carrière des artistes. Sont ainsi exclus de ces dispositifs les artistes dont le précédent album s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires. Le plafond peut aller jusqu'à 135 k€ par bénéficiaire et par an et 40 % des dépenses éligibles.

L'aide à la production de musique en images vise à soutenir les projets de production d'une vidéomusique, toutes esthétiques musicales confondues, en lien avec une actualité phonographique. Elle est destinée à la production phonographique, à l'édition, ou à la structure licenciée qui prend à sa charge la majorité des frais de production audiovisuelle. Le plafond peut aller jusqu'à 135 k€ par bénéficiaire et par an et 30 % des dépenses éligibles.

En 2022, le CNM a déployé plus de 7,3 M€ en direction de la musique enregistrée, dont 974 k€ d'aides à la production phonographique — musiques classique et contemporaine pour 81 projets, 4 M€ d'aides à la production phonographique — musiques actuelles pour 495 projets, et 2,3 M€ d'aides à la production de musique en images pour 351 projets.

L'année 2021 a été marquée par une sollicitation sans précédent en comparaison de ce qu'opérait le fonds pour la création musicale (FCM) jusqu'à fin 2020 s'agissant des deux programmes d'aides à la production de musique enregistrée (musiques actuelles et musiques classiques et contemporaines). En 2022, cette croissance s'intensifie avec pour conséquence de porter le nombre de dossiers reçus de 264 à 675 (× 2,5) entre 2020 et 2022, pour un montant octroyé total passant de 1,2 M€ en 2020 à 5,7 M€ en 2022 (× 4,8).

Cette croissance s'explique notamment par un changement structurel du paysage de la production de musique enregistrée ces dernières années. Une forte vivacité de la production sous l'impulsion du modèle du streaming (environ 100 000 nouveaux titres sont mis en ligne chaque jour sur les plateformes) et des productions de plus en plus portées par des structures d'artistes (autoproduction) ou d'ensembles. À cela s'ajoute un niveau de production toujours soutenu par les maisons de production historiques. Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir.

Les aides à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

AIDES À LA CRÉATION, À LA PRODUCTION ET À LA DIFFUSION

L'aide aux entreprises de spectacles pour la création, la production et la diffusion de leurs spectacles a atteint son plus haut niveau en 2022 avec 874 dossiers instruits et 724 dossiers aidés pour un montant de 8,9 M€ alloués pour les musiques actuelles, et 189 dossiers instruits et 134 dossiers aidés pour un montant de 2,2 M€ pour les musiques classiques et contemporaines. Cette sollicitation sans précédent s'explique notamment par la mise en pause de nombreux projets pendant la crise sanitaire et la pertinence du programme transitoire déployé en 2021.

AIDES AUX PROMOTEURS ET DIFFUSEURS

Ce programme a pour objectif de soutenir la prise de risque des diffuseurs dans des projets de promotion et de diffusion d'artistes émergents ou en développement, ainsi que pour la présentation de nouveaux talents ou de spectacles dans les catégories esthétiques les moins exposées. En 2022, 43 dossiers ont été instruits dont 38 aidés pour un montant total de 571 k€.

RÉSIDENCES MUSIQUES ACTUELLES

Le dispositif de résidences musiques actuelles, confié en gestion au CNM par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture (DGCA), a soutenu 31 résidences longues de création de spectacles, pour 39 demandes et un montant total accordé de 383 k€.

SOUTIEN À LA CRÉATION DE SALLES

16 salles de spectacles ont pu bénéficier d'un accompagnement à leur ouverture, pour un montant total de 1,5 M€. Le soutien du CNM porte notamment sur les équipements techniques et artistiques, avec une moyenne de 95 k€ accordée à chaque bénéficiaire.

SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT ET À LA MISE EN CONFORMITÉ DES LIEUX

Le nombre et l'importance des demandes de soutien à l'équipement et à la mise en conformité des lieux sont dus d'une part à l'élargissement du champ des aides à l'investissement (classique et contemporain, mais surtout le soutien aux salles de grande capacité) et d'autre part au fait que les sollicitations sont en majeure partie liées aux transitions auxquelles les salles sont confrontées (écologiques, énergétiques, sanitaires...). Cette augmentation des besoins et des demandes est à la fois conjoncturelle et structurelle. En effet, le contexte d'inquiétude lié à l'augmentation des coûts de l'énergie et à la baisse des moyens de l'établissement accroît l'urgence de certains investissements (le renouvellement des sources de lumière en LED par exemple), qui étaient auparavant étalés sur plusieurs exercices.

Au total, 148 lieux ont été accompagnés par le CNM en 2022 dans la modification de leurs équipements ou leur mise aux normes, pour un montant total de 3,5 M€, et une moyenne de 25 k€ par dossier soutenu.

SOUTIEN À LA DIFFUSION DES SALLES

Le programme a été complètement modifié en 2022 en gardant ses objectifs et les critères et en intégrant aux dépenses éligibles un volet de soutien à «l'accompagnement».

L'aide à la diffusion constitue en une prise en charge des coûts plateaux dans le cadre de la programmation d'artistes émergents et en développement. Ce programme a permis de soutenir 219 salles pour 230 demandes, à un montant moyen exceptionnel pour l'année 2022 (38 k€ par dossier soutenu en moyenne).

L'élargissement au champ du CNM (toutes musiques et spectacles de variétés) a de ce fait rassemblé des demandes qui n'existaient pas ou très peu auparavant : cabarets, salles d'humour, lieux de diffusion du classique et contemporain.

AIDES AUX FESTIVALS

L'année 2022 a marqué la reprise du programme d'aide aux festivals après deux ans d'arrêt. Ce dispositif sélectif a connu une forte tension considérant la hausse tant du nombre de demandes recevables que des montants. Le programme a subi une tension budgétaire forte avec un taux d'acceptation bas (49 %) et des montants d'aides éloignés des sommes demandées. En comparaison avec le dispositif sélectif aux festivals porté par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) en 2019, il faut cependant noter un soutien plus significatif en 2022, quelle que soit l'économie du festival. 155 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 4,4 M€ et une moyenne de 28 k€ par manifestation.

Les aides aux disquaires

Les aides aux disquaires indépendants du CNM, héritées du Club action des labels et des disquaires indépendants français (Calif – association qui a fusionné avec le CNM au 1^{er} novembre 2020), visent à soutenir la création ou la reprise de magasins, la modernisation et le développement de leur activité, et la soutenabilité de leur modèle économique.

En 2022, le CNM a versé 650 k€ d'aides en faveur des disquaires indépendants, soit un budget multiplié par 6 par rapport aux aides qui étaient accordées par le Calif.

Les aides « transversales »

Le CNM a mis en place des aides aux projets dites « transversales », qui s'adressent à tous les métiers, à toutes les disciplines et à toutes les esthétiques, sur des objets concernant tous les acteurs et les actrices de la filière.

AIDE AUX ASSOCIATIONS CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

Ce programme a soutenu, pour un montant total de 1,1 M€, 29 fédérations permettant d'accompagner les acteurs et les actrices de la filière dans leur diversité de typologies et d'esthétiques. La moyenne des aides accordées à ces différentes structures est de 38 k€.



En 2022, La FAMDT a été soutenue par le CNM dans le cadre de ses missions d'intérêt général et de structuration professionnelle. Ce soutien essentiel permet de répondre aux enjeux conjoncturels et structurels et d'accompagner au mieux les structures adhérentes face aux mutations profondes de notre époque.

Alban Cogrel, Fédération des acteurs et actrices des musiques et danses traditionnelles



AIDE AUX ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

418 k€ ont été accordés à 11 écoles de formation artistique destinées à des professionnelles et professionnels, pour une moyenne de 38 k€ par structure.

AIDE AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT, SALONS ET PRIX

L'aide aux dispositifs d'accompagnement, de professionnalisation et aux rencontres professionnelles, favorisant le rayonnement et l'émergence des projets, vise à soutenir des structures qui développent un dispositif d'accompagnement et de structuration d'artistes et/ou de projets notamment émergents. Près de 1 M€ ont été accordés à 19 structures pour une moyenne de 52 k€ par projet soutenu.

AIDE AUX PROJETS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nouvelle aide créée en juin 2022, l'aide aux projets en faveur de la transition écologique a permis de soutenir 19 projets pour un montant total de 615 k€. Elle permet de soutenir les structures professionnelles qui développent des projets structurants à portée collective en matière de transition écologique.

Ont pu être soutenus en 2022 des modélisations de bilan carbone, des espaces de mutualisation de matériel scénique ou d'accueil du public, des créations de matériels scéniques tels que des générateurs solaires, des scènes mobiles déplacées à vélo, des campagnes de sensibilisation à destination des publics de festivals, pour une moyenne de 32 k€ par projet soutenu.

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En 2022, le CNM a souhaité poursuivre l'effort en faveur des projets d'intérêt général qui œuvrent pour plus d'égalité dans les métiers de la filière. 104 projets ont été soutenus, pour un montant de 1,56 M€, pour encourager des projets de sensibilisation (38 %), de formation (20 %), d'accompagnement professionnel ciblé comme le mentorat ou les programmes en non-mixité (18 %), de visibilité des femmes artistes et professionnelles (13 %) ou encore d'observation (4 %). La moyenne du montant attribué étant de 15 k€ par projet.



« *Merci au CNM pour son accompagnement précieux pour Rappeuses en liberté : soutien financier, mais aussi conseils, expertise, mise en contact, aide à la compréhension et à la rédaction des dossiers européens... Par ces contributions très concrètes et au-delà, l'équipe nous apporte un appui crucial pour continuer à avancer sur des engagements tout aussi passionnants que complexes!*

Aymeric Pichevin, fondateur de Rappeuses en liberté »

L'INNOVATION

Le CNM, à la demande de la Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture (DGMIC), gère depuis 2021 un programme de soutien à l'innovation, dédié aux acteurs et actrices de l'innovation proposant des solutions novatrices à destination de la filière musicale et variétés.

L'originalité du programme innovation réside dans le fait qu'au-delà d'un potentiel soutien par la commission innovation, les solutions proposées peuvent également, à la demande des bénéficiaires, être proposées au Prix de l'innovation organisé par le CNM et ses partenaires, et jouir ainsi d'une mise en lumière et d'une dotation financière complémentaire à l'aide reçue à travers le programme d'aide. Les trois lauréats du prix, dont la première édition a eu lieu en mai 2022, ont aussi eu la possibilité de bénéficier d'un accompagnement d'expertise stratégique mené par le pôle veille, innovation et prospective du CNM, et par les équipes des différentes structures partenaires du prix (BPI, IFCLIC, etc.). Cet accompagnement de solutions innovantes, s'appuyant sur les trois directions métiers du CNM (DSAEP, DEP, DDCP⁶), confirme les possibilités offertes par le CNM d'un accompagnement adapté.

27 structures ont pu être soutenues pour une moyenne de 58 k€ par aide accordée, et un montant total de 1,6 M€. Le fort taux de sélectivité de la commission est à rapprocher de la dimension très technique de l'objet des demandes et de la haute exigence de la commission sur l'intérêt des innovations proposées pour les membres de la filière de la musique et des variétés.

Le soutien aux entreprises

L'accompagnement des entreprises a été envisagé dès la création du CNM pour soutenir l'entrepreneuriat de la filière en complémentarité avec le développement d'aides aux projets artistiques. En effet le soutien aux problématiques liées à l'entrepreneuriat reste essentiel afin de permettre à la filière de faire face aux évolutions du marché et de l'écosystème, dans le respect des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

SOUTIEN À LA TRANSITION NUMÉRIQUE

47 structures ont été soutenues dans leur projet de transition numérique en 2022. Ce programme, issu initialement de la commission DGMIC dans laquelle étaient également traités les dossiers innovation, a été intégré au sein des commissions de soutien aux entreprises. 950 k€ ont été accordés pour une moyenne de 20 k€ par structure soutenue.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Cette aide vise à accompagner des entreprises nécessitant un soutien dans la prise de risque liée à leur développement et désireuses de privilégier la diversification de leur activité et leur repositionnement stratégique à travers un nouveau projet d'entreprise. Le projet présenté doit permettre un changement profond de l'organisation de l'entreprise ou un changement de modèle.

Mis en œuvre au second semestre de 2022, il a fait l'objet de 41 demandes, pour 15 dossiers acceptés. La moyenne de soutien est de 37 k€ par dossier. Le fort taux de refus s'explique par le fait qu'une majorité de structures ont sollicité le dispositif pour des besoins structurels sans parvenir à démontrer le projet de développement. Le travail de pédagogie fait par les équipes du CNM autour de ce dispositif devrait porter ses fruits lors du déploiement du programme en 2023.

6. Direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets; direction des études et de la prospective; direction du développement, de la communication et des partenariats.

Les aides à l'international

L'objectif premier de la stratégie internationale du CNM votée au conseil d'administration du mois de mars 2022 est de participer à la relance de la filière à l'international. À cette fin, l'établissement s'est appuyé sur une enveloppe allouée de 4 M€. L'enjeu est de pouvoir accompagner la prise de risque des producteurs et productrices dans leurs investissements à l'international par le biais de dispositifs organisés par esthétique, et ainsi soutenir une ou plusieurs actions ponctuelles dans le cadre du développement d'un projet à l'international.

Les montants octroyés varient entre 400 € et 10 k€ pour le programme 1 et entre 15 k€ et 50 k€ pour le programme 2. Le programme 2 classique permet d'obtenir jusqu'à 80 k€. Le jazz s'est vu doté pour la première fois d'un programme 2 en 2022.

S'agissant des musiques actuelles, 2 M€ ont été alloués pour 198 dossiers en programme 1 et 29 dossiers en programme 2. Pour les musiques classiques, c'est près de 1 M€ alloués pour 106 dossiers en programme 1 et 5 en programme 2. Pour le jazz, les aides s'élèvent à près de 500 k€ pour 68 dossiers aidés en programme 1 et 10 en programme 2.

Le niveau de sollicitation des aides en faveur du développement international en 2022 a dépassé celui de 2019 toutes esthétiques confondues, que ce soit en nombre de dossiers reçus, instruits, aidés ou de montants demandés et attribués. L'objectif premier de la stratégie internationale du CNM 2022-2023 est atteint pour sa première année.

LES CRÉDITS D'IMPÔT

Les entreprises qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques, du crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants ou du crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales doivent obtenir, auprès du CNM, deux agréments :

- un agrément à titre provisoire, sollicité avant l'engagement des opérations de production ou de développement attestant, au vu des éléments transmis à l'appui de la demande formulée par l'entreprise, que l'œuvre remplira les conditions lui permettant de bénéficier du crédit d'impôt;
- un agrément à titre définitif attestant que l'œuvre satisfait effectivement aux conditions d'éligibilité du crédit d'impôt.

Au titre de ses missions, le président du CNM délivre ces agréments, au nom de la ou du ministre chargé de la culture.

Le crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (CIPP)

Le crédit d'impôt en faveur de la production phonographique, codifié à l'article 220 *octies* du Code général des impôts, a pour objectif de soutenir la création et la diversité musicale en accompagnant les entreprises du secteur, au premier rang desquelles les PME et TPE qui sont les plus fragilisées par la transition numérique. Il permet également de soutenir la diversité des répertoires et le renouvellement des talents. Le dispositif, créé en 2006, a été prorogé de manière anticipée jusqu'au 31 décembre 2024, par la loi de finances pour 2021. Le crédit d'impôt est égal à 20 % du montant total des dépenses de production ou de postproduction d'un disque et des dépenses liées à leur développement. Le taux est porté à 40 % pour les TPE et PME. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 700 k€ par enregistrement, et la somme des crédits d'impôt ne peut excéder 1,5 M€ par entreprise et par exercice.

Au titre de 2022, 623 entreprises ont déposé les 1891 dossiers examinés en comité, dont 125 nouveaux demandeurs.

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE EN 2022

Nombre d'agrément délivrés en 2022 par le CNM	1891
dont agréments provisoires	1185
dont agréments définitifs	706
Montant de crédit d'impôt estimé des agréments définitifs (source : CNM)	NC
Montant de la dépense fiscale 2021 (source : Projet de loi de finances 2023, Voies et moyens, tome 2)	13 000 000 €
dont nombre d'entreprises	348

Le crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants musicaux ou de variétés (CISV)

Le dispositif de soutien aux entreprises du spectacle vivant musical est complété par un crédit d'impôt pour les entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés qui soutiennent les artistes émergents. Ce dispositif, codifié à l'article 220 *quindecies* du Code général des impôts, a pour objet de renforcer les capacités d'investissement des entreprises dans les nouvelles productions. Ce dispositif fiscal cible des productions qui sont souvent portées par de petites structures indépendantes implantées sur tout le territoire et concerne principalement les artistes en phase de développement professionnel.

Le crédit d'impôt, calculé au titre de chaque exercice, est égal à 15 % du montant total des dépenses engagées pour ces spectacles. Ce taux peut être porté à 30 % pour les très petites et moyennes entreprises (TPE/PME). Le montant des dépenses éligibles est limité à 500 k€ par spectacle. Le crédit d'impôt accordé est limité à 750 k€ par entreprise et par exercice.

Le nombre de demandes d'agrément (provisoire et définitif) reçues est en constante augmentation depuis 2019. Au titre de 2022, 1835 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année 2021.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE PRODUCTION DE SPECTACLES VIVANTS MUSICAUX OU DE VARIÉTÉS EN 2022

Nombre d'agrément délivrés en 2022 par le CNM	1511
dont agrément provisoires	963
dont agrément définitifs	548
Montant de crédit d'impôt estimé des agrément définitifs (source : CNM)	21300 000 €
Montant de la dépense fiscale 2021 (source : Projet de loi de finances 2023, Voies et moyens, tome 2)	10 000 000 €
dont nombre d'entreprises	314

Le crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales

L'article 82 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a créé un nouveau crédit d'impôt, en faveur des éditeurs de musique, codifié à l'article 220 *septdecies* du Code général des impôts.

La loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique a en conséquence été modifiée afin de permettre à l'établissement de délivrer les agrément prévus pour le bénéfice de ce nouveau crédit d'impôt.

Ce dispositif fiscal vise à soutenir le renouvellement de la diversité musicale en permettant aux éditeurs et éditrices de musique de renforcer leurs investissements au profit des jeunes talents francophones. Il s'applique aux exercices clos à compter du 31 décembre 2022, pour les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2024. Le décret d'application du dispositif (décret n° 2022-1424 du 10 novembre 2022) a été publié le 11 novembre 2022 au *Journal officiel*. Au titre de l'année 2022, 116 demandes d'agrément provisoires ont été déposées, et le premier comité d'expertes et d'experts s'est tenu en 2023.

Le projet de dématérialisation des crédits d'impôt

Lors de sa création, le CNM s'est vu confier la responsabilité de la gestion des crédits d'impôt qui relevaient auparavant du ministère de la Culture. En 2022, le pôle projets de la direction des systèmes d'information a piloté le projet de dématérialisation des crédits d'impôt. Jusqu'à présent, les porteurs et porteuses de projet communiquaient leurs demandes d'agrément par courrier et échangeaient ensuite par téléphone ou par e-mail avec les équipes du CNM sans disposer d'espace centralisé pour regrouper leurs démarches.

Le projet de dématérialisation consistait avant toute chose à intégrer les crédits d'impôt dans le système d'information du CNM pour que les équipes puissent bénéficier d'outils consolidés, gagnant ainsi du temps grâce à l'automatisation de certaines tâches. Ensuite, le projet devait offrir un nouveau service aux usagers et usagers grâce à la dématérialisation des demandes et de leur suivi sur « Mon espace pro ».

Les structures pourront désormais effectuer leurs demandes et suivre l'avancement de celles-ci en ligne, mais aussi communiquer directement avec les services des crédits d'impôt depuis cette plateforme. Ce travail de collecte des besoins, de définition des spécifications techniques, de développement de solutions et d'accompagnement au changement a abouti, en mars 2023, à une mise en production de cet outil. Il permet ainsi de faciliter les échanges, d'assurer une meilleure lisibilité et traçabilité des démarches et d'offrir une sécurité accrue.

L'ACTION TERRITORIALE

Depuis sa création, le CNM associe les collectivités territoriales et leurs groupements à l'exercice de ses missions en application de l'article 1^{er} de la loi du 30 octobre 2019.

Une coopération accrue avec les collectivités, les DRAC et la filière

En 2022, les conventions territoriales sont restées un outil majeur de la politique territoriale du CNM. Leur gouvernance, qui associe les représentantes et représentants des collectivités locales, celles et ceux des DRAC (directions régionales des affaires culturelles), du CNM, ainsi que les réseaux régionaux des musiques actuelles, permet d'avoir des échanges réguliers et constructifs pour répondre aux besoins de la filière. Les rencontres sur les territoires ont pu reprendre physiquement, et des efforts ont été faits pour décentraliser encore davantage le travail d'information. Ainsi, le CNM s'est, entre autres, déplacé en Savoie, dans le Doubs, mais aussi dans les territoires plus éloignés comme Mayotte, La Réunion ou les Antilles.

Cette volonté d'une présence forte dans les Régions se traduit par la décentralisation d'événements majeurs organisés par le CNM hors de Paris tout en tenant compte des spécificités régionales. Ainsi, en avril 2022, la journée One Voice for European Music a été organisée à Strasbourg avec l'appui de la Région Grand Est.

De même, les Rencontres de l'innovation dans la musique se sont déroulées au MoHo à Caen, rassemblant des professionnelles et professionnels de la musique et des nouvelles technologies venus de toute la France. Les champs de coopération sont nombreux pour accompagner la filière musicale : échange d'informations, observation, études, dispositifs de soutien, etc. L'élaboration du plan d'investissement à la transition des lieux voté fin 2022 par le conseil d'administration du CNM a fait l'objet d'une large concertation avec les DRAC, mais aussi avec les collectivités locales notamment à travers les diverses associations qui les représentent (FNCC, Régions de France, ADF, France urbaine, etc.).

Quatorze contrats territoriaux

En 2022, le CNM était engagé dans quatorze contrats territoriaux : neuf contrats de filière (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, La Réunion, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire), quatre conventions de partenariat (Bretagne, Ville de Paris, Clermont Auvergne Métropole, département de l'Isère) et une convention de préfiguration d'un contrat de filière en Bourgogne-Franche-Comté.

L'année 2022 s'est caractérisée par trois éléments phares.

- Une diversification des échelons de collectivités locales avec lesquelles le CNM établit des contrats : en Normandie ce sont deux villes (Caen et Le Havre) et une métropole (Métropole Rouen Normandie) qui ont rejoint le contrat de filière existant ; en Auvergne-Rhône-Alpes, le contrat signé pour l'année 2021 avec Clermont Auvergne Métropole a été reconduit pour deux années supplémentaires et enfin, un contrat a été signé par le département de l'Isère pour la période 2022-2023.
- Un nouveau contrat de filière en Région Centre-Val de Loire permettant aux partenaires de s'engager dans la durée et au service de toute la filière. Il a été signé en septembre 2022 par le président de la Région, le président du CNM, la directrice des affaires culturelles par intérim, la présidente de la FRACA-MA et le président de Scène-O-Centre à l'occasion du festival Hop Pop Hop à Orléans.
- L'arrivée à échéance de plusieurs contrats en fin d'année 2022 (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire et La Réunion). Du fait de la volonté, partout, de poursuivre cette coopération entre CNM, DRAC et DAC, collectivités locales et réseaux d'acteurs et d'actrices, la préparation du renouvellement des contractualisations a été engagée dès le second semestre 2022.



Les thématiques traitées

L'ensemble des mesures conjointes qui s'inscrivent dans cette relation contractuelle territoriale s'ajoute aux dispositifs existants mis en place par chacun des partenaires, sans se substituer à eux. 45 dispositifs spécifiques ont été lancés en 2022. Cependant ces dispositifs recoupent des problématiques communes. En effet, les sujets de préoccupation des acteurs et actrices de la filière de la musique sont bien souvent partagés entre tous les territoires : l'accompagnement de la structuration et de l'adaptation des entreprises face aux nouveaux enjeux du secteur, le développement des coopérations professionnelles dans un contexte économique et budgétaire tendu, l'amplification de la diffusion sur l'ensemble du territoire.

L'accompagnement de la structuration peut prendre différentes formes. Évidemment, l'aide financière permet de consolider une activité, de passer un cap de développement, mais la montée en compétence des équipes demeure un enjeu majeur. L'initiative de transfert de savoir-faire de pair-à-pair contribue en partie à répondre à cet enjeu. Lancée en 2016 par le groupement d'employeurs AGEC&CO en Nouvelle-Aquitaine, celle-ci avait fait l'objet d'un premier essaimage en Normandie avec l'appui de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS), puis, en 2022, cette mesure a été mise en place en Occitanie avec l'appui du groupement d'employeurs du secteur culturel OPEP. À La Réunion, l'accompagnement des entreprises de développement d'artistes vise à favoriser leur présence sur des temps forts (salons professionnels, festivals prescripteurs, etc.) en préparant et en encadrant les déplacements de leurs équipes (dirigeantes et dirigeants ou salariées ou salariés). D'autres pistes expérimentales pour accompagner les entreprises de la musique à travers les transitions du secteur verront le jour en 2023.

Dans le champ de la coopération, le croisement des esthétiques a fait l'objet d'un dispositif expérimental pour la deuxième année consécutive. En Nouvelle-Aquitaine, un appel à projets « Dialogues musicaux » a pour objectif de soutenir la création, la coproduction et la diffusion d'œuvres issues de la collaboration entre au moins deux structures musicales, l'une des musiques actuelles et l'autre des musiques de création et de répertoires. Ce dispositif existe désormais en Centre-Val de Loire depuis la fin de l'année 2022.

A ajoutons qu'en 2022, alors que la crise climatique a affecté de nombreux événements, les enjeux de développement durable ont aussi été pris en compte au niveau local dans le cadre des conventions territoriales. En Normandie, des réflexions pour favoriser les mobilités durables et accompagner les festivals dans la réalisation de diagnostics énergétiques ont pu être menées fin 2022 avec la nouvelle association régionale, Normandie musiques actuelles (NORMA). Des appels à projets seront lancés début 2023. En fin d'année 2022, une expérimentation a été annoncée en Bretagne. Un financement a été dédié à une étude-action pour accompagner la transition écologique. Il s'agit d'observer, d'échanger et d'élaborer des préconisations et une feuille de route collective et partagée.

Des moyens financiers communs

Les mesures mises en œuvre dans le cadre des contractualisations entre le CNM, les DRAC et les collectivités locales sont possibles grâce aux financements apportés par chaque partenaire. Un fonds commun est alors créé à l'échelle de chaque Région ou territoire, alimenté par les financements du CNM, de l'État et d'une ou plusieurs collectivités territoriales. Le budget de l'action territoriale s'est développé en 2022 avec :

- l'augmentation des moyens financiers du CNM consacrés à l'action territoriale;
- l'augmentation des contributions financières de certaines collectivités locales;
- l'arrivée de nouveaux partenaires comme en Normandie ou en PACA.

En 2022, ce sont plus de 4 M€ qui ont été ainsi attribués aux acteurs territoriaux.

LA RÉPARTITION DES AIDES TERRITORIALES

Aides territoriales regroupées par Région	Nombre de dossiers instruits	Nombre de dossiers soutenus	Montant total octroyé	Montant total octroyé/montant total demandé des dossiers soutenus	Montant moyen octroyé par dossier soutenu
	463	311	4 052 435 €	80 %	13 030 €
Auvergne-Rhône-Alpes	51	24	278 200 €	95 %	11 592 €
Bourgogne-Franche-Comté	15	6	58 000 €	97 %	9 667 €
Bretagne	21	14	185 000 €	57 %	13 214 €
Centre-Val de Loire	19	14	127 500 €	95 %	9 107 €
Hauts-de-France	20	13	175 000 €	63 %	13 462 €
Nouvelle-Aquitaine	64	43	517 000 €	85 %	12 023 €
Normandie	38	26	337 500 €	87 %	12 981 €
Occitanie	39	28	301 500 €	79 %	10 768 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46	26	467 900 €	72 %	17 996 €
Pays de la Loire	37	28	146 600 €	81 %	5 236 €
Outre-mer	54	44	642 520 €	81 %	14 603 €
Ville de Paris	14	13	524 115 €	80 %	40 317 €
Clermont Auvergne Métropole	11	5	31 900 €	91 %	6 380 €
Isère	9	9	59 100 €	100 %	6 567 €
La Réunion	25	18	200 600 €	88 %	11 144 €

En 2022, 480 demandes ont été déposées dans le cadre des dispositifs territoriaux. Ce nombre était de 540 en 2021, mais le renouvellement de la convention avec la Ville de Paris n'a été effectif qu'à compter de juin 2022, et la mise en œuvre des appels à projets et programmes a été tardive et a nécessité des réajustements. Ainsi, seuls 14 dossiers parisiens ont été examinés en 2022, contre plus d'une centaine en 2021.

Multiplication des actions pour la musique en Outre-mer

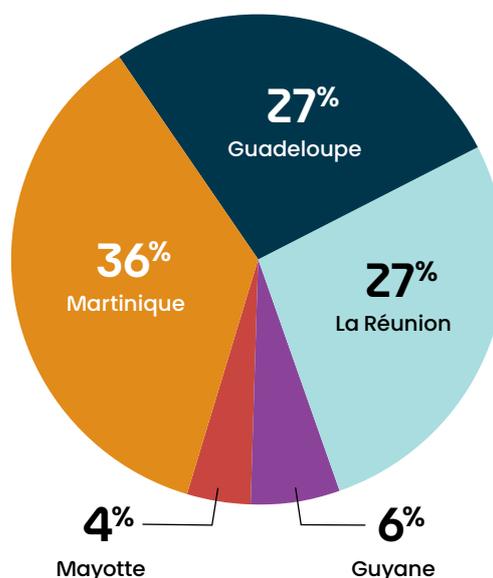
La politique volontariste du CNM en direction des acteurs et actrices de la musique en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion s'est poursuivie et amplifiée en 2022. Elle a été accompagnée par un soutien important et une collaboration étroite avec les services déconcentrés de l'État sur place (directions des affaires culturelles, direction de la culture, de la jeunesse et des sports). L'objectif a été d'apporter des premières réponses aux problématiques soulevées par le comité stratégique Outre-mer. Créé en 2020, il est composé d'une cinquantaine de professionnelles et professionnels de la musique (artistes, producteurs et productrices, salles, festivals, réseaux, etc.), de personnes représentantes de l'État et de collectivités territoriales. Ses réflexions concernent la diffusion et la valorisation des artistes ultramarins, la mobilité et l'accompagnement des acteurs et actrices culturels, ainsi que la structuration du secteur de la musique. Le fonds musique Outre-mer (FOM), doté de 1 M€, a permis de soutenir 44 projets au moyen de trois programmes d'aide.

- Un soutien exceptionnel aux festivals a été proposé jusqu'à fin mars 2022 pour encourager la tenue de festivals en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion. En effet, la crise sanitaire s'est prolongée plus tardivement sur ces territoires qu'en métropole.
- Un programme de soutien à la diffusion alternative a également répondu à cet objectif de maintenir une offre musicale sur le territoire en offrant aux artistes des opportunités de travail.
- Enfin, le programme de soutien à la présence digitale des artistes (élaboration d'une stratégie de promotion, production de contenu, etc.) a répondu au besoin de rendre visible les projets artistiques alors que les effets de la crise sanitaire se faisaient encore sentir.

Cinq webinaires ont été organisés pour permettre aux acteurs et actrices de bien appréhender les dispositifs, le besoin d'information et d'accompagnement au dépôt de dossiers étant important. En effet, seule La Réunion est dotée d'un pôle régional remplissant les missions d'information-ressource et de conseil auprès des porteurs et porteuses de projets.

Ce fonds a fait l'objet d'une convention avec les cinq directions des affaires culturelles d'Outre-mer, visant à définir les modalités de coopération. Ainsi a été mis en place un comité *ad hoc*, paritaire CNM/services déconcentrés de l'État, permettant d'instruire les demandes et de formuler des propositions d'aide. La convention a également permis de travailler collectivement sur le détail des programmes de soutien du FOM (critères d'éligibilité et d'appréciation). Ce comité s'est réuni à cinq reprises en 2022.

RÉPARTITION DU MONTANT DES AIDES ATTRIBUÉES EN OUTRE-MER PAR TERRITOIRE

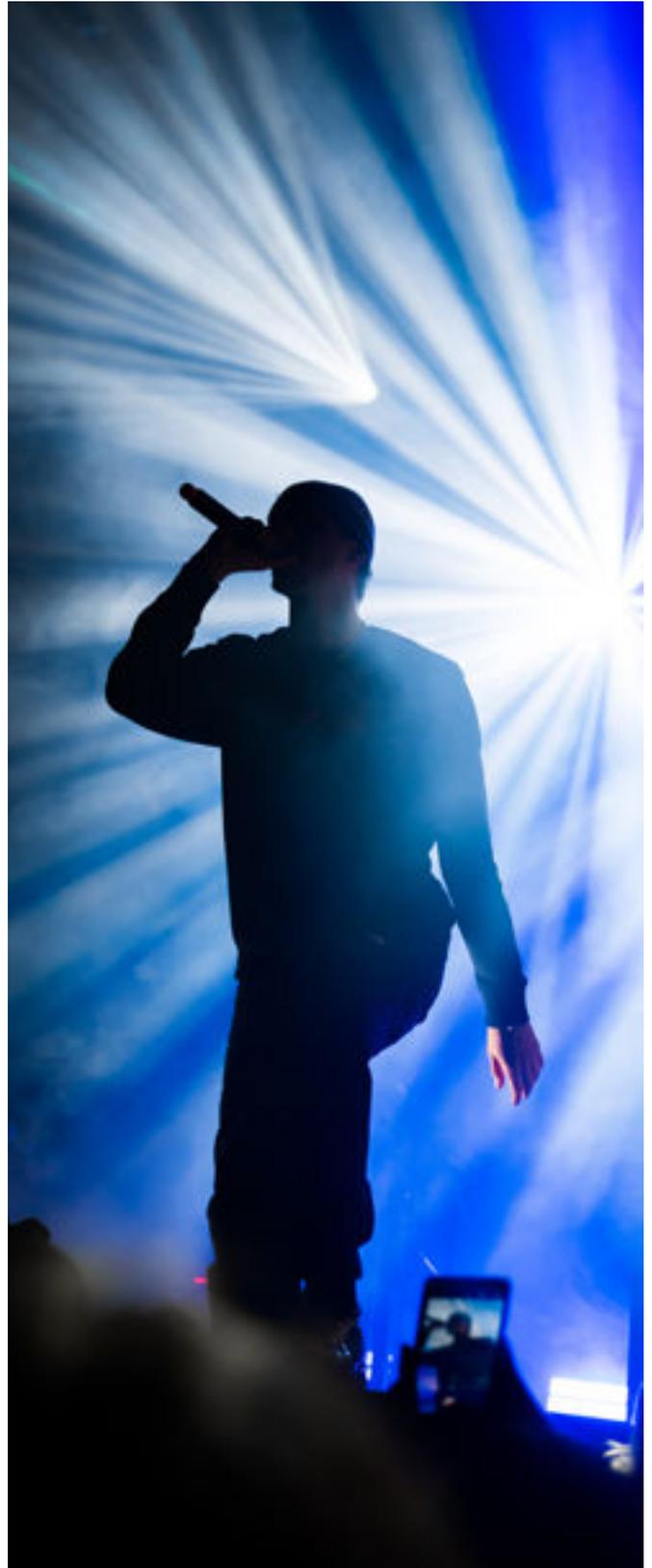


Autre action phare pour la visibilité des artistes ultramarins : le CNM, à travers son outil de recommandation What the France, a permis l'élaboration de playlists par des artistes ultramarins et leur diffusion à plus de 28 000 contacts, 700 radios et 200 superviseurs musicaux dans le monde. six playlists d'artistes ultramarins ont été mises en ligne : King Daddy Yod, Tiwony et Nuttea (Guadeloupe), Zily (Mayotte), Jahyanāi et Saïna Manotte (Guyane).

Outre les aides financières apportées, le CNM contribue à travers ses diverses missions à accompagner la professionnalisation des acteurs et actrices de la musique ultramarins selon des modalités adaptées à leurs spécificités. Le CNM a pu élaborer un programme de formation spécifique « structuration professionnelle » pour les porteurs et porteuses de projets des entreprises musicales à Mayotte auquel onze personnes ont participé. Des formations à la sécurité des lieux de spectacles ont été organisées à La Réunion et aux Antilles avec une vingtaine de participants.

L'ouverture volontariste du CNM aux acteurs et actrices de la musique en Outre-mer lui a permis d'être identifié comme interlocuteur auprès des membres de la filière musicale ultramarine : 13 rendez-vous de conseil individuels ont bénéficié à des artistes, acteurs et actrices d'Outre-mer en 2022, soit une très forte progression par rapport à 2021. Des déplacements à Mayotte, à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique, organisés avec l'appui des directions des affaires culturelles, ont permis d'aller à la rencontre des artistes, de leur entourage professionnel, des lieux de diffusion et des collectivités locales et partenaires institutionnels, afin de présenter le CNM et d'envisager de construire en partenariat des actions durables visant à la structuration de la filière musicale dans ces territoires ultramarins.

Face à ce bilan positif, le conseil d'administration du CNM a décidé de poursuivre en 2023 le fonds musique Outre-mer en augmentant l'enveloppe restante de 100 000 € supplémentaires, en l'ouvrant aux acteurs de Nouvelle-Calédonie et en développant les axes d'intervention notamment pour poursuivre la structuration de la filière grâce à un accompagnement à la mobilité et au développement des entreprises musicales implantées en Outre-mer.



L'ACTION INTERNATIONALE

L'activité export du CNM est représentée sur quatre continents grâce à une équipe de collaborateurs et collaboratrices (dont deux salariés de l'établissement) répartie entre Paris, Berlin, Londres et Los Angeles, ainsi qu'à des référents musique mis à disposition par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à Singapour, Abidjan et Bogota. L'équipe s'appuie sur des ressources et études de marché coordonnées au sein de la direction des études et alimentées par l'équipe internationale du CNM, ainsi que par les référents musique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le conseil d'administration du mois de mars 2022 a adopté la stratégie internationale du Centre national de la musique pour les années 2022 et 2023. Cette stratégie doit permettre à l'établissement de participer à la relance de la filière à l'international et d'être l'opérateur de référence en matière de musique et d'international. L'objectif est également de faire monter en compétence la filière, puis d'amplifier ces actions sur le long terme. Pour accompagner la reprise d'activité, le soutien financier est porté à 4,5 M€ pour 2022 pour les programmes d'aides et les opérations de mise en relation. 4 M€ sont alloués aux aides financières et 500 k€ sont réservés à l'organisation et à la mise en place d'opérations de mise en relation entre professionnelles et professionnels.

Un comité stratégique international musique réunissant le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Institut français et le CNM a pour vocation de se réunir plusieurs fois par an pour discuter des grandes orientations stratégiques et de proposer des solutions opérationnelles concrètes.

Le CNM propose un triple accompagnement aux artistes dans leur stratégie de développement international : connaissance des marchés internationaux, capacité à mettre en relation un projet et ses contributeurs et contributrices avec les partenaires adéquats partout dans le monde et enfin soutien financier. Le CNM s'appuie pour cela sur un centre de ressources riche en données, rapports et études sur les marchés, une base de données qualifiées construite, renouvelée et mise à jour, ainsi que sur une équipe et des consultantes et consultants en France et à l'étranger.

En 2022, une fois les dernières restrictions sanitaires levées, les rassemblements physiques ont pu avoir lieu. Qu'il s'agisse de salons professionnels, de festivals, de showcases, ou encore de camps d'écriture, les opérations de mise en relation ont permis de renouer avec le présentiel et de faciliter à la fois les échanges, l'exposition de talents *made in France* et la convivialité des rencontres.

En 2022, 304 structures (producteurs et productrices de spectacles, labels, éditeurs et éditrices, managers et manageuses) ont bénéficié de cet appui, soit un peu plus de 665 rendez-vous dont des activités de conseil et mise en relation, des opérations promotionnelles ou encore des recommandations de programmation. En outre, l'équipe internationale du CNM a organisé 35 opérations entre janvier et décembre 2022. Certaines d'entre elles ont permis d'exposer des talents *made in France* lors de festivals et de showcases (Eurosonic à Groningue, Reeperbahn à Hambourg, The Great Escape à Brighton) ou lors d'événements professionnels, avec 18 opérations en tout.

L'organisation de 11 résidences et de camps d'écriture a permis de mettre en relation non seulement des artistes français avec des artistes étrangers ayant pour objectif une création commune, mais aussi d'y associer les entourages professionnels de chacun pour participer à l'exploitation des contenus créés ensemble sur plusieurs territoires à la fois.

« *Ce camp a été riche, stimulant et passionnant sur le plan professionnel, artistique, mais également personnel. Travailler avec des artistes italiens a été une première pour moi et également une manière d'élargir mon horizon créatif. J'ai eu la sensation de partager une expérience unique à la fois culturelle, professionnelle, mais aussi fraternelle.*

Clou, autrice-compositrice-interprète française ayant participé à l'International Songwriting Camp organisé par le CNM et Italia Music Export en 2022 »

Accompagner la filière

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique fixe à l'établissement la mission de « favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et du développement durable ».

La feuille de route 2022-2023 du CNM en matière de transition écologique, adoptée par ses instances fin 2021 après un travail de concertation approfondi au cours de l'année, a été rendue publique lors du Printemps de Bourges en avril 2022. L'ensemble des leviers d'action du CNM sont sollicités, et cette feuille de route mobilise toutes les directions du CNM. Elle est coordonnée par le pôle veille, innovation et prospective de la direction des études et de la prospective.

Grâce à un processus de concertation permanente, le CNM se positionne en tant que plateforme commune pour l'ensemble de la filière. Un comité de suivi réunissant des professionnelles et professionnels mobilisés sur le sujet de la transition écologique, et plus généralement de la responsabilité sociétale des entreprises et organisations (RSE/RSO), a été mis en place. Il a vocation à constituer un organe consultatif permettant de porter un « appui-conseil » sur le déploiement des actions du CNM et constitue l'une des matérialisations de son rôle de plateforme. En réunissant des personnes expertes et membres représentant la filière, le comité vise à offrir un espace de dialogue et à rapprocher, voire à mutualiser, certains projets et initiatives en cours de construction. Il s'est réuni pour la première fois au début du mois de décembre 2022 et se réunira désormais à un rythme trimestriel.

Les trois axes définis pour l'année 2022 ont été déployés afin de favoriser le passage à l'action des professionnelles et professionnels de la filière.

Information, sensibilisation, formation

Le CNM a pour objectif d'informer les acteurs de la filière de la musique et des variétés et de favoriser leur capacité à se saisir des sujets écologiques pour pouvoir prendre des mesures concrètes, notamment par le biais de son mini-site dédié à la transition écologique. Celui-ci regroupe les informations issues d'une veille permanente, le référencement d'initiatives, d'outils de diagnostic, des ressources et d'études dédiées à cette thématique, de formations existantes, de dispositifs de soutien... Ces actions d'information et de sensibilisation passent aussi par la mise en place d'ateliers dédiés dans le cadre des 360 du CNM. Trois sessions ont ainsi pu être organisées en 2022 sur les questions de transition écologique : « Comment inclure la transition écologique dans l'organisation d'un événement musical » en mai, « Le numérique responsable » en juin, « Les tournées écoresponsables » en septembre. Enfin, l'équipe du CNM s'est mobilisée lors de différents événements organisés pour partager sa feuille de route et amplifier les interactions avec et entre les professionnelles et professionnels de la filière. À titre d'exemples : les rencontres nationales « Écologie et musiques actuelles » organisées par le SMA et la FEDELIMA, en avril, le Think Culture de septembre, le MaMA en octobre, le colloque Arviva en novembre.

Afin d'intégrer plus transversalement les problématiques liées à la transition écologique au sein de chacune des formations professionnelles délivrées par le CNM, un module de sensibilisation a été proposé à l'ensemble des formateurs et formatrices lors de la rentrée pédagogique organisée en septembre 2022. La formation « Organiser un événement engagé et responsable » a en outre été revue et est désormais proposée dans un nouveau format avec Ipama. L'ouvrage du même nom rédigé sous la direction de Jean-Claude Herry a été publié en octobre 2022 aux Éditions du CNM.

Accompagnement, études, diagnostics

L'offre d'orientation, de conseil et de mise en relation permettant d'accompagner les professionnelles et professionnels souhaitant opérer leur transition écologique a de surcroît été constituée et a permis de mettre en place, tout début 2023, des propositions de rendez-vous conseil.

Du côté des études et diagnostics, au-delà de la réalisation au cours de l'année 2022 d'un état des lieux de la transition écologique dans la filière musicale dont la parution est intervenue début 2023, le CNM a postulé

avec les organisations professionnelles partenaires, le SMA, le SNEP et l'UPFI, au programme « Alternatives vertes » du Plan investissements d'avenir 4 pour réaliser la mesure de l'empreinte carbone et stratégie bas carbone du secteur de la musique enregistrée. Ce projet, soutenu par France 2030, a fait l'objet de la publication d'un appel d'offres pour sélectionner un prestataire afin d'accompagner l'ensemble des partenaires du projet. Celui-ci se déploiera sur l'ensemble de l'année 2023 pour se conclure au printemps 2024. Le CNM est en outre associé à d'autres initiatives relevant des diagnostics dans le champ musical et des variétés qui, pour certains d'entre eux, ont également été soutenus dans le cadre du programme d'aide à la transition écologique.

Programme d'aide à la transition écologique

Le programme d'aide à la transition écologique a été mis en place dès l'été 2022. Il est géré au sein de la Commission structuration et développement professionnel. Il a vocation à soutenir des initiatives en faveur de la transition écologique portées par des organisations professionnelles qui développent des projets structurants à dimension collective dans ce domaine. Une attention particulière est prêtée aux actions mutualisées par différents acteurs et actrices. En 2022, 23 dossiers de demande de soutien ont été instruits et 19 ont été soutenus pour un montant total de 615 k€. Le programme se déploiera plus largement sur l'année 2023 et en année pleine.

L'année 2023 permettra d'amplifier encore les actions mises en place en 2022, d'approfondir les sujets d'incitation et de connaissance et d'élaborer avec les différents métiers de la filière une stratégie bas carbone et à faible impact environnemental.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2020, le Centre national de la musique a placé l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique parmi ses missions prioritaires, déployant une politique volontariste pour atteindre l'égalité des genres dans la filière au moyen de leviers financiers, d'actions de communication et d'observation.

Le conditionnement des aides

Depuis mars 2021, les aides délivrées par le CNM sont conditionnées au respect du protocole visant à prévenir et à traiter les situations de violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS). Afin d'assurer son application, le CNM a procédé, en 2022, à la vérification des engagements pris. Constatant chez certaines structures un manquement à l'engagement de formation (absence de justificatif de suivi de formation), un renforcement du caractère obligatoire du protocole a été voté en conseil d'administration et, depuis le 1^{er} janvier 2023, les porteurs et porteuses de projets ne peuvent plus être affiliés à l'établissement sans présenter au préalable une attestation de formation.

Le CNM a de plus accompagné les structures porteuses de projets dans la mise en conformité à ce protocole en produisant un kit de communication, ainsi que d'autres ressources rendues disponibles sur son site Internet, et en ouvrant des sessions de formation à destination des responsables légaux. Au total, depuis la mise en place de ce protocole, près de 1000 personnes ont suivi ces formations et engagé leurs structures dans la lutte contre ces violences.

« Le CNM a un rôle moteur sur le sujet de la prévention contre les risques de VHSS auprès des acteurs de la musique. Il a immédiatement compris l'objet du dispositif Safer et comment il permet la bonne prise en main du sujet par les festivals et apporte des réponses aux attentes de leurs publics. Conscient que cette problématique dépasse le monde de la musique, le CNM entend également soutenir son déploiement à d'autres secteurs et, plus largement, à l'échelle européenne. »

Béatrice Desgranges, directrice de Marsatac »





La commission d'aide aux projets en faveur de l'égalité femmes-hommes

En trois ans, la commission égalité femmes-hommes a permis à 229 structures d'obtenir une aide du CNM, pour un montant total de plus de 3 390 000 €, avec une augmentation du nombre de projets aidés et des montants alloués d'année en année.

- 2020 : 628 k€ pour 57 structures aidées.
- 2021 : 1,2 M€ pour 68 structures aidées.
- 2022 : 1,5 M€ pour 104 structures aidées.

La mobilisation des acteurs et actrices du secteur est réelle, générant des demandes d'aides en grand nombre sur des problématiques fortes de désinvisibilisation des femmes, de besoin de montée en compétences, de professionnalisation, etc. Ainsi, si la prévention et la sensibilisation représentent 38 % des dossiers en 2022, la visibilité des femmes, l'observation ou encore l'accompagnement en non-mixité font également partie des principales thématiques au cœur des projets aidés.

Enfin, si la grande majorité des structures déposantes ont leur siège social en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes (ces trois Régions regroupant à elles seules 55 % des structures soutenues en 2022), en 2021-2022, le Centre national de la musique aura aidé des projets dans l'ensemble des Régions françaises, à l'exception de la Corse et des territoires ultramarins, où aucun dossier n'a été déposé.

Dispositif d'incitation financière

Dès janvier 2022, le CNM a mis en place un test de dispositif d'incitation financière, complémentaire du soutien aux projets en faveur de l'égalité femmes-hommes, visant à encourager les acteurs et actrices à prendre en compte la question de la représentation des femmes dans les métiers de la musique.

Ce premier test a été mis en place depuis le mois de juillet 2022 sur les programmes aide à la production phonographique —

musiques actuelles et aide à la production phonographique — classique et contemporain, permettant d'attribuer une aide supplémentaire allant jusqu'à 20 % du montant de l'aide obtenue, en fonction du nombre de femmes présentes aux postes de direction et du pourcentage de femmes dans les équipes techniques et artistiques.

Ce test doit permettre d'évaluer aussi bien la pertinence des critères élaborés par les équipes du CNM, en concertation avec les personnes représentant la filière, que le système de gestion de ce dispositif au sein des équipes du CNM et la volonté des porteurs et porteuses de projets de solliciter cette incitation.

Une offre dédiée à l'égalité des genres au catalogue de formation du CNM

Centre de formation certifié Qualiopi, le CNM propose au sein de son catalogue de formation, en cohérence avec le protocole de lutte contre les VHSS et pour compléter sa mission en matière d'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la filière, deux formations spécifiques en partenariat avec La Petite et Pluségales. Les deux formations lancées en 2022 sont assurées tout au long de l'année, et traitent de cette thématique à travers deux axes spécifiques :

- comprendre la responsabilité des employeurs et employeuses dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles;
- construire un plan d'action pour intégrer l'égalité des genres dans son projet artistique et culturel.

L'EUROPE

One Voice for European Music

La présidence de la France au Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre 2022 a représenté une occasion unique de mettre la musique au centre des enjeux européens. L'accompagnement des professionnelles et professionnels pour aborder leurs problématiques à l'échelle européenne est notamment passé par l'initiative One Voice for European Music, lancée par le CNM en septembre 2021.

Le 6 avril 2022 s'est tenu le premier événement One Voice for European Music à Strasbourg, au cœur de la Région Grand Est, à deux pas du Parlement européen. L'événement a accueilli des représentantes et représentants de la filière musicale, des institutions françaises et européennes, afin d'échanger au sujet des enjeux européens de musique.

Ce fut l'occasion de présenter les recommandations établies grâce à l'initiative, de donner la parole à la présidence du CNM, aux parlementaires européens (membres du Cultural Creators Friendship Group), à la Commission européenne (avec la participation de la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture) et aux organisations professionnelles à travers des discours, des tables rondes et des échanges informels.

Ce sont en tout plus de 30 organisations qui ont signé les recommandations finales et se sont mobilisées pour afficher leur soutien, au nom de l'intérêt général de la filière européenne de la musique. Les recommandations sont consultables sur le site dédié : onevoiceforeuropeanmusic.eu/summary-of-recommendations.

Une présence soutenue au sein des réseaux européens

En tant que membre de la présidence du réseau European Music Exporters Exchange (EMEE), le CNM continue à alimenter le dialogue avec la Commission européenne sur les enjeux de la musique. En 2022, le CNM a fait partie du comité des Music Moves Europe Awards, a organisé la venue d'une délégation européenne de bureaux nationaux et régionaux d'exportation de musique de 20 pays, pour rencontrer des professionnelles et professionnels français avec qui collaborer, mieux comprendre le marché français et participer au MaMA. Le CNM a également mené à bien un projet de longue haleine afin d'analyser l'impact du Covid sur l'export de la musique européenne, d'en tirer des enseignements et d'expérimenter de nouvelles approches via la mise en œuvre de projets pilotes issus de la boîte à outils proposée dans l'étude sur la stratégie européenne pour l'export de la musique (European Music Export Strategy).

Un parcours pour soutenir les projets européens

En lien avec le Relais Culture Europe, le CNM a organisé un atelier 360 sur le programme Europe créative, un atelier d'appels à idées pour de nouveaux projets européens et plus de 40 rendez-vous de conseil avec des porteurs et porteuses de projets. Toute l'année, plus de 300 professionnelles et professionnels ont été accompagnés par l'unité Europe.

L'INFORMATION

Le CNM entend fournir aux professionnelles et professionnels qui évoluent dans la filière de la musique et des variétés, ou qui souhaitent s'y insérer, les bons outils d'information qui leur permettent de se saisir de cet écosystème complexe et de veiller à ses évolutions tant conjoncturelles que structurelles.

Le CNM réalise une activité de recherche, de traitement et de mise à disposition d'un ensemble de contenus utiles aux professionnelles et professionnels ainsi qu'aux porteurs et porteuses de projets musicaux et de variétés en France. Cette veille d'information professionnelle porte sur une diversité de sujets, en France comme à l'international : droit, écologie, innovation, export, économie, égalité, livestream, politique, législation, santé... La sélection des contenus est effectuée en fonction de la pertinence de l'information : les contenus utiles, pointus et opérationnels sont privilégiés, tout comme les analyses fiables respectant le pluralisme des points de vue. Outil de compréhension des tendances et des enjeux de la filière, cette veille est exploitée sous diverses formes pour offrir un service complet d'information à destination des professionnelles et professionnels de tous les métiers de la musique et des variétés.

La revue d'actualités

Publiée chaque vendredi sur le site du CNM et relayée sur ses réseaux sociaux, la revue d'actualités proposée par le CNM est le panorama hebdomadaire des actualités de la filière en France comme à l'international. Actualités économiques, juridiques, légales, de la recherche, rapports et études, articles d'opinion ou articles de fond, la revue d'actualités propose un condensé des informations majeures de chaque semaine.

Capitalisée dans une logique d'information de flux/d'actualités, cette veille a également vocation à être accessible pour répondre aux besoins de recherches documentaires des professionnelles et professionnels. Le développement d'un projet de gestion électronique des données a fait l'objet d'un cahier des charges, sa mise en place est prévue pour 2023.

L'agenda en ligne

Appels à projets, formations, aides financières, événements professionnels, conférences, tables rondes et webinaires sont répertoriés dans l'agenda en ligne disponible sur le site Internet du CNM pour permettre aux professionnelles et professionnels de ne pas rater les rendez-vous pertinents pour eux et incontournables pour la filière.

Les mini-sites

Le CNM a déployé de nouveaux outils et contenus pour s'adapter aux évolutions de la filière. Des mini-sites dédiés à des questions spécifiques sont accessibles via le site Internet du CNM. Ces pages enrichies permettent de traiter un sujet et d'offrir de nombreux éléments (revue de web, études et rapports, guides métiers, rappel des aides financières en lien avec la thématique, répertoire des textes législatifs et réglementaires correspondants, etc.). Après le mini-site Covid-19, lancé dès 2020 et toujours alimenté, notamment au sujet de l'impact en France comme à l'international que la crise sanitaire a pu avoir sur la filière musicale et des variétés, le déploiement en 2021 de nouveaux mini-sites s'est poursuivi sur des sujets aussi variés que les modes de diffusion numériques, l'égalité femmes-hommes ou l'Europe. À ces mini-sites, continuellement alimentés et mis à jour, s'ajoutent :

- un mini-site Transition écologique, mis en ligne début 2022, destiné à accompagner la filière et à assurer une meilleure visibilité aux initiatives qu'elle porte en faveur de la transition écologique, à répertorier les outils et ressources existants pour soutenir cette transition dans le respect de la mission du CNM, à favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable ;
- un mini-site Lieux de musique et de variétés, salles et festivals, mis en ligne tout début 2023, portail de ressources relatives aux enjeux de transition des lieux et des projets d'investissements de transition écologique, sécurité, sûreté, gestion sonore, expérience spectateur, qualité d'accueil, etc., en lien avec le Plan lieux voté par l'établissement.

L'annuaire de la musique et des variétés

Le Centre national de la musique a poursuivi tout au long de l'année 2022 la refonte de l'ancien annuaire de l'Irma afin de l'optimiser et de l'élargir progressivement à l'ensemble des esthétiques musicales et des disciplines réunies au sein des variétés. Une nouvelle version test a été mise en ligne tout début 2023 sur le site cnmwork.fr/annuaire, elle inclut déjà principalement les champs de la musique enregistrée et du spectacle vivant musical, outre les annuaires dédiés aux start-up de la musique et aux opérateurs et opératrices de la transition écologique. Cet annuaire a vocation à recenser tous les acteurs et toutes les actrices du secteur, qu'ils soient dédiés au spectacle vivant, à la musique enregistrée, aux artistes, aux financements de projets, à la formation ou à la communication et qu'ils opèrent à destination du grand public ou des professionnelles et professionnels. Il doit faciliter la mise en relation de ceux-ci, mais aussi permettre un élargissement de la base d'observation du CNM.



LA COMMUNICATION

Une nouvelle identité pour 2022



Centre national de la musique

À l'occasion de son deuxième anniversaire, le Centre national de la musique a dévoilé son identité graphique et réaffirmé ses missions au service de la filière de la musique et des variétés.

Au terme de deux années aux côtés des acteurs et actrices de la filière musicale, et à l'aune d'un travail de refonte mené tout au long du second trimestre 2021, le CNM a dévoilé au début de l'année 2022 son identité pour réaffirmer ses missions : impulser le mouvement et créer des synergies au profit de l'ensemble de l'écosystème musical français, pour un rayonnement des productions françaises à l'échelle territoriale, nationale et internationale.

Le monogramme arrondi, construit à partir des initiales du Centre national de la musique, esquisse une onde qui se diffuse en

prenant de l'ampleur. La couleur ocre, chaleureuse et stimulante, évoque quant à elle la musique et les variétés, reprenant la couleur des cuivres, des disques d'or, de la lumière des projecteurs.

À travers ce logo, le Centre national de la musique souhaite transmettre l'image d'une institution active, qui porte la parole de la filière et lui donne voix. Il propose ainsi une identité qui incarne ses valeurs et sert ses missions.

Ce travail graphique est le résultat d'un marché public initié en juin 2021 pour définir l'identité de marque de l'établissement et son application sur les parcours usager *in situ* et numériques.

L'identité graphique a été réalisée par l'agence de design Graphéine, aux côtés de l'équipe communication de l'établissement.

Tout au long du 1^{er} semestre, dans le prolongement de ces productions, le CNM a également été accompagné par l'agence Next Retail pour l'aménagement des salles du centre de formation ainsi que par l'agence digitale Rezo Zero afin de proposer un site Internet refondu. Le lancement de la nouvelle version du site Internet est prévu à l'été 2023.

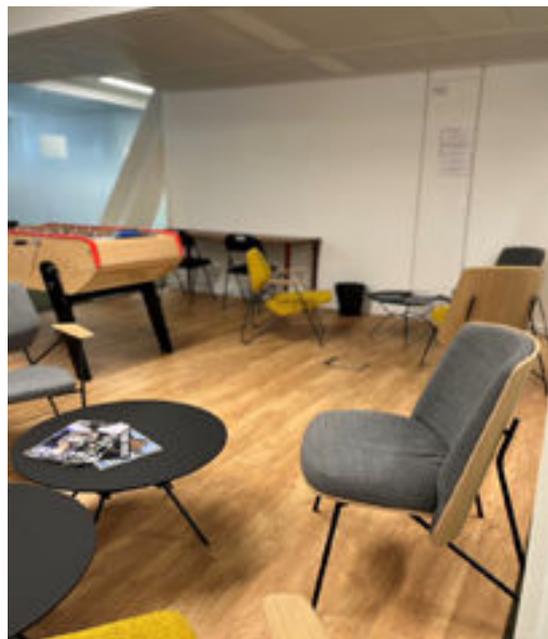
LES FORMATIONS

L'organisme de formation du CNM

Le Centre national de la musique est investi d'une première mission visant à assurer un service de formation professionnelle à destination des entrepreneurs et entrepreneuses ou des porteurs et porteuses de projets du secteur.

L'offre de formation de l'établissement se structure en 50 modules, répartis sur 9 domaines et animés par 100 intervenantes et intervenants, tous experts professionnels reconnus dans leur domaine.

Les formations du CNM s'appuient sur un travail constant de conception et de création de contenus pédagogiques adaptés aux besoins de la filière. Outre le cadre qu'elles instaurent pour structurer un projet professionnel, elles proposent de s'initier et de se perfectionner à la gestion administrative ou la maîtrise des procédures et environnements propres à la musique, hors formations artistiques (comme les pratiques instrumentales et la création artistique) ou techniques (à destination des ingénieures et ingénieurs du son, des techniciennes et techniciens du spectacle, etc.). Elles s'adressent aux professionnelles et professionnels, confirmés ou entrant dans le secteur de la musique, souhaitant acquérir des compétences au service du développement de leur projet professionnel.



LES CHIFFRES

En 2022, **96 stages** inter et intra-entreprise, soit **260 jours** de formations (**1816 heures**) ont été dispensés, pour un chiffre d'affaires annuel de **350 k€**. Plus de **578 stagiaires** ont été formés sur **23 lieux** d'intervention différents, avec une fréquentation moyenne de **7 stagiaires par session**. La répartition femmes-hommes des personnes inscrites en 2022 était de **51 %-49 %**. Plus de 100 formateurs et formatrices ont été mobilisés pour intervenir. **298 exemplaires** des guides des la collection « Métiers de la musique » des Éditions du CNM ont servi de support de cours pendant les formations.

Les formations ont été financées à environ 1/3 sur le plan de développement des compétences des entreprises pour leurs salariées et salariés, 1/3 par le recours à des fonds mutualisés via les opérateurs de compétences et 1/3 en financement personnel par des particuliers, ou via Pôle emploi. Le recours au CPF a concerné moins de 3,5 % des cas.

Le taux de satisfaction moyen en 2022 concernant tant l'accueil, l'animation pédagogique que les contenus de nos formations s'établit autour de **95 %**.



Le formateur est très méthodique et pédagogue. Les exercices de pratique qu'il propose et qu'il anime reflètent parfaitement la réalité. J'applique ce qui m'a été appris et c'est tellement performant. Je suis impressionné par les résultats que j'obtiens désormais pour la diffusion de mon projet.

Adrien, artiste, stagiaire de la formation « Négociateur dans le spectacle » en septembre 2022



LES LOCAUX

Le CNM a investi ses nouveaux locaux de formation à partir de mars 2022. Un espace de formation de type ERP (établissement recevant du public) est désormais accessible indépendamment des bureaux du CNM au sein de l'immeuble Airtime, situé avenue de France à Paris. Cet espace propose deux salles de formation de 45 et 35 m² et une salle de 25 m² dédiée à de plus petits effectifs ou au conseil individuel. Les salles bénéficient d'un équipement moderne et complet (mobilier ergonomique, tableaux numériques interactifs, WiFi). Des espaces de détente permettent des temps de convivialité et de repos au moment des pauses café ou des repas.

LES FORMATEURS ET FORMATRICES

Chaque année, le CNM organise une rentrée pédagogique pour les formateurs et formatrices qu'il réunit dans ses espaces pour des temps d'échange et de réflexion. En 2022, les intervenantes et intervenants du CNM ayant participé à cette rentrée pédagogique ont été sensibilisés, par le biais d'ateliers pédagogiques, aux thématiques de la transition écologique (pour l'organisation d'un événement engagé ou pour une pratique du numérique responsable) et de l'égalité des genres en formation. Cet événement a réuni 40 formateurs et formatrices, et mobilisé trois experts de ces sujets.

DÉPLOIEMENT TERRITORIAL

De nombreuses formations sont délivrées en partenariat avec d'autres organismes de formation en région pour élargir l'offre à tout le territoire (Octopus en Occitanie, Formassimo en Région Auvergne-Rhône-Alpes, Culture Bars Bar dans les Pays de la Loire, etc.). Une offre a également été déployée outre-mer en 2022, en partenariat avec le service action territoriale du CNM, à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, sur des thématiques de structuration professionnelle, de développement de projet ou de sécurité des spectacles. Au total, 32 personnes ont pu bénéficier de formations animées par les cinq formateurs du CNM dépêchés localement.

Le service de la formation a également été présent à plusieurs salons professionnels, notamment au Printemps de Bourges, à la Jimi, au MaMA ou au festival Lily qui se déroule en Guadeloupe.

Une offre adaptée à l'évolution des besoins de la filière

LA CERTIFICATION

Le CNM a continué à déployer son offre d'expertise certifiante sur la production phonographique avec deux formations de 140 heures et de 70 heures. Ainsi, 21 certificats ont été délivrés en 2021-2022 à la suite de la formation « Entreprendre et gérer une production phonographique », avec un taux de réussite moyen de 86,8 %. Huit certificats ont été délivrés en 2022 à l'issue de la formation « Promouvoir et vendre une production phonographique », avec un taux de réussite de 100 %.

PRÉVENTION DES RISQUES

Le CNM a déployé en 2022 une offre de formation consacrée à la prévention des risques alignée sur sa stratégie et les valeurs qu'il défend auprès de la filière.

- Deux nouveaux stages sont proposés sur les thématiques d'égalité des genres et de prévention des violences et des harcèlements sexuels et sexistes.
- Une formation sur la prévention des risques sonores, conçue en partenariat avec Agi-Son, est désormais accessible selon des modalités hybrides, alliant autoformation en ligne et journées en présentiel.
- En 2022, le CNM a été agréé par la CPNEF-SV pour dispenser les formations à la sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux de 1^{er} à 4^e catégorie d'une part, et de 5^e catégorie type L, N ou O d'autre part. Le parcours de formation a été réformé pour répondre aux exigences de la branche du spectacle vivant, et une nouvelle modalité d'évaluation par étude de cas a été mise en place. 18 certificats ont ainsi été délivrés à la suite de la formation longue, avec un taux de réussite à l'évaluation de 83,33 %, et 66 certificats ont été délivrés après la formation réduite, avec un taux de réussite à l'évaluation de 100 %.

PARCOURS

Afin de mieux répondre aux besoins de montée en compétences des porteurs et porteuses de projets musicaux et d'approfondir leurs connaissances, de nombreux parcours ont été construits, réunissant plusieurs formations du CNM autour d'une même problématique : des parcours sur l'administration du spectacle vivant, sur sa diffusion, ses financements ou sur la communication digitale et l'exploitation du numérique sont désormais disponibles. Concernant la billetterie, un parcours spécifique a été mis en place, parallèlement à l'évolution en cours du guide métier sur la billetterie aux Éditions du CNM.

La stratégie du CNM en matière de formation professionnelle

Le Centre national de la musique est investi d'une seconde mission visant à assurer une fonction d'ingénierie en formation professionnelle s'appuyant sur une activité de prospective, d'innovation et de développement des compétences.

En 2022, le CNM a présenté sa stratégie en matière de formation professionnelle au conseil professionnel et au conseil d'administration. Approuvée par les deux instances, elle se déclinera à travers plusieurs axes :

- endosser un rôle moteur dans le traitement des problématiques de formation professionnelle et de certification ;
- relayer l'information sectorielle et nationale sur la formation professionnelle dans la musique ;
- recenser les besoins de la filière grâce aux remontées du conseil professionnel et des organisations professionnelles ;
- réaliser, en lien avec la direction des études et de la prospective, un éventail d'études relatives à la question de la formation professionnelle dans la musique ;
- offrir des formations à différents niveaux d'expertise sur les sujets cœurs de métier les moins couverts par l'offre privée, notamment sur les problématiques transversales (égalité femmes-hommes, transition écologique, innovation, etc.) ;
- initier, soutenir ou développer une offre de formation à distance pour atteindre les professionnelles et professionnels présents sur tout le territoire, et notamment en Outre-mer ;
- articuler l'offre de formation au sein du parcours usager, de l'information à la formation, en passant par le conseil.

En 2022, le CNM a mis en œuvre des actions découlant de sa stratégie, notamment en matière de certification professionnelle. Le 29 septembre a été organisé un groupe de travail sur le sujet réunissant une quarantaine d'acteurs et d'actrices de la formation professionnelle dans la filière, principalement des organismes de formation, mais aussi l'Afdas, la CPNEF-SV, la CPNE-EP, la FOFC et la FNEIJMA. L'objectif de ce rendez-vous était de partager les difficultés rencontrées par les organismes souhaitant enregistrer des certifications auprès de France compétences et de s'unir pour une démarche commune visant à favoriser la reconnaissance des compétences nécessaires à la mise en œuvre des activités des acteurs et actrices de la filière musicale et des variétés.

LES 360 DU CNM

En 2022, le Centre national de la musique a créé une offre de sessions d'information collective en complément de son catalogue de formation. Les 360 du CNM sont des rendez-vous d'une heure trente permettant aux professionnelles et professionnels de la musique et des variétés d'avoir un aperçu à 360° des différents métiers de la musique, et d'accéder à des points méthodologiques clés pour amplifier leurs carrières.

De nombreux thèmes ont ainsi été abordés en 2022 lors du déploiement de ces premiers ateliers, permettant à un très large éventail de partenaires de venir s'exprimer sur les spécificités de leur secteur d'activité ou de leur esthétique, que ce soit dans le domaine de l'humour, de la création jeune public, de la musique contemporaine, du rap ou du metal, sur des questions comme celles de la structuration, du droit d'auteur, de la transition écologique ou des nouvelles technologies. Une centaine de personnes ont pu participer à ces ateliers, au sein des locaux du CNM, tout au long de l'année 2022.



LES ÉDITIONS DU CNM

Vecteur de connaissances sur le secteur et son histoire, le CNM amplifie ses actions d'accompagnement avec son offre éditoriale. Dans la continuité des Éditions de l'irma (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), qui a développé pendant plus de trente ans une politique éditoriale à destination des acteurs et actrices de la musique, les Éditions du CNM ont relancé la collection « Métiers de la musique » en 2022.

La collection « Métiers de la musique »

Les guides pratiques de la collection « Métiers de la musique » sont des outils didactiques, riches de ressources, qui proposent les meilleures clés de compréhension et d'appropriation d'un environnement musical complexe, et de ses enjeux économiques et réglementaires.

Écrits par des expertes et des experts, ils décryptent les pratiques des métiers (entrepreneur et entrepreneuse de spectacles, producteur et productrice, éditeur et éditrice, artiste...) et permettent aux porteurs et porteuses de projet d'appréhender les règles et les évolutions au sein d'une branche spécifique du secteur musical.

Les publics cibles des ouvrages du CNM sont d'abord des professionnelles et professionnels de la musique, confirmés ou en devenir. Un grand nombre d'entre eux sont familiarisés avec les guides, qu'ils découvrent dans le cadre des formations délivrées par l'établissement où ils sont utilisés comme supports de cours. Les auteurs et autrices de ces ouvrages sont d'ailleurs pour la plupart formateurs ou formatrices au sein du centre de formation du CNM.

Le lancement officiel des Éditions du CNM a eu lieu le 10 octobre 2022 aux abords du MaMa, en présence des auteurs et autrices, de nos partenaires professionnels, des membres de la filière et de la presse musicale. À cette occasion, le CNM a révélé la refonte de la charte de la collection, entièrement revue par le studio Graphéine qui avait accompagné l'établissement pour la mise en œuvre de sa nouvelle identité graphique. Sept de ces guides métiers ont été intégralement mis à jour en 2022. Un huitième titre a paru en janvier 2023, tandis que quatre nouvelles éditions sont d'ores et déjà en préparation pour 2023 et 2024.



CHIFFRES CLÉS

En 2022, le CNM a vendu 2 961 livres, ce qui représente un chiffre d'affaires de plus de 65 k€ HT. Le chiffre d'affaires total des Éditions du CNM depuis la création de l'établissement s'élève à près de 160 k€ HT.

Par le biais des organismes de formation et de ressources, de son réseau de 160 libraires, des grandes surfaces, des médiathèques et bibliothèques, des plateformes de vente en ligne ainsi que par l'intermédiaire de sa propre boutique en ligne et sa présence aux principaux salons professionnels (MaMA, BIS, JTSE, etc.), les Éditions du CNM sont diffusées sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle collection : « Répertoires »

Outre la reprise et la pérennisation de la collection de guides métiers, le CNM élargit son catalogue à travers l'élaboration de nouveaux ouvrages à destination du grand public. Raconter la grande et la petite histoire de la musique, de ses figures, de ses métiers, de ses outils, de ses lieux : telle est l'ambition de la collection « Répertoires », centrée sur la valorisation du patrimoine musical français, l'une des missions du CNM. Le premier ouvrage de cette collection sera consacré à l'histoire de l'industrie phonographique, de la fin du XIX^e siècle à nos jours.

LE CONSEIL

En 2022, le CNM a développé son service de rendez-vous conseil pour accompagner les porteurs et porteuses de projets dans la prise en compte des grands enjeux qui traversent le secteur de la musique et des variétés. Ainsi, des créneaux dans les domaines de l'égalité femmes-hommes, de la transition écologique et de la construction de projets européens ont été ouverts. Cet accompagnement vient en complément du conseil musique et du conseil à l'innovation issus de l'Irma et qui ont été pérennisés dans le cadre de la création du CNM.

En 2022, le service de conseil musique et variétés prend de l'ampleur

Le service de conseil musique et variétés du CNM propose du lundi au jeudi des après-midi de rendez-vous ouverts aux personnes souhaitant structurer leurs projets dans les domaines du spectacle vivant, de la production phonographique, du management, de l'édition musicale, etc. Les conseillers du CNM peuvent également orienter et renseigner les usagères et usagers sur l'ensemble des activités et des services proposés par le CNM.

- Rendez-vous de 30 minutes en visioconférence ou par téléphone.
- Rendez-vous d'une heure en présentiel dans les locaux du CNM.

Le service de conseil du CNM, qui propose des rendez-vous gratuits et accessibles à tous dans tous les champs de compétence du CNM, a connu deux chantiers structurants en 2022.

En février 2022, le CNM s'est doté d'un nouvel outil de prise de rendez-vous permettant un meilleur suivi et une meilleure qualification des personnes reçues en rendez-vous. Cette bascule s'est faite conjointement avec une réflexion sur le recueil et la qualification des informations collectées, afin d'identifier les besoins, les problématiques des acteurs et des actrices, de les partager et d'envisager les pistes de réflexion pour y répondre.

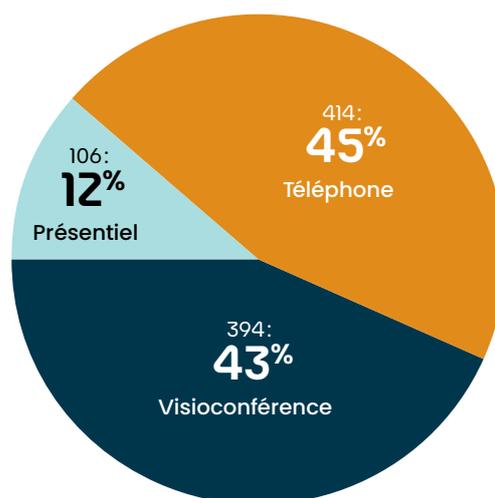
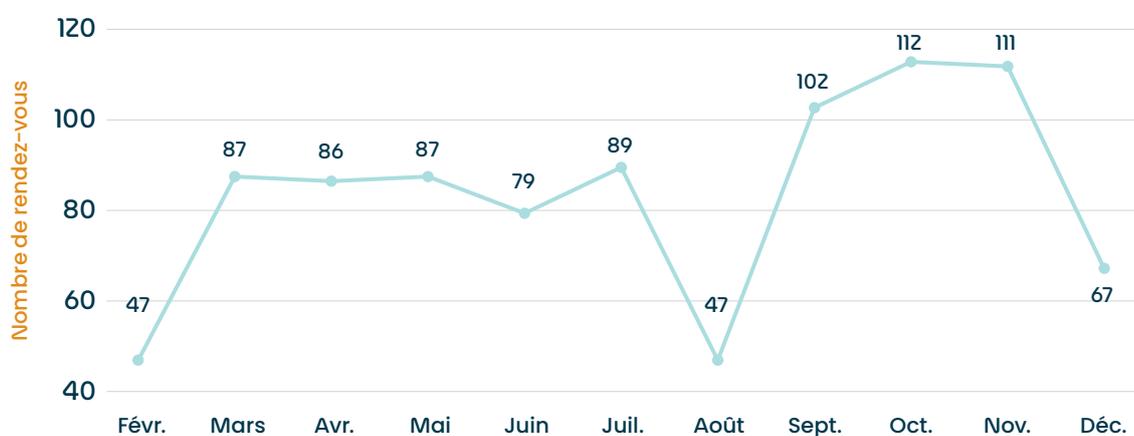
Un second chantier, initié par les conseillers à partir de besoins identifiés depuis 2021, a conduit à la conception de fiches-ressources « Premiers pas » sur les fondamentaux de la musique et des variétés. L'objectif est d'éclairer sur le fonctionnement de l'écosystème de ces secteurs, mais aussi d'expliquer comment le CNM s'y inscrit. De manière concomitante le service est intervenu sur demande pour présenter les métiers de la musique, leur structuration, ainsi que le CNM auprès de différents publics (conservatoires, organismes de formations, Pôle emploi, etc.).

CHIFFRES CLÉS

914 rendez-vous
en 2022

Soit **80** rendez-vous
plus de par mois

RÉPARTITION DES MODALITÉS DE RENDEZ-VOUS

SAISONNALITÉ DES RENDEZ-VOUS⁷

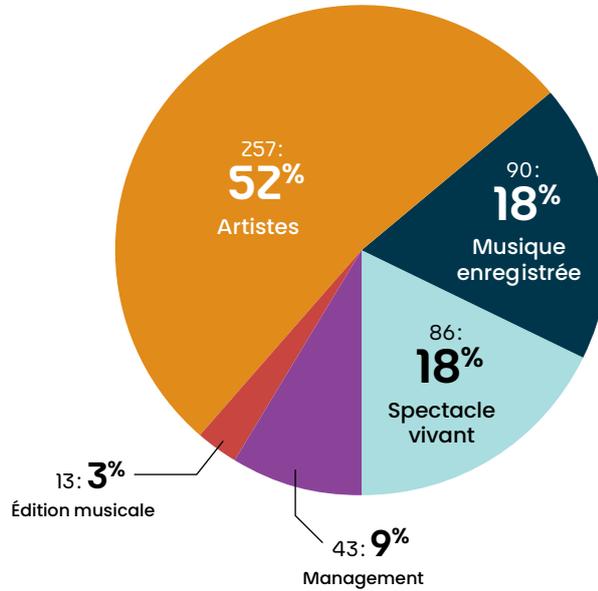
La tendance générale marque une augmentation constante des prises de rendez-vous conseil, en dehors de la baisse des demandes de rendez-vous au moment des trêves estivale et hivernale. Cette tendance s'accroît à partir de la rentrée de septembre, du fait des rendez-vous organisés hors les murs, mais également grâce à la notoriété grandissante du service et à la qualité des conseils délivrés. Face à cette sollicitation croissante, le délai d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous conseil est de minimum deux mois à la fin de l'année 2022.

7. À partir du déploiement de la plateforme Agendize (mi-février 2022).

PROFIL DES PERSONNES S'ADRESSANT AU SERVICE DE CONSEIL DU CNM

En termes de domaine d'activité, la moitié des rendez-vous réalisés par les conseillers musique et variétés concerne des artistes, tous niveaux de développement confondus, souhaitant structurer leur(s) projet(s), démarrer une nouvelle activité, obtenir des informations en matière de législation sociale, fiscale ou de propriété intellectuelle, de négociation de contrats, etc.

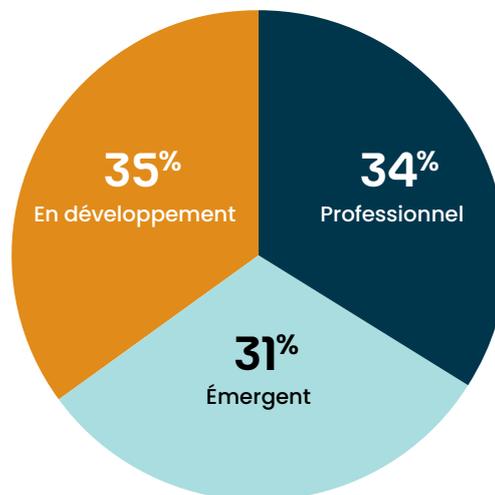
DOMAINES D'ACTIVITÉ DES PERSONNES REÇUES EN RENDEZ-VOUS



Trois niveaux de développement ont été définis pour observer la typologie des porteurs et porteuses de projets.

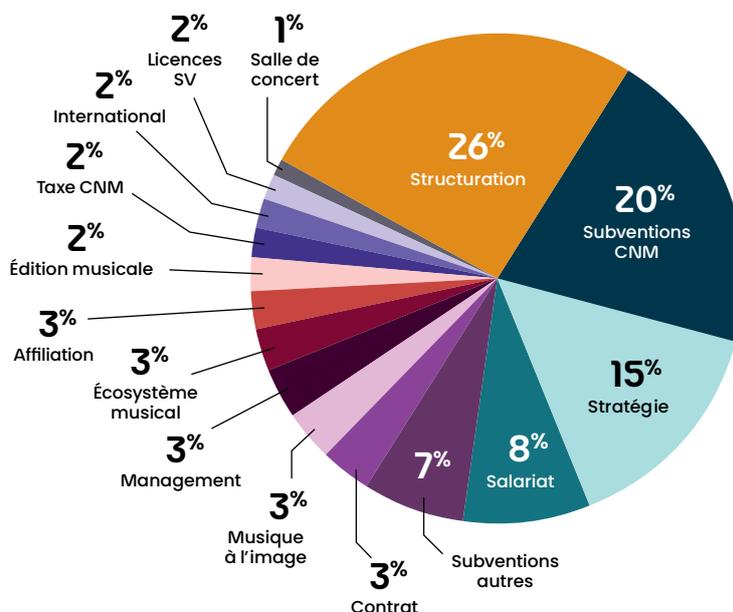
- « Émergent » : le projet n'est pas structuré, la personne en démarrage de carrière n'a pas d'entourage professionnel ni de structure rattachée à son activité.
- « En développement » : la personne dispose d'au moins une structure qui porte et développe son activité, la plupart du temps créée par elle-même, et est à la recherche de conseils pour la développer.
- « Professionnel » : la personne possède une expérience dans l'exercice de son activité, n'a pas besoin de conseil en structuration, mais d'information sur des points précis et techniques (application du droit d'auteur, conventions collectives, fiscalité, etc.).

NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES REÇUES EN RENDEZ-VOUS



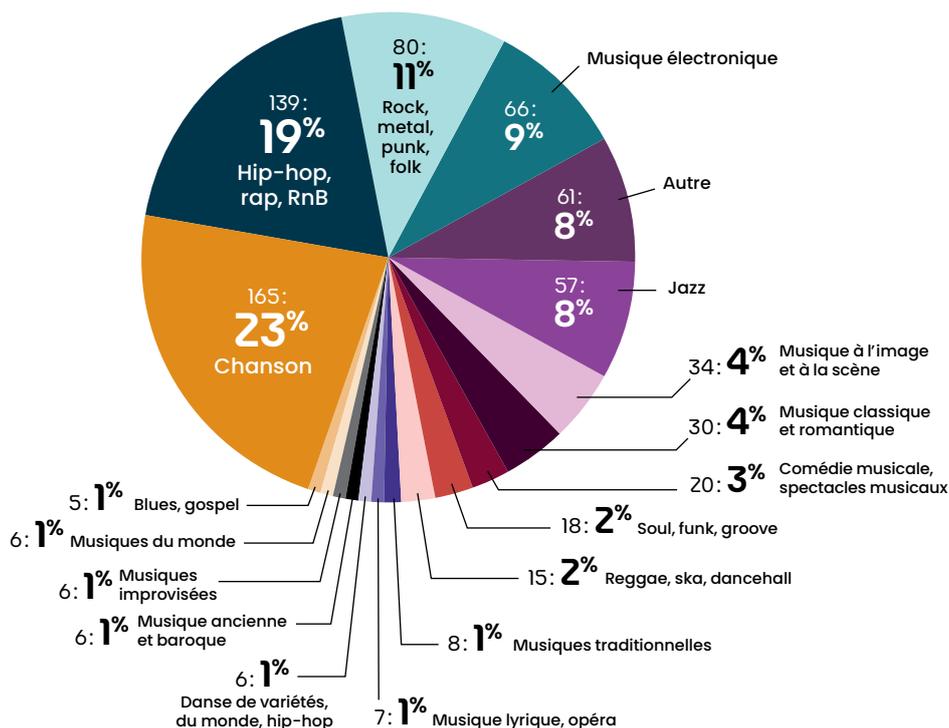
THÉMATIQUES ABORDÉES PENDANT LES RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous de conseil abordent généralement plusieurs thématiques : parmi les plus récurrentes, on retrouve les sujets de structuration, mais également les questions sur les modalités d'accès aux programmes d'aides du CNM. Ces deux catégories représentent presque la moitié des thématiques abordées en rendez-vous de conseil. La thématique stratégie recouvre les questions de développement d'activité, et présente souvent l'occasion d'évoquer les outils du CNM comme l'annuaire. Les conseillers peuvent, en fonction de leur diagnostic, orienter les personnes vers les autres services du CNM, notamment les formations et les Éditions.



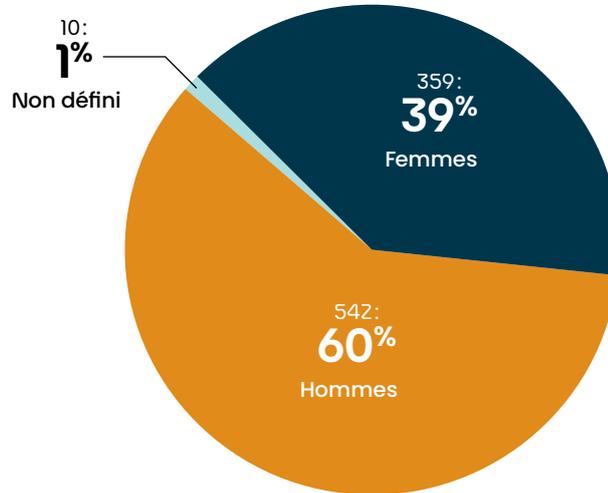
ESTHÉTIQUES

Sur l'ensemble des personnes ayant bénéficié d'un rendez-vous de conseil et déclaré une esthétique musicale pour leur activité, on constate que deux genres sont principalement représentés : la chanson et le rap/hip-hop. Ils sont suivis par les esthétiques rock/metal/punk/folk et les musiques électroniques qui représentent respectivement 11% et 9% des esthétiques déclarées. L'analyse plus approfondie des contenus des rendez-vous permettra d'observer dès 2023 si les thématiques abordées varient en fonction des esthétiques.



RÉPARTITION FEMMES-HOMMES

En termes de répartition femmes-hommes, les femmes représentent 39 % des prises de rendez-vous. Tout comme pour les esthétiques, l'analyse plus approfondie des contenus permettra d'observer si les thématiques varient en fonction du genre de la personne.



LES PARTENARIATS ET LA VALORISATION

Les partenariats

Le Centre national de la musique développe une politique de partenariats dont le but est d'encourager les initiatives qui participent à l'évolution et à la transition du secteur auprès duquel il intervient, en lien avec les missions qui sont les siennes.

Les objectifs définis par l'établissement visent à mettre en avant la diversité et la vitalité artistique du secteur, mais aussi à répondre aux besoins d'information des professionnelles et professionnels de la musique pour les accompagner vers les transformations de leurs activités.

En soutenant par exemple l'innovation, l'éducation artistique et culturelle, et la connaissance des conditions de production et de diffusion de la musique et des variétés à tous les niveaux territoriaux, les partenariats du CNM permettent d'améliorer la compréhension du secteur, d'en définir les enjeux présents et à venir pour réfléchir aux leviers et dispositifs mis en place par le CNM, mais également plus largement par les politiques culturelles en faveur de la musique et des variétés.

LES CINQ AXES DE PARTENARIATS DU CNM

Diversité

Le CNM a pour mission de garantir la diversité dans la musique et les variétés. Cet axe recouvre les sujets liés à l'exposition et à la diffusion de nouveaux talents, ainsi que la mise en avant d'esthétiques de niches. La notion de diversité comprend également les actions dans les différents domaines de la responsabilité sociétale des organisations/entreprises (RSO/RSE) et du développement durable, en particulier les projets en faveur de l'égalité femmes-hommes, et de la réduction de l'impact de l'activité de la structure sur l'environnement.

Savoir

En tant que maison commune de la musique et des variétés, le CNM encourage les initiatives visant à accroître la connaissance des conditions d'activité de la filière auprès de ses acteurs et actrices, mais aussi du grand public. À ce titre peuvent être soutenus les actions ou projets permettant aux professionnelles et professionnels d'échanger, comme les rencontres ou les salons professionnels, les études, les enquêtes, qui apportent un éclairage et facilitent la compréhension du secteur.

Innovation

Le CNM souhaite faciliter et favoriser le partage des initiatives œuvrant à l'avenir de la filière. Ces projets doivent accompagner la transition du secteur, répondre aux besoins et problématiques de l'industrie musicale, tout en s'adaptant à l'évolution de la filière. Dans ce domaine en particulier, les partenariats pourront également être construits en lien avec la direction des études et de la prospective.

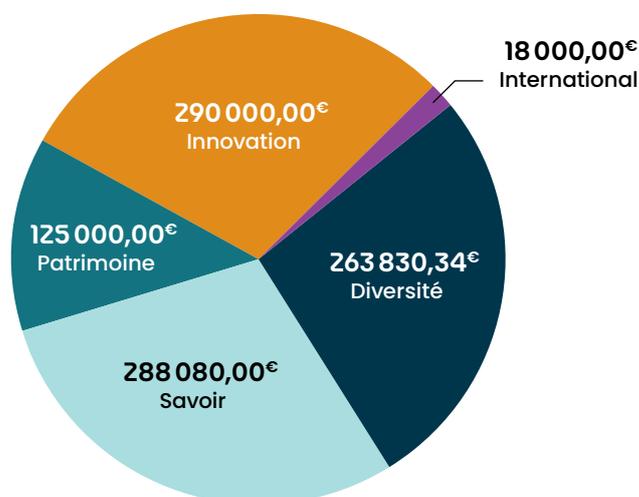
Patrimoine

Cet axe de partenariat englobe l'ensemble des initiatives mettant en valeur le patrimoine musical français. Les projets favorisant la récolte et l'organisation d'informations, mettant à disposition des ressources en ligne et la préservation des biens matériels et immatériels, seront étudiés en priorité.

International

Cet axe regroupe l'ensemble des initiatives permettant la promotion et l'exposition de la filière à l'international, à travers la mise en avant d'artistes français à l'étranger ou de projets d'envergure internationale.

BILAN DES PARTENARIATS EN 2022



Montant total engagé fin décembre 2022 : 984,9 k€

29 PARTENARIATS NOUÉS

- Prix Joséphine – *Diversité*
- French VIP – *Diversité*
- IFCIC – *Innovation*
- La Maison Gainsbourg – *Patrimoine*
- News Tank Culture – *Savoir*
- Orchestre à l'école – *Diversité*
- Sœurs jumelles – *Savoir*
- Les Nuits de Fourvière – *Savoir*
- Accord majeur – *Savoir*
- Francofolies – *Savoir*
- Retrouvons-nous – *Diversité*
- Festival Avignon et Cie – *Savoir*
- Jazz sous les pommiers – *Diversité/Patrimoine*
- Music Queens (Arte) – *International*
- La Nouvelle Onde – *Diversité*
- La Documenta.Eu – *Innovation*
- 100 ans de musique enregistrée (Snep) – *Patrimoine*
- Chance Festival – *International*
- MaMA – *Savoir*
- Monumental Tour – *Diversité*
- Radio France – *Diversité*
- Napoléon, Abel Gance – *Patrimoine*
- Ircam – *Patrimoine*
- Bpifrance – *Innovation*
- Bis de Nantes – *Savoir*
- Bise Festival – *Diversité*
- Festival Music & Cinema – *Diversité*
- Fonds L'Oréal pour les femmes – *Diversité*
- Manufacture Chanson – *Savoir*
- Caisse des dépôts et consignation – *Innovation*

LUMIÈRE SUR...

... LE PARTENARIAT CNM-RADIO FRANCE

Le CNM et Radio France ont signé en janvier 2022 un accord de partenariat pour la mise en œuvre d'actions communes autour de deux axes forts relevant de leurs missions respectives.

1° La promotion de la création musicale dans toute sa diversité

Commandes de créations favorisant le dialogue des esthétiques

Le CNM soutient la politique de création de Radio France en s'associant durant la saison 2021-2022 à une série de concerts « Pop Symphonique » et à la 7^e édition de « Hip-hop symphonique », ainsi que des événements consacrés à la musique de film, à l'image des soirées hommage à Michel Legrand avec l'Orchestre philharmonique de Radio France.

Soutien à la diffusion de la création contemporaine

France Musique a organisé, en partenariat avec le CNM, la 2^e édition de la soirée « Action ! Création ! », afin de soutenir de façon régulière et pérenne tous les acteurs de la création musicale contemporaine.

2° La mise en valeur du patrimoine musical français, dont la richesse doit permettre de nourrir les créations futures

Création du podcast original « Dans la tête de... » autour du travail et de la place des femmes compositrices, musiciennes et interprètes françaises

France Musique a développé, avec le soutien du CNM, une collection de podcasts portée par Aliette de Laleu visant à mettre en valeur le répertoire des compositrices d'hier et d'aujourd'hui et des interprètes féminines, et dont la diffusion est prévue à l'été 2023.

Créations à l'occasion de l'Hyper Weekend Festival organisé du 21 au 23 janvier 2022 par Radio France

Le CNM, partenaire de l'Hyper Weekend Festival, accompagne deux dates : d'une part la création « DIVA, la voix des femmes, nous entendez-nous », spectacle autour de quatre artistes féminines avec la création d'un single spécialement imaginé pour l'occasion ; et la présentation en première mondiale d'Oxymore, une œuvre immersive créée par Jean-Michel Jarre sur des sons inédits que lui a légués Pierre Henry, et dont l'objet est d'établir un lien entre musique classique contemporaine et musiques actuelles.

La mise en place de l'ensemble des actions communes au cours de l'année 2022 a été valorisée à un montant de 100 000 € sur l'ensemble de la saison 2021-2022.



C'est une longue histoire que celle de Radio France et de la création. Je me réjouis qu'elle s'écrive dorénavant avec le soutien du CNM pour enrichir encore le catalogue des œuvres que nous commandons chaque année, continuer à décloisonner les musiques et valoriser tous ceux qui œuvrent à la diversité musicale.

Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France



... LE PARTENARIAT CNM-ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Orchestre à l'école œuvre à un meilleur accès des publics à l'offre musicale, en permettant aux jeunes de s'initier à la pratique musicale collective, via la mise à disposition d'instruments et le montage d'orchestres dans les classes scolaires. L'association est d'envergure nationale et s'implante sur tout le territoire français.

L'association gère également un centre national de ressources qui vise à mettre à disposition des intervenantes et intervenants et des porteurs et porteuses de projets instituant des orchestres à l'école des outils permettant d'enrichir leur pédagogie (partitions et répertoires adaptés, guide pédagogique, etc.) ; et elle conçoit à l'attention de ces intervenantes et intervenants un programme de formation adapté à leurs besoins. Le partenariat entre Orchestre à l'école et le CNM vise à accompagner les actions d'éducation artistique et culturelle de l'association, ceci afin d'améliorer l'accès des publics à la pratique et l'offre musicale sur l'ensemble du territoire français.

Il prévoit notamment :

- la mise en commun et la valorisation de ressources de l'association et du CNM (dispositifs d'accompagnements non financiers – fiches pratiques, ouvrages et guides « Métiers de la musique » des Éditions du CNM, formation du CNM...);
- le financement, par le CNM, de 50 % du parc instrumental d'une dizaine de projets d'orchestre à l'école (fin 2022–début 2023).

Exemples : Grez en Bouère – Collège Le Grand Champ (53)
 Martigny le Comte – École élémentaire (71)
 Cuzion-Orsennes – Regroupement pédagogique intercommunal (36)
 Arles – École du Domaine du Possible (13).

« Forte du succès des orchestres à l'école dans tous les départements de France, l'association Orchestre à l'école reçoit de plus en plus de demandes d'accompagnement de la part de tous les territoires. Ce sont près de 4 000 enfants qui rejoignent le dispositif chaque année. Le soutien du CNM permet d'assurer ce déploiement en finançant des instruments de musique. »

Marianne Blayau, déléguée générale de l'association Orchestre à l'école »

La valorisation

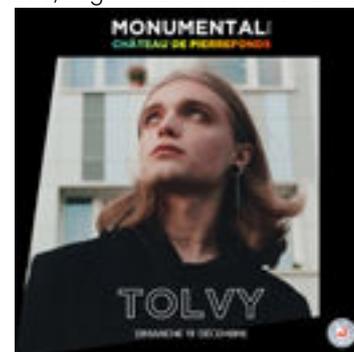
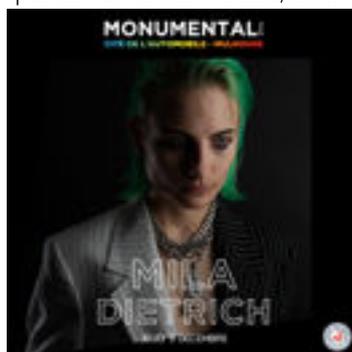
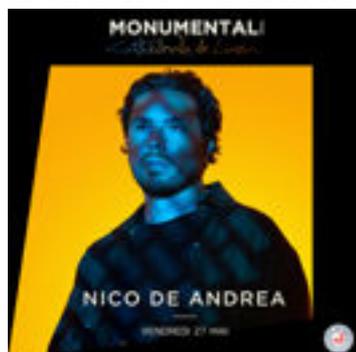
What the France est la marque de recommandation pilotée par le Centre national de la musique. Créée pour mettre en lumière la diversité de la musique produite en France, elle propose des playlists (42 800 visites en 2022), des vidéos (256 000 vues sur YouTube, 266 000 vues sur Facebook et Instagram) et des podcasts; What the France référence également les dates de concert à travers un site d'actualité (120 000 visiteurs en 2022) et des réseaux sociaux identifiés. La pop, l'électro, le classique ou encore le jazz sont représentés dans des contenus exclusifs sur les supports What the France, suivis par plus de 46 000 personnes (chiffres mis à jour au mois de février 2023).

Le développement de What the France se structure autour de trois missions principales :

- la mise en lumière de la création française à l'international;
- le relais des actions autour de l'émergence sur le territoire français;
- l'exposition et la valorisation du patrimoine musical français.

Par ailleurs, What the France s'associe à l'activité partenariale du CNM, ses contenus ayant vocation à agir comme d'éventuels apports pouvant être proposés aux partenaires et de nature à accompagner des projets valorisant la filière. La marque soutient à ce titre les initiatives en faveur de la diversité dans toutes ses composantes (actions favorisant le développement durable de la filière, l'égalité femmes-hommes, l'exposition et la diffusion de nouveaux talents, la mise en avant d'esthétiques de niches, etc.).

Peuvent ainsi être cités le partenariat autour du Monumental Tour, dont le projet est de lier musique et architecture en faisant vivre la musique électro au sein de sites emblématiques. Le festival est l'occasion d'écouter des talents de renommée internationale, des artistes locaux ainsi que de jeunes DJ sélectionnés par What the France. La portée totale du Monumental Tour avoisine les 2,7 M de personnes, sur place et via les réseaux du festival. L'événement a été couvert par de nombreux médias, dont France 2, Virgin Radio ou Ouest France.



Un autre partenariat déterminant est à noter : la collaboration entre What the France et le pass Culture, visant à assurer un meilleur accès à l'offre musicale et à une mise en avant de l'émergence auprès des publics jeunes. 1219 personnes ont profité de l'offre répartie sur sept playlists.

What the France a également aidé à la mise en lumière de la création française à l'international à travers plusieurs événements, notamment la «What the France Night» à Copenhague le 5 mai 2022, réunissant Pomme, Thylacine, Kid Francescoli et MYD autour de 700 spectateurs et spectatrices au DR Koncerthuset et touchant un peu plus de 5 000 personnes sur les réseaux sociaux. Certains artistes ont ainsi eu l'occasion de jouer pour la première fois au Danemark, et d'être reprogrammés par la suite dans ce pays.

Le What the France Festival, qui a eu lieu les 6 et 7 juillet 2022 à Berlin et Hambourg, répondait aux mêmes objectifs. Il a fait découvrir au public allemand Kids Return, Yellostraps et Vendredi sur Mer et a permis d'atteindre plus de 13 500 personnes lors du concert et sur les réseaux sociaux.



ALORS ON CHANTE

En 2022, What the France a conclu un partenariat avec l'Institut français et le Cavilam (Centre d'approches vivantes des langues et des médias) afin de lancer « Alors on chante ! », une initiative à destination des professeurs et professeurs de français du monde entier, visant à leur proposer des outils pédagogiques libres d'accès permettant l'apprentissage de la langue à l'aide de chansons francophones.

Un webinaire de lancement du dispositif animé par l'Institut français et What the France le 16 juin 2022 a réuni 800 professeurs de FLE (français langue étrangère) installés partout dans le monde. À ce jour, le site propose 31 fiches pédagogiques, réunies en cinq thèmes et est disponible en français et en anglais. Ces fiches ont déjà été consultées 38 600 fois.

L'INNOVATION

La loi du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique dispose au 9° de l'article 1^{er} que l'établissement doit « assurer une veille des technologies et des usages et soutenir l'innovation en accompagnant le secteur dans ses transformations ».

Pour le CNM, cette mission comporte une série d'actions spécifiques, à la fois en faveur des entreprises et projets innovants en matière de technologies et d'usages, mais aussi pour une meilleure compréhension de l'innovation par les acteurs et actrices de la filière de la musique et des variétés. Le pôle veille, innovation et prospective de la direction des études et de la prospective assure la coordination de cette mission qui mobilise les différents leviers d'action du CNM : information, formation, Europe, territoires, conseil, aides financières, études...

Les aides financières dédiées

Après la création du programme d'aide à l'innovation instruit par une commission dédiée à ce programme au sein de la direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets au cours de l'année 2021, l'année 2022 a permis de traiter 46 dossiers de demande d'aides et de soutenir 27 projets pour un montant global de 1,6 M€. Ce programme vise à soutenir tout type d'entreprise dans le développement, à des fins applicatives, de projets d'innovation technologique ou de service/usage, de nature à créer de la valeur au bénéfice des professionnelles et professionnels œuvrant dans le champ des activités soutenues par le CNM.

Le Prix de l'innovation et les Rencontres de l'innovation dans la musique

L'année 2022 a été marquée par la tenue du premier Prix de l'innovation et des premières Rencontres de l'innovation dans la musique organisées par le CNM. Cette première édition organisée le 17 mai 2022 au MoHo à Caen (premier « collider » en Europe dédié à l'impact positif) a permis de réunir environ 200 participantes et participants, venus de toute la France. Les plénières et ateliers proposés ont rencontré un grand succès. À l'issue de la journée, le Prix de l'innovation dans la musique, décerné par un jury composé de professionnelles

et professionnels et d'institutionnels de l'innovation, de la musique et du soutien financier culturel, a été remis à trois des 14 projets qui avaient postulé : VRrOOm (métavers interactifs), Bridge Audio (*cloud* des professionnelles et professionnels de l'audio) et Reelax Tickets (sécurisation des transactions de billets de spectacle entre particuliers). À ces trois prix s'est ajouté le prix de l'impact positif décerné par le MoHo, partenaire du CNM pour cette opération; il a été remis à Blockchain My Art pour saluer le développement de son projet de mesure de l'impact environnemental, social et territorial des festivals.

L'accompagnement, la mise en relation, les ressources

Les rendez-vous de conseil innovation sont ouverts aux start-up et aux porteurs et porteuses de projets innovants en lien avec la musique et les variétés, dans toutes leurs composantes métiers. L'orientation des entrepreneurs et entrepreneuses de projets innovants consiste en une gamme dédiée à leurs besoins : information sur le fonctionnement sectoriel de la musique, sur les financements existant au CNM ou ailleurs, appui sur la structuration du projet, aide à l'identification de partenaires ou d'éventuels contacts, mise en relation... En 2022, ce sont 106 séances d'orientation et de conseil pour les porteurs et porteuses de projets musicaux d'une durée maximale d'une heure qui ont pu se tenir.

L'innovation au CNM passe également par une offre de contenus pédagogiques à destination de la filière musicale qui peut se matérialiser *via* des articles, des webinaires, l'organisation d'ateliers 360, etc. L'équipe alimente de surcroît l'annuaire de l'innovation/des start-up de la musique mis en ligne sur CNMwork et accessible à toutes et tous. La thématique est également intégrée aux formations que délivre le CNM.

Amplification des collaborations et partenariats au bénéfice de l'innovation dans la musique

L'équipe du CNM est de plus étroitement associée au plan d'investissement France 2030, au Programme d'investissements d'avenir (PIA) et aux appels à projets et à manifestation d'intérêt publiés dans ce cadre et en lien avec l'innovation.



IV.

**DES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
TRIENNALES
POUR 2023-2025**

Les orientations stratégiques de l'établissement à horizon 2025

Après trois années durant lesquelles le Centre national de la musique a soutenu, sans relâche et grâce au soutien massif de l'État, la filière musicale lors de la crise sanitaire, les années 2023-2025 doivent être celles du parachèvement, de la consolidation et de la stabilisation de l'établissement.

C'est pourquoi le CNM a décidé de se doter d'orientations stratégiques, sur lesquelles le comité social et économique de l'établissement a été consulté conformément au Code du travail.

Au-delà de l'exigence législative, l'élaboration de telles orientations constitue une occasion de clarifier la feuille de route de l'établissement, sous le contrôle du conseil d'administration. Plusieurs séminaires de travail avec l'ensemble des salariées et salariés ont permis de parvenir à un premier document, qui a été soumis à l'information-consultation du CSE avant approbation du conseil d'administration.

Cette feuille de route repose sur trois priorités stratégiques découlant de la loi du 30 octobre 2019 et des besoins de la filière musicale, dans sa diversité.

Priorité stratégique 1

Devenir l'opérateur de référence en matière de connaissance et d'expertise sur la filière de la musique et des variétés.

- 1.1 Bâtir une gamme cohérente de baromètres semestriels, annuels et pluriannuels, pour observer et comprendre la situation économique, artistique, sociale des différents secteurs.
- 1.2 Impulser une réflexion prospective pour nourrir et animer en permanence le débat.

Priorité stratégique 2

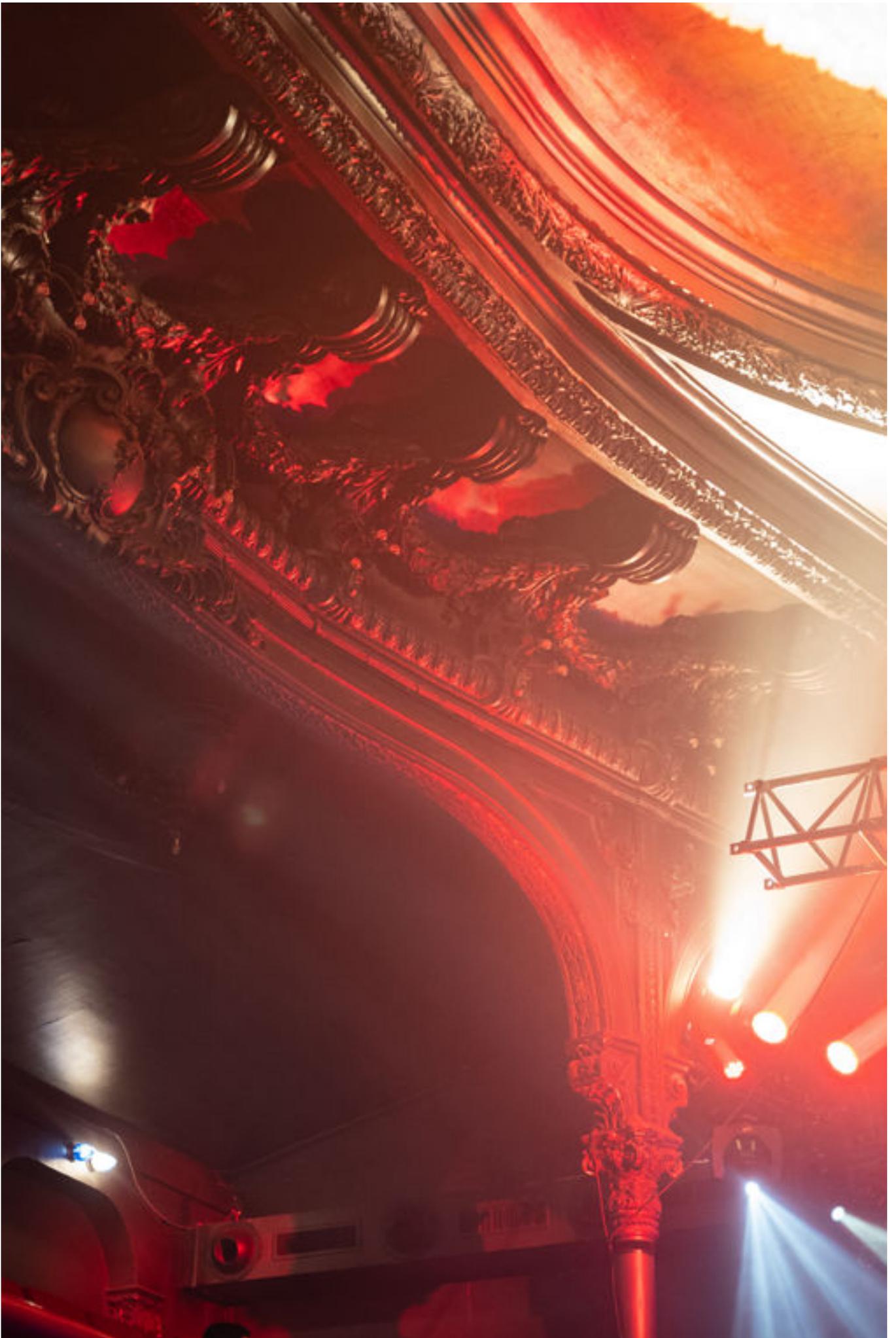
Intervenir pour garantir la diversité et contribuer au rayonnement du secteur, en accompagnant ses transformations.

- 2.1 Soutenir financièrement les artistes, les projets et les entreprises, pour garantir, à l'échelle nationale et territoriale, la diversité de la création et des modèles économiques, tout en accompagnant les transformations de la filière.
- 2.2 Accompagner les professionnelles et professionnels au moyen d'une gamme de services de référence, en matière d'information, de conseil, d'expertise et de formation professionnelle.

Priorité stratégique 3

Parachever la construction de la maison commune de la musique.

- 3.1 Consolider et sécuriser l'organisation de l'établissement.
- 3.2 Placer l'établissement sur la voie de l'exemplarité en matière de responsabilité sociétale des organisations.
- 3.3 Relancer l'activité de la taxe et doter l'établissement d'un plan d'action dans le domaine de la fiscalité.
- 3.4 Développer les ressources de l'établissement et déployer une stratégie de partenariat pour donner plus d'ampleur à son action et lui permettre d'intervenir dans tous ses champs de compétence.



La poursuite de la construction de l'établissement

Centrale dans toute organisation, la communication interne l'est particulièrement au CNM, jeune établissement créé par la fusion de cinq structures très différentes les unes des autres, tant dans leurs fonctionnements que dans leur culture d'entreprise. Construire des référentiels communs, un collectif répondant aux mêmes valeurs et aux mêmes ambitions pour accompagner la filière musicale a nécessité la mise en place de moments de partage et d'outils favorisant la circulation de l'information entre les différents services.

DES SÉMINAIRES POUR FÉDÉRER LES ÉQUIPES

Après la levée des restrictions sanitaires, en février 2022, l'organisation d'un premier séminaire a permis à l'ensemble de l'équipe de se retrouver en présentiel pour deux journées de travail collectif afin d'échanger et de travailler en commun sur les enjeux des différents services du CNM. Ponctué par une soirée conviviale en musique (et notamment autour d'un karaoké!), ces deux jours ont permis aux salariées et salariés de se rencontrer, certains d'entre eux ne s'étant encore jamais croisés du fait du télétravail imposé par la crise sanitaire, et de partager leur vision de leurs missions au sein du CNM.

Un second séminaire s'est tenu en juin 2022, au sein même des locaux du CNM, afin de faire collaborer chaque service sur les axes et les orientations stratégiques de l'établissement. Échanges en petits ateliers, production de synthèses en équipe et partages en séances collectives, cette journée a permis aux salariées et salariés de se projeter dans leurs missions sur trois ans, pour la construction d'un « CNM 2025 » concerté. Il s'est agi là de la première étape de construction des orientations stratégiques présentées aux instances à l'automne, puis adoptées par le conseil d'administration du CNM en décembre 2022.

Enfin, en décembre 2022, les salariées et salariés du CNM se sont réunis pour un moment convivial en autour de deux temps forts : d'une part, la découverte à la Cinémathèque du musée Méliès et la projection de séquences inédites de la version restaurée du film *Napoléon*, chef-d'œuvre du cinéma muet du début du xx^e siècle réalisé par Abel Gance, et pour lequel le CNM a soutenu l'édition des partitions des sept heures de musique qui seront enregistrées par l'Orchestre philharmonique de Radio France ; d'autre part, la première soirée de Noël du CNM, organisée dans les locaux de l'établissement.

DES OUTILS POUR UNE BONNE DIFFUSION DE L'INFORMATION

En juillet 2022, le premier numéro de L'Écho du CNM, la première lettre interne mensuelle voit le jour, donnant à toutes les salariées et tous les salariés du CNM des informations sur les outils communs, les dernières nouvelles de l'établissement, les arrivées/départs de collaborateurs et de collaboratrices, les missions des services, etc.

En octobre 2022, en miroir des 360 du CNM ouverts aux professionnels de la filière pour les informer sur tous les aspects des métiers de la musique et des variétés, les 157 du CNM, référence à l'adresse du CNM situé au 157 avenue de France, voient le jour. Organisés deux fois par mois, les mardis matin, il s'agit de sessions d'information à destination des salariées et salariés du CNM, délivrées par les salariées et salariés eux-mêmes à leurs collègues, pour leur permettre de découvrir les missions de chaque service et d'être informés de leurs actualités.

En complément de la lettre interne et des sessions d'information communes, l'intranet CNMcollab vient s'ajouter aux outils de communication interne dès décembre 2022. Il permet de mettre en avant le travail des équipes grâce à des capsules vidéo, de regrouper les documents des ressources humaines, les différentes procédures internes, l'organigramme à jour, etc.



Le budget d'intervention 2023

	Budget initial 2023 (AE)
Auteurs/autrices-compositeurs/compositrices	2 330 000 €
Édition	2 050 000 €
Aide à l'édition de musique contemporaine	250 000 €
Aide au développement de catalogue	400 000 €
Aide au développement éditorial	1 400 000 €
Musique enregistrée	7 300 000 €
Production phonographique – classique contemporain	1 500 000 €
Production phonographique – musiques actuelles	3 800 000 €
Musique en images	2 000 000 €
Disquaires	440 000 €
Spectacle vivant	27 070 000 €
Création, production, diffusion – classique contemporain	1 250 000 €
Création, production, diffusion – musiques actuelles	7 000 000 €
Promotion-diffusion	300 000 €
Aménagement et équipement des salles	5 500 000 €
Aide à la diffusion des salles	5 000 000 €
Festivals	6 620 000 €
Résidences musiques actuelles	400 000 €
Captations, livestream, nouveaux formats	1 000 000 €
TOTAL DES AIDES SECTORIELLES	39 190 000 €
Aides transversales	18 150 000 €
Développement international – musiques classiques	1 400 000 €
Développement international – musiques actuelles	2 000 000 €
Développement international – jazz	600 000 €
Opérations internationales	400 000 €
Aide à l'innovation	1 700 000 €
Aide à la restructuration économique	4 800 000 €
Aide au développement économique	1 000 000 €
Structuration et développement professionnel	2 600 000 €
Aide aux projets en faveur de la transition écologique	2 000 000 €
Aide aux projets en faveur de l'égalité femmes-hommes	1 650 000 €
Partenariats	1 000 000 €
Action territoriale	5 600 000 €
Fonds Outre-mer	480 000 €
Incitation financière RSE	700 000 €
TOTAL DES AIDES TRANSVERSALES	25 930 000 €
DROIT DE TIRAGE	19 500 000 €
PLAN DE SOUTIEN À LA TRANSITION DES LIEUX (PLURIANNUEL)	33 000 000 €
TOTAL INTERVENTIONS 2023	117 620 000 €



v. **ANNEXES**

Revue de presse

609 articles dans
la presse papier

1174 articles
web

PRESSE NATIONALE

AFP, Le Monde, Libération, Les Échos, Le Parisien/Aujourd'hui en France, La Croix, La Gazette des communes...

RADIOS

France Inter, France Musique, France Culture, Europe 1, Sud Radio...

PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE

Courrier picard, Dernières nouvelles d'Alsace, L'Alsace, L'Écho du Berry, L'Écho républicain, L'Est républicain, L'Union, La Dépêche du Midi, La Marseillaise, La Nouvelle République du Centre Ouest, La Presse de la Manche, La Provence, La Voix du Nord, Le Courrier de l'Ouest, Midi libre, Nice matin, Ouest France, Sud Ouest...

PRESSE MUSICALE ET CULTURELLE

Classica, DJ Mag, Diapason, KR Home studio, Rolling Stones, Télérama, Trax...

PRESSE PROFESSIONNELLE

News Tank, Électron libre, La Lettre de l'entreprise culturelle, La Scène, La Lettre du spectacle, Le Jurisculture, Culture BIZ, La Lettre du musicien...

AFP 3 mars 2022**Musique et classements, entre fraudes, fantasmes et frictions**

Le classement des ventes musicales est toujours escorté de soupçons de triche, des bacs à disques d'hier au streaming d'aujourd'hui : ce sujet sensible doit être abordé dans un prochain rapport du Centre national de la musique (CNM).

News Tank 25 mars 2022**Lancement du CNMLab, un think tank pour « éclairer la filière musicale et les variétés »**

Le CNM (Centre national de la musique) annonce le lancement du CNMLab, « laboratoire d'idées en relation étroite avec le monde universitaire et académique », dans le cadre du Forum Ircam [...]. Ce laboratoire a pour objectif « d'élaborer un programme de recherche et de publications abordant une large variété de sujets, en lien avec l'actualité et les enjeux qui se présentent aux acteurs de la filière musicale ».

Ouest France 16 mai 2022**Caen : au MoHo, on explore la musique de demain**

Les Rencontres de l'innovation sont organisées par le Centre national de la musique ce mardi 17 mai 2022. Conférences et ateliers auront lieu toute la journée, et se termineront par une remise de prix.

La Scène Juin 2022**One Voice for European Music s'engage**

Nourri par les échanges entre les professionnels européens de la musique et les décideurs engagés dans les politiques culturelles européennes, One Voice for European Music a publié ses recommandations, insistant pour que le programme Europe créative augmente la part consacrée au secteur de la musique, et pour que les institutions européennes développent des aides qui pourront accroître la programmation et la coopération en Europe.

Libération 10 septembre 2022**Des musiciennes du genre engagées**

Depuis la puissance publique s'est emparée du sujet, notamment grâce au CNM (le Centre national de la musique, créé en 2020) qui a investi, dès 2021, 1 million d'euros dans les projets qui vont dans le sens de l'égalité femmes hommes. « Le CNM a donné une légitimité à ce sujet, notamment en conditionnant ses aides à l'instauration d'une véritable démarche engagée en faveur de cette lutte ».

Franco Fans Octobre 2022**Le CNM lance ses éditions**

Depuis le 1^{er} novembre 2020, le Centre national de la musique a repris les éditions de l'Irma, qui a développé pendant plus de trente ans une politique éditoriale à destination des acteurs de la musique. À la rentrée 2022, les Éditions du CNM relancent le catalogue des « Métiers de la musique », soit onze guides, écrits par des experts et régulièrement réédités, qui décryptent les pratiques des métiers (entrepreneur de spectacles, producteur de phonogrammes, éditeur, artiste...) et les évolutions du secteur musical. Plus que des ouvrages, des outils indispensables pour les professionnels et amateurs de la musique et du spectacle vivant. Une collection collector !

Tsugi Octobre 2022**Transition écologique, le CNM à la rescousse ?**

En lançant son premier programme d'aides à la transition écologique dédié au secteur musical, le Centre national de la musique fait un pas vers une politique institutionnelle plus volontariste en matière d'environnement. Si ce dispositif peut paraître encore trop peu contraignant, il donne pourtant de l'espoir aux acteurs les plus mobilisés sur ces questions.

Le Parisien 16 octobre 2022**La méga fraude qui gangrène l'industrie du disque**

Chiffres gonflés massivement, parfois par les artistes eux-mêmes, succès qui n'en sont pas... La tricherie en streaming inquiète. Le ministère de la Culture a commandé une étude au Centre national de la musique.

France Antilles 30 novembre 2022**Musique – Le Centre national annonce un plan pour le secteur**

Dès sa création, le CNM a annoncé un plan de soutien spécifique, d'un million d'euros en faveur des territoires ultramarins. Ce fonds devrait permettre de mettre en œuvre une série de mesures d'urgence mais aussi d'engager des dispositifs de développement et de pérennisation de la filière musique.

Les structures aidées



CONSULTEZ LA LISTE
DES STRUCTURES AIDÉES
EN FLASHANT LE CODE QR

Tableau d'exécution budgétaire

L'année 2022 a été marquée par la persistance de la crise sanitaire en début d'année, la guerre russo-ukrainienne, l'inflation et la lente reprise économique de la filière. Le conseil d'administration du Centre national de la musique a adopté trois budgets rectificatifs. Le budget exécuté 2022, approuvé par le conseil d'administration du 15 mars 2023, fait apparaître un volume d'intervention record de 197,2 M€. Les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 17 M€.

Les recettes s'élèvent à 101,5 M€, dont 33,5 M€ de perception de taxe sur les spectacles de variétés; 30 M€ de dotation au titre du plan France Relance; 25,8 M€ de subvention pour charge de service public; 1,5 M€ de contribution des organismes de gestion collective au financement de l'établissement et 1 M€ de dotation exceptionnelle pour un fonds de compensation des pertes de chiffre d'affaires de bar et restauration liées aux restrictions sanitaires. À ces 101,5 M€ s'ajoutent les reports de crédits d'intervention 2021, reprogrammés en 2022 au titre de la relance.

EXÉCUTION 2022

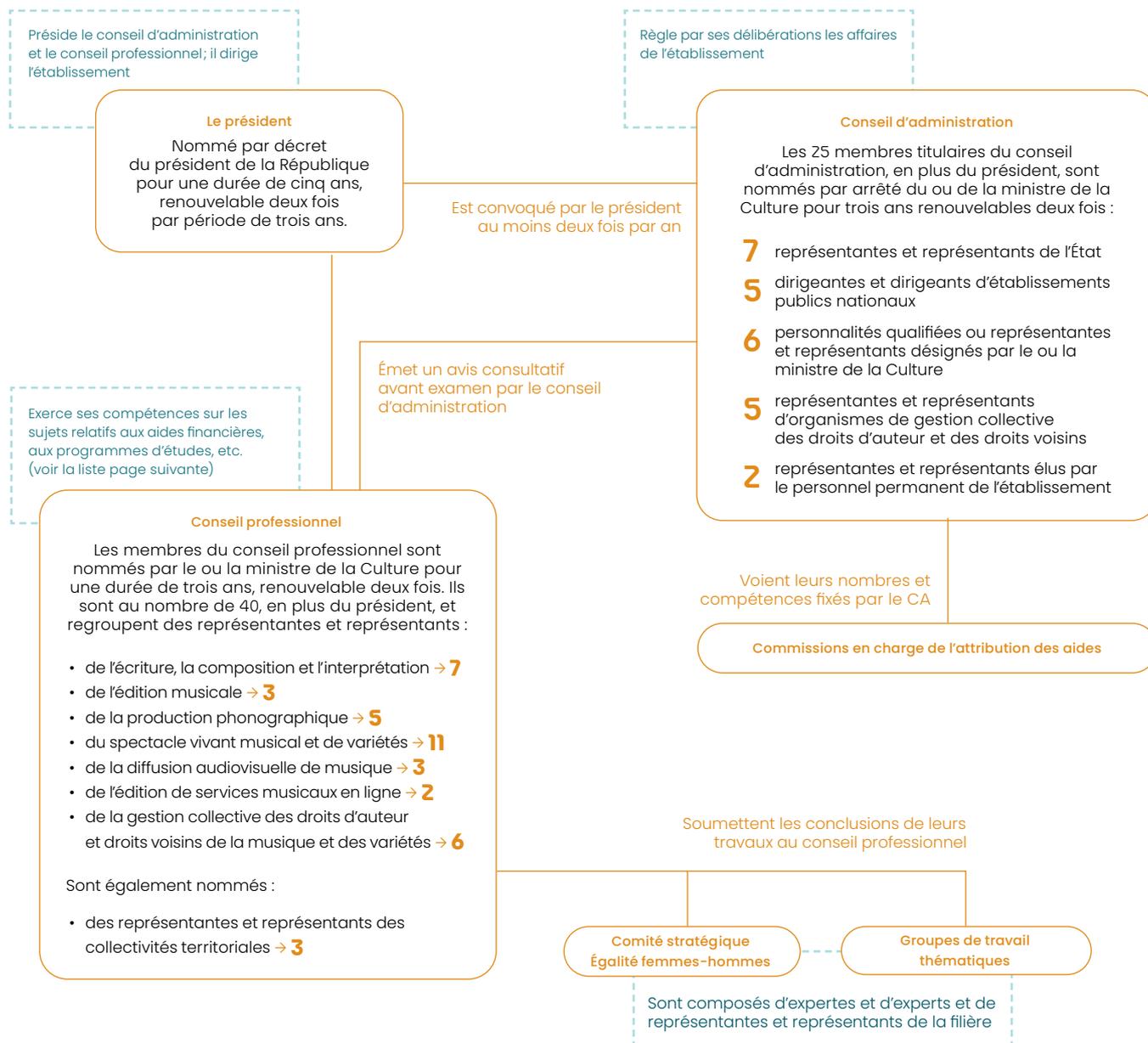
Dépenses	214 186 447 €
Dépenses de personnel	9 027 779 €
Dépenses de fonctionnement	7 435 889 €
Dépenses d'investissement	547 010 €
Dépenses d'intervention (aides)	197 175 769 €
Recettes	101 517 806 €
Recettes de fiscalité	33 503 617 €
Financements de l'État	57 530 925 €
Autres financements publics	3 278 000 €
Recettes propres	10 155 464 €

N.B. Les montants présentés dans ce tableau correspondent au budget exécuté. Les montants présentés dans la partie aides financières de ce rapport, quant à eux, ne comprennent pas les partenariats et le fonds exceptionnel de sécurisation des revenus des auteurs/autrices et compositeurs/compositrices de musique et de variétés.



Les instances

La gouvernance du Centre national de la musique repose sur un principe de concertation permanente avec l'ensemble des représentantes et représentants de la diversité des métiers et des esthétiques du champ de la musique et des variétés.



LES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de l'article 8 du décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019, le conseil d'administration délibère sur :

- 1° les orientations stratégiques de l'établissement;
- 2° les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel contractuel;
- 3° le projet de contrat pluriannuel avec l'État et le rapport de performance qui rend compte chaque année de son exécution;
- 4° le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions qu'il crée pour l'exercice des missions de l'établissement, et notamment des commissions spécialisées chargées de donner un avis sur l'attribution des aides financières;
- 5° les conditions générales d'attribution des subventions, prêts et avances, ainsi que les conditions de remboursement des prêts et avances;
- 6° le règlement intérieur de l'établissement;
- 7° la charte de déontologie applicable à ses membres;
- 8° le budget et ses modifications;
- 9° le compte financier de l'exercice clos et l'affectation du résultat de l'exercice;
- 10° le rapport annuel d'activité;
- 11° les catégories de contrats qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président;
- 12° les prises, extensions et cessions de participations, les créations de filiales et la participation à des groupements d'intérêt public ou à des groupements d'intérêt économique, à des établissements publics de coopération culturelle ou à des associations;
- 13° les contrats de concession et les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public;
- 14° les projets de vente, de location, d'achat et de prise à bail d'immeubles, ainsi que les conventions relatives à l'occupation de biens publics;
- 15° l'acceptation ou le refus des dons et legs;
- 16° les actions en justice et les transactions.

Il peut déléguer au président les attributions prévues aux 14°, 15° et 16°.

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL PROFESSIONNEL

En vertu de l'article 12 du décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019, le conseil professionnel émet un avis consultatif préalable à l'examen par le conseil d'administration des projets de délibération concernant :

- 1° le nombre, les compétences, les modalités de fonctionnement et la composition des commissions que le conseil d'administration peut créer pour l'exercice des missions de l'établissement;
- 2° les contrats ou conventions conclus avec les collectivités territoriales, leurs établissements ou groupements;
- 3° le programme annuel d'études du Centre national de la musique;
- 4° le rapport annuel d'activité.

Il peut en outre :

- 1° examiner toute question intéressant l'évolution du secteur ou l'activité de l'établissement;
- 2° organiser des groupes de travail aux fins d'éclairer le conseil d'administration au titre de son expertise sectorielle et professionnelle;
- 3° sur proposition de la majorité de ses membres, formuler toute recommandation utile au conseil d'administration.

CONSULTEZ LA LISTE À JOUR
DES MEMBRES DES INSTANCES
DU CNM EN FLASHANT LE CODE QR



Répartition des instances, commissions et comités régionaux du Centre national de la musique

PART DES FEMMES DANS LES COMMISSIONS ET DANS LES COMITÉS RÉGIONAUX DU CNM

Unités et pourcentages en nombre de mandats

	En nombre de mandats au 1 ^{er} janvier 2023			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Commissions	305	321	626	49 %
Comités régionaux : représentantes et représentants du CNM	18	27	45	40 %

PART DES FEMMES DANS LES INSTANCES DU CNM

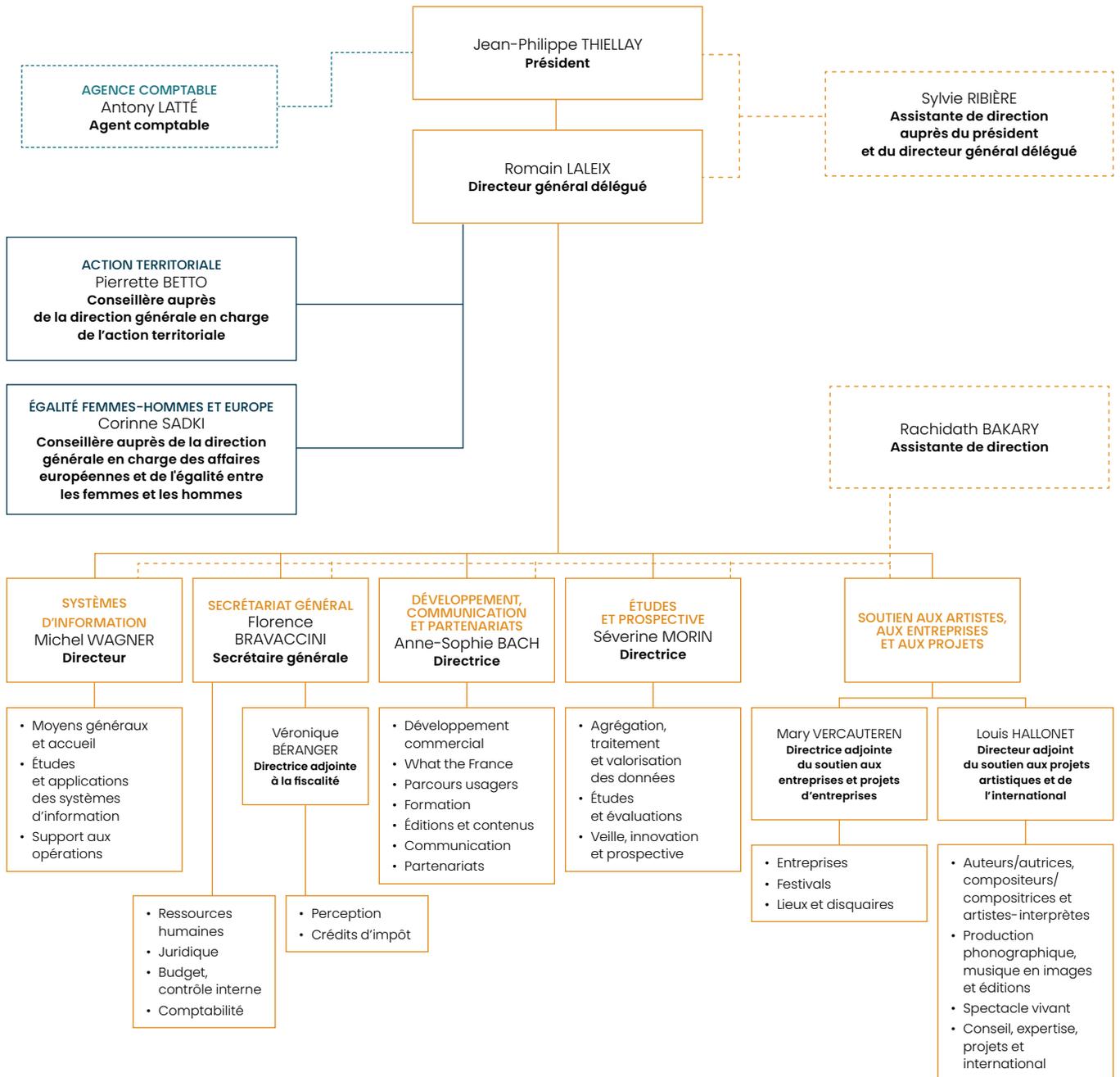
Unités et pourcentages en nombre de mandats

	En nombre de mandats au 1 ^{er} janvier 2023			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
Conseil d'administration*	16	19	35	46 %
Conseil professionnel*	18	21	39	46 %

* Le conseil d'administration et le conseil professionnel comptent des postes non pourvus au 31 décembre 2022. Les données sont celles à fin 2022, le conseil d'administration a été renouvelé en mars 2023.

N.B. Le CNM a été créé le 1^{er} janvier 2020. Sa gouvernance se compose d'un conseil d'administration et d'un conseil professionnel. Des commissions sont constituées afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides adressées à l'établissement.

L'organigramme

 AU 1^{er} JUIN 2023


CRÉDITS

Direction de la publication
Jean-Philippe THIELLAY

Coordination éditoriale
Anne-Sophie BACH

Rédaction
L'équipe du CNM

Conception graphique
Graphéine

Couverture
Marion SOURCEAUX

Mise en page
Nicolas ROTH

Photos
Chloé LE FERRAND

Contact

Centre national de la musique
151-157 avenue de France – 75013 Paris

T. : 01 83 75 26 00 – info@cnm.fr
cnm.fr

Dépôt légal : juin 2023
Imprimé en France par Sopedi
sur papier Nautilus recyclé

ISSN : 2801-880X